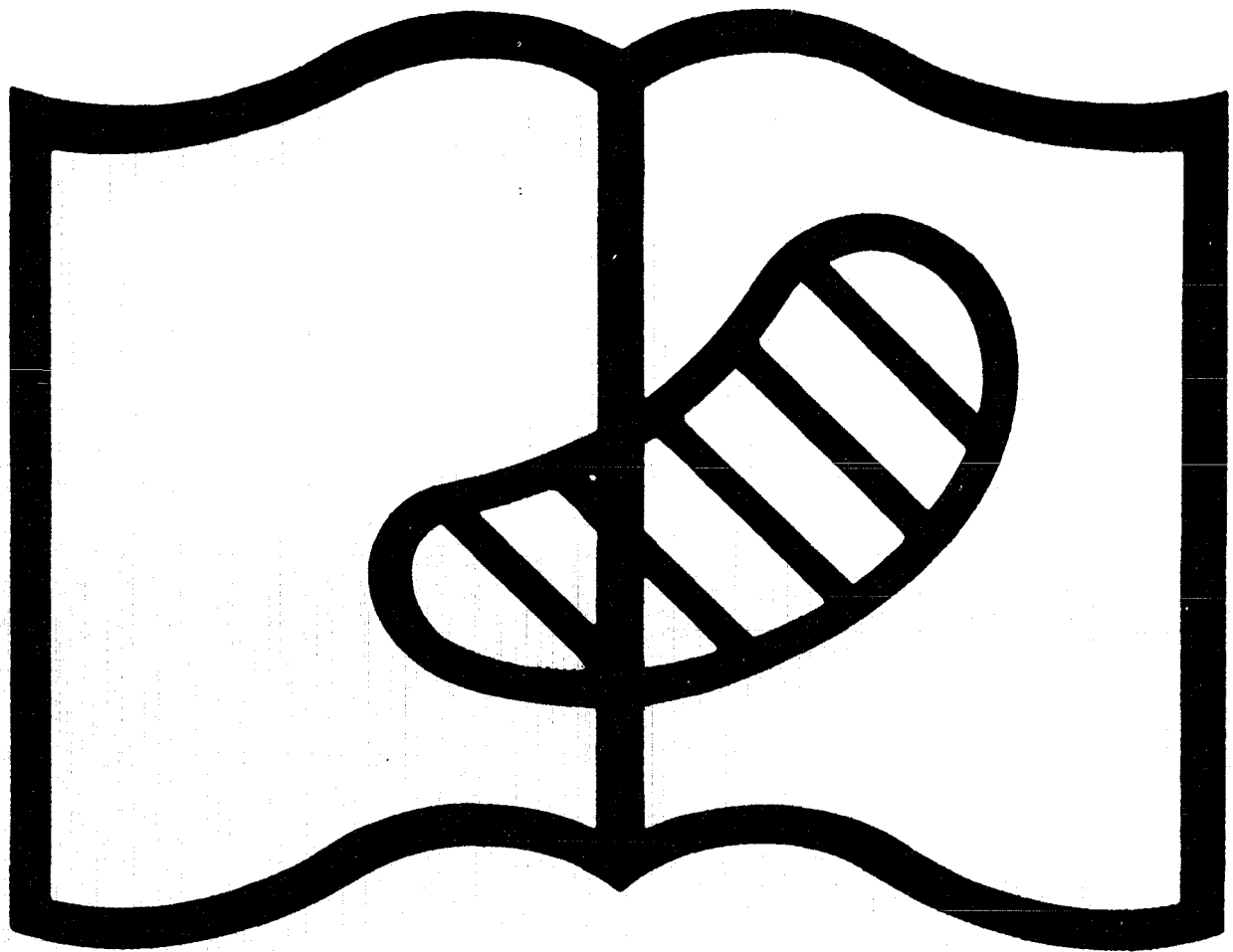


Dallemagne J.

Les théories de la criminalité.

Masson et Cie

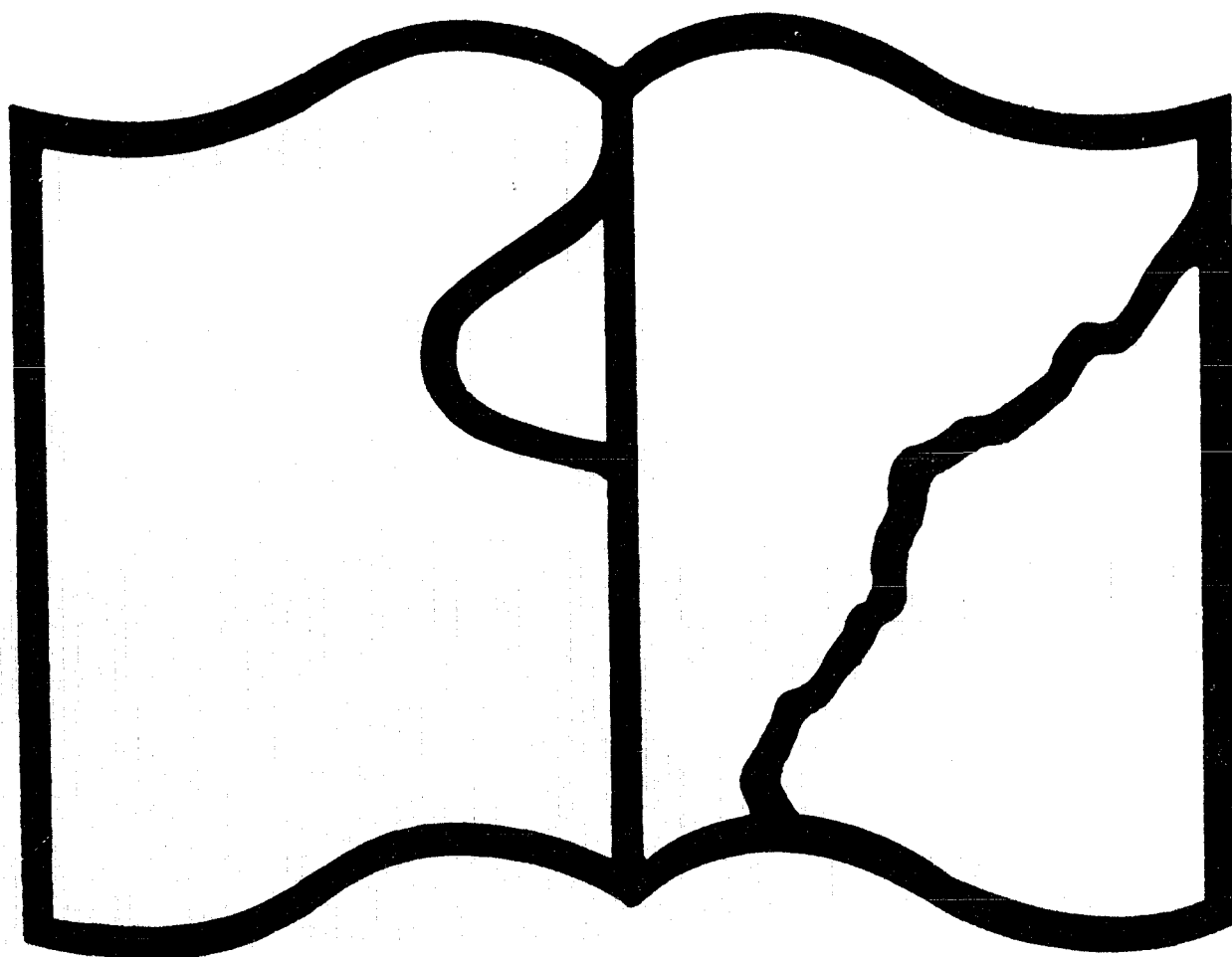
Pariq 1895



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Original illisible

NF Z 43-120-10



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

2.332

523-64

523-4

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE

DES

AIDE-MÉMOIRE

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DE M. LÉAUTÉ, MEMBRE DE L'INSTITUT

DALLEMAGNE. — Les théories de la Criminalité

1

*Ce volume est une publication de l'Encyclopédie
scientifique des Aide-Mémoire; F. Lafargue, ancien
élève de l'École Polytechnique, Secrétaire général,
169, boulevard Malesherbes, Paris.*

N° 154 B

ENCYCLOPÉDIE SCIENTIFIQUE DES AIDE-MÉMOIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. LÉAUTÉ, MEMBRE DE L'INSTITUT.

LES THÉORIES
DE
LA CRIMINALITÉ

PAR LE

Dr J. DALLEMAGNE

Professeur de Médecine légale
à l'Université de Bruxelles



PARIS

MASSON ET C^{ie}, ÉDITEURS, | GAUTHIER-VILLARS ET FILS,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Boulevard Saint-Germain, 120

Quai des Grands-Augustins, 55

(Tous droits réservés)

LES ÉTUDES SUR LA CRIMINALITÉ du Professeur
DALLEMAGNE comprennent :

1^o *Les Stigmates de la Criminalité* : 2 volumes.

I. Stigmates anatomiques.

II. Stigmates biologiques.

III. Stigmates sociologiques.

2^o *Les nouvelles Théories de la Criminalité* :
1 volume.

INTRODUCTION

Les théories concernant la criminalité ont subi depuis quelque vingt ans, une évolution aussi tranchée que complète. Et il y a lieu de dire que l'avènement de l'anthropologie criminelle a ouvert une ère nouvelle en matière de doctrine criminologique.

L'école classique, confinée forcément dans l'abstraction juridique, inquiète avant tout de ramener les peines à un minimum humanitaire, avait voulu ne voir dans le crime qu'une entité juridique abstraite. Elle ne s'était occupée que du délit. Quant au criminel, elle ne croyait pas à la nécessité de son étude séparée. Elle ne l'entrevoyait que comme une unité semblable aux autres, et à laquelle il est permis d'appliquer le critérium général. Et comme elle avait à sa disposition, pour pénétrer l'individualité humaine, les conceptions alors toutes puissantes du spiritualisme, elle se bornait à spéculer sur le criminel comme sur un être pourvu de libre

arbitre et de volonté, auquel il faut imposer le respect de la loi au moyen d'un arsenal de peines appropriées. En réalité, elle n'avait pas autant qu'on le dit généralement posé le crime en abstraction théorique, mais à son sens, le criminel rentrant dans la généralité des êtres, elle croyait n'avoir à lui appliquer que la règle commune. Or, cette *spéculation a priori* devait se trouver forcément démentie par les faits, et la théorie apparut progressivement différente de la réalité. Il s'est ainsi créé progressivement une situation que Lombroso a très bien caractérisée dans la préface de la seconde édition française de *L'Homme criminel*.

« Une contradiction singulière regne en ce monde, dit Lombroso ; le juge d'un côté sépare en quelque sorte le délinquant du délit, pour prononcer comme si le délit était un fait complet à lui tout seul et comme s'il formait, dans la vie de l'agent, un incident dont il n'y aurait pas à craindre la répétition. Le criminel, d'un autre côté, fait tout ce qu'il peut pour prouver au juge précisément le contraire, par la rareté du repentir, par l'absence du remords, par la récidive répétée qui va de 30 à 55 et 80 % ; ce qui n'est pas sans péril et sans dépense pour la société, ni sans humiliation pour cette malheureuse justice qui devient trop souvent un jeu d'escrime illusoire contre le crime ».

L'école anthropologique formula la nécessité d'étudier le criminel en lui-même et elle fit mieux, elle fournit des preuves à l'appui de sa thèse en démontrant qu'en réalité le criminel présentait des caractères spéciaux. Elle appliqua aux criminels les données de l'anthropologie générale, et finit par proclamer l'existence d'un type criminel. Ce fut là sa force, l'origine de ses succès, mais cela lui constitua bientôt une faiblesse et une entrave. Ce fut sa force, disons-nous, car si l'anthropologie criminelle s'était bornée à trouver aux délinquants quelques signes particuliers, à signaler certaines individualités comme affectées de tares spéciales, l'émotion du monde savant et surtout du monde juridique n'eût été ni bien profonde, ni bien durable. On aurait accueilli ces recherches avec curiosité, mais les individus classés rapidement dans les exceptions eussent figuré dans le cadre des anormaux ou des monstres, et les règles anciennes n'eussent reçu de ces étrangetés qu'une nouvelle consécration.

Mais l'anthropologie criminelle arriva avec une proposition autrement subversive et catégorique. Elle affirma l'existence d'un type criminel anatomiquement caractérisé. Ce qu'on aurait été enclin à considérer comme des anomalies, l'école nouvelle les présentait comme la règle. Le criminel, disait-elle, a ses caractères,

son signalement ; ce signalement est accessible au poids, à la règle et au compas. Il permet non seulement de reconnaître le délinquant, mais encore de le découvrir.

A l'annonce d'une pareille découverte par un homme dont on ne pouvait nier la compétence, la longue et laborieuse initiation, en face de documents positifs, l'émotion fut très grande et générale. De toutes parts, les objections arrivèrent ; les unes fondées sur des craintes métaphysiques, réclamèrent au nom de la morale et des bases de l'ordre social ; les autres, plus objectives, opposèrent aux recherches unilatérales de Lombroso des faits contradictoires ou tout au moins restrictifs.

Lombroso avait surtout attaché une grande importance aux caractères anatomiques ; le côté biologique et le côté psychologique furent étudiés à leur tour, puis on ajouta à ces études du criminel, l'étude du milieu ; enfin, on rechercha par des comparaisons et des rapprochements la véritable signification de ces tares qu'on relevait en si grand nombre et avec une telle persistance dans la collectivité des criminels. La formule s'élargit donc, et des théories successives, marquant pour ainsi dire les étapes de cette évolution, naquirent sous l'éclosion des idées nouvelles.

Ce sont ces théories, nées au contact des re-

cherches de l'anthropologie criminelle, qui feront l'objet de ce livre. Nous ne nous occuperons plus de l'école classique. Nous nous bornerons à exposer les doctrines qui s'inspirent de l'une ou l'autre des catégories que composent les stigmates de la criminalité. Car au fond, malgré leur diversité et leur antagonisme apparent, les doctrines nouvelles sont toutes issues des recherches de l'école anthropologique. Leur formule n'est que la synthèse d'une catégorie de caractères qu'elle s'efforce de considérer comme essentiels et primordiaux. Et cette manière de voir nous paraît tellement réelle que nous n'avons point hésité à l'adopter comme moyen de classement. Nous allons motiver rapidement, en l'exposant, l'ordre que nous comptons suivre dans cet exposé des théories modernes de la criminalité. Ces généralités constitueront une exposition synthétique qui ne sera pas sans utilité pour une orientation qui, à première vue, pourrait paraître dépourvue d'esprit de suite ou de méthode.

Nous avons classé les stigmates de la criminalité en trois catégories : les stigmates anatomiques, les stigmates biologiques, les stigmates sociologiques. Sans nous prononcer sur la signification et la valeur de chacune de ces catégories, nous les avons embrassées dans une pensée synthétique, examinant leur corrélativité, leur dépendance, leur sériation.

La corrélativité des stigmates impliquerait leur coexistence, leur substitution possible. L'existence de caractères anatomiques permettrait d'inférer l'existence des tares biologiques et sociologiques. Elle autoriserait, par conséquent, à se contenter, pour caractériser le délinquant, d'une seule des catégories de stigmates. Cette manière de concevoir les rapports entre ces catégories est erronée. Elle n'a jamais été du reste formulée nettement par les anthropo-criminologistes, mais elle a servi de thème à des réfutations prématurées. Ajoutons néanmoins que la manière dont Lombroso, lors de la première édition de *L'Homme criminel* avait au premier plan posé les caractères crâniologiques, était faite pour engendrer l'erreur et peut-être pour la motiver.

Mais si les stigmates ne sont pas tels qu'on puisse les substituer les uns aux autres, n'existe-t-il aucune relation entre eux ? Ne peut-on leur reconnaître une certaine solidarité, voire même une réelle sériation ?

La solidarité entre les stigmates est la moins contestée et la moins contestable de leurs relations. Il paraît très légitime de déduire la fonction de l'organe, et d'une tare anatomique conclure à une tare fonctionnelle. Puis on voit, d'un autre côté, tous les jours, les anomalies fonctionnelles finir par altérer la texture de

l'organe. Enfin, il est évident que les perturbations du milieu, en détériorant successivement les fonctions et les organes, peuvent à leur tour engendrer les stigmates biologiques et anatomiques.

Il existe donc entre les stigmates des relations qui les font pour ainsi dire dépendants et tributaires les uns des autres. Cependant, si cette solidarité se motive ainsi théoriquement, il n'en reste pas moins à la préciser dans le détail, et, sur ce terrain, les difficultés sont telles qu'il n'y a guère à compter sur le bénéfice de la formule abstraite que nous venons d'exposer. Cette formule rend légitimes les recherches, mais rien de plus.

Et ce que nous venons de dire de la solidarité des stigmates est plus fondé encore quant à leur sériation. Quels sont, en effet, parmi ces stigmates ceux qu'il faut considérer comme primordiaux et ceux qu'on ne doit envisager que comme secondaires? Quels sont les importants, et quels sont les accessoires? L'école lombrosienne avait résolu la question sans presque la poser, nous oserions dire sans y prendre garde. La mise au premier plan des caractères crâniologiques, la création du type anatomiquement caractérisé ne laissaient aucun doute sur les intentions premières de l'école italienne. Elle est revenue depuis lors à des

idées plus conciliantes. Mais elle garde encore pour son type du criminel-né un amour très paternel et, dans une certaine mesure, reconnaît implicitement la sériation des stigmates avec les caractères anatomiques en tête.

Et il n'y a pas que les Italiens qui aient plus ou moins tacitement, dans une sorte de postulat inavoué, admis la sériation des stigmates. La plupart des théories, par leur manière de formuler la notion du crime ou du criminel, se sont inconsciemment inspirées de la notion de sériation. A la vérité, quand on fait du criminel un épileptique, un neurasthénique, un atavique psychique, on subordonne les stigmates anatomiques et sociologiques aux stigmates psychologiques. Et quand on recherche les origines essentielles du crime et du criminel dans les conditions physiques et sociales, on considère implicitement le criminel comme un inadapté sociologique et on subordonne, à cette inadaptation sociologique, l'inadaptation organique et fonctionnelle.

Les théories de la criminalité, nées des recherches de l'anthropologie criminelle, ont donc fait appel un peu successivement, et chacune selon ses préférences, à l'une ou l'autre des tares essentielles relevées sur les criminels. Les premières en date ont surtout mis en vedette les caractères anatomiques ; les caractères biologiques et psycholo-

giques sont intervenus comme des formules complémentaires, lorsque le type criminel battu en brèche a paru perdre du terrain ; les conceptions sociologiques se sont surtout affirmées aux deux derniers Congrès d'anthropologie criminelle, quand les formules anatomiques et psychologiques parurent, par leur généralisation un peu banale, laisser insoluble néanmoins la raison première des manifestations criminelles.

C'est en nous basant sur cette manière de concevoir les théories de la criminalité, de les cataloguer *a priori*, de les étiqueter, que nous entreprendrons leur étude. Toutefois, nous aimons à reconnaître d'emblée que cette conception est un peu forcée et maintenue surtout dans une pensée didactique. Les théories, même les plus unilatérales, ne sont jamais données avec ce ton d'exclusivisme que nous venons d'esquisser. Sauf peut-être tout au début de l'ère lombrosienne, jamais à la vérité il n'a été question d'une formule uniquement déduite d'une série de caractères. Chacune des écoles a fait la part des divers facteurs de la criminalité. Il y a eu plus souvent des préférences que des exclusions. Mais il n'en est pas moins vrai que chaque grande théorie, chaque vue synthétique relève d'une idée directrice qui peut lui servir d'étiquette.

Ajoutons cependant encore quelques restric-

tions. Il semblerait, en effet, que les formules définitives, tenant compte de la généralité des facteurs, ne sont apparues qu'en dernier lieu et comme la suite d'une gestation laborieuse. On pourrait croire que c'est sous l'entrechoquement des théories partielles, qu'une conception intégrale de tous les facteurs de la criminalité s'est progressivement affirmée. Voir les choses sous un pareil jour serait faire tort à plus d'un savant. Car il en est qui, même au début de l'anthropologie criminelle, ont eu l'intuition de la complexité du problème. Et, en tête de ceux-ci, nous aimerons à placer Enrico Ferri.

Enfin, une dernière remarque. Nous venons de parler de l'école italienne et il nous est arrivé de paraître croire à son uniformité, à son exclusivisme, et surtout à ses tendances plus particulièrement anatomiques. Or, il faut rendre justice aux savants qui, à la suite de Lombroso, ont créé l'anthropologie criminelle: ils furent loin d'être les hommes d'une seule formule. Lombroso lui-même, exclusif au début, ne tarda point à élargir ses cadres dès que les faits vinrent lui démontrer le caractère trop restrictif de ses premières conceptions. Ensuite, il est juste de rappeler qu'au moment même où Lombroso remaniait déjà *L'Homme criminel*, Ferri donnait la première édition de ses *Nuovi Orizzonti* qui devaient devenir sa *Sociologia criminale* et

Garofalo lançait son *Criterio positivo della penalità* qu'il transforma dans la suite en *La Criminologia*. Ferri complétait ainsi, par des recherches psychologiques et sociologiques, les premières vues plus particulièrement anatomiques de Lombroso. Et Garofalo signalait dans ses grandes lignes les points d'arrivée d'ordre purement juridique de la nouvelle école. Ceci pour affirmer dès l'abord que s'il nous arrive parfois de parler trop exclusivement de cette grande et laborieuse école italienne, c'est qu'entraîné par une concision nécessaire, nous entendons toujours les restrictions auxquelles elle a droit.

CHAPITRE PREMIER

TYPE CRIMINEL — CRIMINEL-NÉ. CRIMINEL ATAVIQUE

La question du criminel-né et du type criminel, ainsi que l'origine atavique du criminel, a été l'objet de controverses passionnées. Elle date du reste des premières années de l'école nouvelle et, comme nous le disions précédemment, elle est probablement une des causes de la rapide notoriété de la doctrine lombrosienne. Mais au travers de cette longue période de gestation, elle a subi des modifications notables. Et la question du criminel-né et du type criminel ne se présente plus aujourd'hui avec l'allure absolue et radicale qu'elle avait au début. Nous ne croyons pas à la nécessité de faire le procès aux idées périmées ; toutefois, avant de dire la manière dont l'école italienne comprend aujourd'hui le criminel-né, le type criminel et le criminel atavique il est utile de rappeler leurs significations passées.

L'œuvre de Lombroso naquit avec plusieurs tares originelles. Elle eut d'abord le grand tort de ne pas s'apercevoir que, faisant du criminel

une entité anthropologique, elle versait dans l'erreur des classiques qui avait érigé le crime en entité juridique. Puis, après avoir englobé la collectivité des criminels sous une seule rubrique, elle commit la faute de paraître étudier et caractériser exclusivement le criminel à l'aide d'une série d'attributs, les attributs anatomiques. Elle conclut imprudemment à l'existence d'un type criminel, auquel elle s'efforça de ramener toute l'armée des délinquants. Puis, remontant le passé, elle chercha à tort des origines éloignées à ce type artificiel, en inventant le criminel atavique qui doubla de cette façon le criminel anatomique, pour réaliser le criminel-né. Car, du moment où les tares anatomiques étaient à l'origine même du crime, et dès l'instant où ces tares elles-mêmes ne représentaient qu'une condition normale antérieure, le criminel devait naître caractérisé de corps et d'instinct, marqué dès la naissance pour le crime inévitable.

Cette proposition déjà si formelle fut encore renforcée par des rapprochements avec le sauvage et avec l'enfant ; le sauvage représentait l'ancêtre-criminel continuant à vivre dans son milieu naturel ; l'enfant nous retraçait cette période de début où les tendances criminelles sont la règle, la normale dans l'espèce humaine.

Tout cela formait un tout harmoniquement constitué, présenté avec grand renfort d'argu-

ments scientifiques, avec une solide conviction. Il comportait même une nuance de romantisme qui mettait d'emblée l'imagination dans le complot.

C'est ainsi qu'apparut, même aux initiés de l'anthropologie criminelle, la théorie lombrosienne à son aurore. Nous avons eu, il y a plus de quinze ans, à l'examiner de près, et l'impression d'alors, et dont nous avons gardé le souvenir, est celle que nous venons d'exprimer. Nous croyons, du reste, que cette impression fut celle de tous les observateurs qui tentèrent, à cette époque, d'approfondir l'idée du maître italien. D'ailleurs, si Lombroso lui-même ne pensait point d'une manière aussi absolue, il n'en est pas moins vrai que sa conception d'alors n'était point celle d'aujourd'hui. Et le maître italien n'a pas à s'excuser des transformations que son génie ouvert et progressif a indirectement engendrées. Son orientation nouvelle servira à dégager et mettre davantage en relief ce qu'il y a de vrai et de réel dans l'idée d'un type criminel et dans ce qu'il faut entendre par criminel atavique et criminel-né. Aussi, loin de faire à Lombroso un grief de l'extension et du remaniement de ses opinions, nous considérerions comme injustifiée toute réfutation autrement prolongée de ses conceptions de la première heure. Nous ne nous attarderons donc pas à montrer l'absolutisme de l'ancienne

théorie lombrosienne. Il suffira de dire que la manière de concevoir le criminel, synthétisée jadis dans une seule formule, s'est élargie pour Lombroso comme pour tous les anthropologistes.

En effet, la seconde édition française de *L'Homme criminel* qui vient de paraître, sans abandonner le criminel-né, est loin de résumer en ce seul type toute la collectivité criminelle. A ses côtés, Lombroso étudie aujourd'hui le fou moral, l'épileptique, le criminel d'occasion, le criminel par passion. On voit donc qu'il adopte comme classification la classification anthropo-criminologique qui compte aujourd'hui le plus d'adhérents. Et cette manière de faire est très significative. Elle dit hautement qu'à côté de son type unique, le maître italien en a « successivement placé une série d'autres ». Elle montre que les signes anatomiques ne sont plus les seuls à intervenir pour caractériser le criminel. Il existe des catégories de criminels en dehors de ceux qui, relevant de stigmates anatomiques, procèdent de l'atavisme et apportent dans leur berceau leur invincible vocation pour le crime. Il est des criminels que rien ne caractérise et que seule l'occasion pousse au crime. Enfin, il est des criminels par passion et cette passion peut même s'inspirer des plus nobles motifs.

Criminel-né et criminel atavique ne sont plus que des unités plus ou moins nombreuses, va-

riables elles-mêmes dans leur forme et leur degré. Il ne sont plus ces sortes de moules à la fois anatomiques et biologiques qui semblaient devoir servir à la collection des délinquants.

Puis, par le fait même et en conséquence de ces correctifs, le type criminel lui aussi s'est trouvé remanié; de schéma aux détails nettement précisés, il est devenu quelque chose comme une formule générale, une sorte de moyenne impersonnelle et variable.

Cependant, Lombroso, en élargissant ainsi le cadre de ses conceptions, n'a point abandonné ce qu'on pourrait appeler ses thèmes majeurs et primordiaux; il leur a enlevé leurs caractères exclusifs en reconnaissant l'existence de plusieurs catégories de criminels; il ne considère plus le type comme une entité sur laquelle doit se mouler à peu près chaque criminel en particulier, il n'abandonne pas l'idée première. Il tend plutôt à en faire une de ces images photographiques nées de la synthèse d'une série d'autres et résultant de plusieurs clichés apparentés entre eux. Si le type a perdu son caractère positif, c'est pour revêtir l'allure abstraite d'une formule semblable à celle qui caractérise la race. Il est vrai que, là où Lombroso voyait le plus fréquemment des caractères ataviques, c'est-à-dire la reproduction de caractères jadis normaux, il admet aujourd'hui la prédominance d'ano-

malies, ce qui l'éloigne de son ancienne conception atavistique pour le rapprocher de l'idée moderne de l'origine dégénérative pathologique des stigmates de la criminalité. Mais il ne s'agit que de concessions sur le nombre ; la théorie atavique n'est point abandonnée pour cela. Et s'il a fait, à côté des signes anatomiques, la part plus large aux caractères biologiques et sa formule ainsi agrandie, ses cadres ainsi élargis n'en conservent pas moins à leur tête et au premier plan les doctrines du criminel-né, du criminel atavique, leurs rapports originaires avec le sauvage et l'enfant ainsi que leur résumé synthétique dans l'idée de l'existence d'un type criminel anatomiquement et biologiquement expliqué tant dans ses origines que dans ses attributs. Nous nous bornerons néanmoins à exposer la doctrine de Lombroso telle qu'elle nous apparaît dans la seconde édition française de son ouvrage *L'Homme criminel*. Même ainsi présentée, l'idée est encore sujette à suffisamment de critiques pour nous dispenser de revenir sur le passé.

Il existe donc pour Lombroso, avec les restrictions que nous venons d'indiquer, un type criminel caractérisant la catégorie de délinquants qu'il appelle les criminels-nés. Les signes particuliers à cette classe de criminels comprennent la meilleure part des stigmates

généraux de la criminalité. Nous allons suivre l'exposé du maître italien, en lui laissant la parole aussi souvent que possible, car, au fond, le débat est plus souvent dans les mots, les formules, les tours de phrase que dans les idées ou les observations.

Lombroso consacre à cette étude du criminel la presque totalité de son premier volume. Il examine d'abord les caractères anatomiques et, dans ces caractères, tout d'abord les mensurations normales, la capacité crânienne, la circonférence du crâne, les projections, les arcs et les courbes, l'indice céphalique, le diamètre vertical et indice vertical, l'indice frontal, la face, la mâchoire, les indices facial et nasal. Et il résume ainsi les conclusions de cette revue des mensurations du crâne et de la face :

« L'importance de ces recherches n'a pas répondu complètement à notre attente : il ressort, en effet, seulement de ces études que l'atypie se rencontre dans les mesures de la face, surtout dans la hauteur et la largeur faciales, dans l'indice nasal, dans l'indice céphalospinal et dans la capacité orbitaire ; viennent ensuite la diminution qui, pourtant, n'est pas constante, de la capacité et de la circonférence crânienne et l'exagération de l'indice céphalique, du diamètre et poids mandibulaire, l'exigüité de l'angle facial et du diamètre frontal

minimum, de la demi-circonférence antérieure; encore ces deux dernières anomalies ne sont-elles pas toujours constantes ».

Lombroso convient donc lui-même que ces caractères n'ont pas répondu à son attente; en effet, le signalement est bien vague, parfois même contradictoire. Mais l'auteur italien « trouve, par contre, une large moisson dans l'étude des anomalies ». Il les résume de la manière suivante, d'après une série de trois cent quatre-vingt-trois crânes, réunissant les observations d'Amadei, de Paoli, de Cagnat, de Bono et les siennes :

« En considérant les résultats que ces trois cent quatre-vingt-trois crânes nous donnent, on trouve que les lésions les plus fréquentes sont : une grande proéminence des arcades sourcilières, 58,2 %; l'anomalie dans le développement des dents de sagesse, 44,6 %; la diminution de la capacité du crâne, 32,5 %; la synostose des sutures, 28,9 %; le front fuyant, 28 %; l'hypérostose des os, 28,9 %; la plagiocéphalie, 23,1 %; les os wormiens, 22,0 %; la simplicité des sutures, 18,4 %; la proéminence de la protubérance occipitale, 16,6 %; la fossette occipitale moyenne, 16 %; les sutures symboliques, 13,6 %; l'aplatissement de l'occipital, les ostéophytes du clivus, 10,1 %; l'os d'Incas ou épactal, 10,5 %.

« Dans les proportions moindres on trouve les trococéphalies, 9,0 % ; le front petit, étroit, 8,6 % ; les os crâniens minces, 8,4 % ; la déformation du trou occipital, 7,3 % ; des traces de lésions traumatiques, 6,6 % ; des anomalies dans le développement des canines, 6,2 % ; de la subscaphocéphalie, 6,1 % ; des pertes de substance résultant d'ostéite, 5,6 % ; le chevauchement des os, 5,5 % ; les ostéomes du rocher et de l'os occipital, 4,8 % ; l'oxicéphalie, 4,5 % ».

« Le fait le plus important de tous, ajoute Lombroso, c'est-à-dire l'aspect complètement tératologique dû à la réunion de beaucoup d'anomalies dans un même crâne, se rencontre dans la proportion de 43 %, tandis que les anomalies simples, isolées, ne s'y présenteraient que dans la proportion de 21 % ».

Lombroso signale encore le front fuyant, qui lui paraît plus fréquent que l'indiquent les recherches des autres anthropologues. Il fait les mêmes observations au sujet de la plagiocéphalie et des asymétries faciales. Enfin, il donne une série d'anomalies « laissées de côté par les savants étrangers et notées, au contraire, par les Italiens ».

« Quelques-unes d'entre elles, dit Lombroso, sont très importantes : le prognathisme, par exemple, 69 % ; l'eurignatisme, 36,1 % ; la mâchoire inférieure volumineuse, 18,8 % ; et

l'obliquité des orbites, 19,2 % ; viennent ensuite la petitesse des orbites, 13 % ; le menton rentrant, 12,8 % ; la fosse canine déprimée, 11,7 % ; les excavations laissées par les glandes de Pacchioni, 11,8 % ; l'enfoncement de l'ethmoïde dans les fosses orbitaires, 11 % ; la suture malaise, 10,3 % ; la saillie de l'angle orbitaire de l'os frontal, 9,1 % ; le double trou sous-orbitaire, 8,5 % ; le développement anormal des os de la face, 6,0 % ; la synostose de l'Atlas, 7,9 % ; l'apophyse temporale du frontal, 3,4 % ; la nanocéphalie, 2,7 % ; le bec frontal du coronaire, 2,0 % ».

« Mais, dit Lombroso, nous admettons que ces anomalies examinées superficiellement ne peuvent impressionner ; on ne peut acquérir une conviction relativement à leur valeur qu'en les comparant successivement aux anormaux, aux fous et aux sauvages, puis en les étudiant selon le crime et selon le sexe ». Et le maître italien établit lui-même les principaux termes de ces comparaisons explicatives.

Nous reproduisons ce qu'il dit relativement aux normaux :

« En comparant les criminels avec les normaux, nous trouvons que beaucoup d'anomalies perdent de leur importance, car on les trouve en proportion presque égale ou même supérieure chez les derniers ; par exemple, le trou de Civi-

nini, les ailes externes ptérigoïdes exagérées, le prognathisme, les traces de la suture incisive, l'eurignatisme, la saillie des temporaux. Mais il y en a d'autres, au contraire, qui se présentent en proportion double ou triple chez les criminels. Telle est, par exemple, la sclérosis, l'os épactal, l'asymétrie, le front fuyant, l'exagération des sinus frontaux et des arcades sourcilières, l'oxicéphalie, la suture - internasale ouverte, les dents anormales, les asymétries de la face, et surtout la fossette occipitale moyenne, la fusion de l'atlas et les anomalies du trou occipital ».

La comparaison avec les fous montre clairement que, dans toutes les anomalies, les criminels surpassent considérablement les fous, sauf en ce qui concerne les corpuscules de Pacchioni, les os wormiens et la sclérose crânienne; le poids du crâne des criminels est plus considérable que celui des fous, de même pour la capacité crânienne, les courbes frontale et pariétale. La suture médio-frontale est également plus fréquente chez les délinquants que chez les fous. Les criminels offrent aussi un peu plus fréquemment la synostose de l'atlas, le développement de la mâchoire, l'eurignatisme, le prognathisme. Les fous se rapprochent des hommes normaux plus que les criminels, quant aux mensurations des orbites, aux carac-

tères de la mâchoire, aux dimensions de la circonférence crânienne et de la face, à la fréquence de la fossette occipitale moyenne.

Et l'auteur ajoute, relativement à ces dernières constatations, cette réflexion significative : « Ce qui ne doit point étonner quand on songe qu'une grande partie des fous ne naissent pas tels, mais le deviennent, tandis que c'est le contraire chez les criminels ».

Quant à l'étude des analogies entre le sauvage et le criminel, Lombroso trouve également des rapprochements nombreux, sur tout en ce qui concerne l'os frontal, le développement de la mâchoire, la saillie de l'arcade sourciliaire et la fossette occipitale médiane. Il remonte même, dans ses rapprochements, la série animale d'une part, et s'adresse, d'autre part, à l'homme antique. Il conclut dans les termes suivants :

« Nous trouvons en cela une preuve anatomique de la stratification de la criminalité, c'est-à-dire de la tendance chez les coupables à hériter des formes non seulement de l'homme sauvage, préhistorique, mais aussi de l'homme antique, historique.

« Quelques autres données comme les fosses occipitales moyennes, les deux faces articulaires du condyle occipital, l'aplatissement du palais, la concavité des apophyses basilaires, l'emboîtement de l'ethmoïde, le prognathisme

exagéré, la persistance de la suture intermaxillaire, l'énorme capacité orbitaire pourraient conduire à un préatavisme encore plus éloigné jusqu'aux rongeurs ».

Mais il ajoute : « L'atavisme pourtant ne nous permet d'expliquer ni la fréquente obliquité du crâne et de la face, ni la fusion et la soudure de l'atlas avec l'occipital, ni la plagiocéphalie, ni la sclérose exagérée, anomalies qui semblent être le résultat d'une erreur dans le développement du crâne fœtal, ou un produit de maladies ayant lentement évolué dans les centres nerveux ».

Relativement aux anomalies suivant le crime, Lombroso s'exprime de la manière suivante :

« Les chiffres sont trop petits pour nous permettre de conclure avec certitude si les anomalies des crânes sont plus ou moins fréquentes chez les voleurs que chez les assassins. Il semble, toutefois, que, chez les voleurs, les submicrocéphalies, les synostoses, les fronts fuyants, la trococéphalie, l'oxicéphalie, la sclérose du crâne, l'ampleur exagérée des cavités orbitaires soient plus fréquents ; chez les assassins, on trouve nombre de mâchoires volumineuses, d'os wormiens, de platicéphalies et de sutures médio-frontales.

« Chez les femmes meurtrières et les prostituées, on a trouvé le plus grand nombre

de fronts fuyants et de fossettes occipitales moyennes et, chez les premières, d'os wormiens ; chez les infanticides, j'ai noté la plus grande fréquence des sinus frontaux saillants et la moindre fréquence des fosses occipitales et des fronts fuyants ».

Lombroso résume comme suit les anomalies suivant le sexe :

« On voit tout de suite combien est plus grande la proportion des anomalies chez les criminels mâles. Non seulement, chez les femmes criminelles, il y a absence complète de subscaphocéphalie ou presque complète d'oxicéphalie, des os d'Incas, d'asymétrie de la face, des os wormiens du ptericon, mais encore une proportion inférieure, plus que la moitié, vis à vis des criminels mâles, d'asymétries et de sinus frontaux, de mâchoires volumineuses, de sutures soudées et de métapisme, et une proportion de quatre à six fois inférieure de la saillie de l'angle orbitaire du frontal, des fronts fuyants et de la fossette occipitale moyenne. Il n'y a de supériorité chez les femmes que dans les platicéphalies, dans les anomalies du trou basilaire, et de l'apophyse frontale du temporal ; il y a égalité dans la sclérosis, dans la soudure de l'atlas avec l'occipital et dans le prognathisme.

« Si on compare, toutefois, les criminelles avec les femmes normales, on voit que les cri-

minelles se rapprochent beaucoup plus des mâles normaux ou criminels que des femmes, surtout quant aux arcades sourcilières, à la soudure des sutures, aux mâchoires, aux anomalies du trou occipital ; tandis que le contraire (la féminilité) ne se rencontre chez les criminels mâles que dans une proportion inférieure au normal. Les criminelles sont égales ou presque égales aux femmes normales quant aux apophyses zygomatiques, à la saillie de la ligne crotaphitique, à la fossette occipitale moyenne ».

Après cette revue des caractères crâniologiques ainsi que des anomalies crâniennes, Lombroso recherche la confirmation de son type criminel dans l'étude du cerveau et des viscères.

Il analyse les données par le poids, puis surtout la forme, et résume, au sujet de cette dernière, les anomalies que nous avons énumérées dans *l'Exposé général des Stigmates de la Criminalité* ; et quant à leur signification l'auteur s'exprime de la manière suivante :

« D'après cela, il serait trop audacieux de conclure qu'on a trouvé, enfin, avec certitude, les anomalies spéciales des circonvolutions cérébrales des criminels ; mais on peut bien dire déjà que, chez les criminels, ces anomalies abondent et sont de deux ordres : les unes qui s'éloignent de tout type normal, même infé-

ricur, comme les sillons transversaux du lobe frontal, trouvés par Flesch dans quelques cas, et tellement relevés, qu'ils ne laissent pas voir les sillons longitudinaux; les autres sont les déviations du type, mais qui rappellent celui des animaux inférieurs, comme la séparation de la scissure calcarine de l'occipitale, la fossette de Sylvius qui reste ouverte, la fréquence d'un opercule du lobe occipital ».

Quant aux altérations du cerveau et de ses enveloppes, l'auteur en conclut :

« En somme, les criminels rivalisent avec les fous et quelquefois les dépassent même pour les maladies du cerveau, comme nous l'a déjà fait pressentir la grande fréquence des scléroses et des ostéoporoses crâniennes ».

Et s'ils n'offrent presque jamais, même aux spécialistes, les symptômes qui accompagnent ordinairement ces grandes anomalies, l'auteur en cherche une explication un peu subtile dans les arrêts de développement de ces mêmes centres chargés de traduire les désordres morbides chez les fous.

Puis Lombroso étudie les anomalies du squelette, du cœur, du foie, etc., il relate, en les portant à l'actif de son type criminel, les particularités recueillies dans *l'Exposé général des stigmates de la criminalité*.

Il agit de même pour ce qui concerne le poids,

la taille, la grande envergure, les pieds et les mains des criminels. La nomenclature des tares criminelles relatives à d'autres particularités de la tête et de la face, étudiées globalement dans nos stigmates, est également donnée par Lombroso à l'appui de la prédominance d'attributs propres au type criminel.

Et, parmi les conclusions de l'auteur, un certain nombre sont également de nature à préciser sa manière restrictive actuelle de comprendre la notion de type : Le maximum de la capacité crânienne se rencontrerait chez les faussaires ; immédiatement après, viendraient les homicides et les brigands ; les voleurs auraient une capacité médiocre ; le minimum existerait chez les incendiaires et les violateurs. Les fronts étroits et bas prédomineraient chez les criminels et, particulièrement, chez les voleurs, les violateurs et les auteurs de blessures.

Les criminels auraient une tendance à la submicrocéphalie deux fois plus forte que les soldats, mais plus faible que les fous.

La mâchoire forte, très développée, serait l'apanage d'un grand nombre de criminels et particulièrement des homicides.

La longueur de la face, non seulement en chiffres absolus, mais encore comparée à la hauteur du ventre au menton, serait notablement supérieure chez les criminels, surtout

chez les assassins ; elle serait supérieure encore chez les homicides relativement aux meurtriers et aux coupeurs de bourse ; les homicides auraient toujours un développement de la face, par rapport au crâne, notablement plus élevé que chez les soldats. Les anomalies sont également plus nombreuses chez les criminels ; celles qui, par leur fréquence, peuvent figurer dans les caractères du type, sont la plagiocéphalie, la trococéphalie, les fronts bas.

Toutefois, l'auteur atténue la portée trop générale de ses conclusions en admettant des exceptions qu'il range dans une classe à part qu'il appelle l'aristocratie du crime. Cette aristocratie du crime aurait pour signe distinctif une large capacité cérébrale, une forme régulière du crâne et « souvent ces lignes harmoniques et fines qui sont particulières aux hommes distingués ».

La physionomie intervient également, selon Lombroso, pour affirmer les caractères du type. Certes, il y a des exceptions à la règle, il existe des criminels d'allure distinguée et même de belle allure. Mais : « quand, à part ces rares exemples qui forment l'oligarchie du délit, on étudie la masse entière de ces malheureux, comme je l'ai fait dans les maisons de détention, on conclut que, sans avoir toujours une physionomie rébarbative et effrayante, ils en

ont une toute particulière et presque spéciale à chaque forme de la criminalité. » Et l'auteur passe la revue des différentes catégories de délinquants, en faisant de chacune une espèce de cliché que nous tenons à reproduire intégralement, car ces sortes de schémas physiologiques éclairent les opinions de l'auteur relativement à sa théorie du type criminel.

« Chez les violateurs, quand ils ne sont pas des crétins, presque toujours l'œil est saillant, la physionomie délicate, les lèvres et les paupières volumineuses. La plupart sont grêles, blonds, rachitiques et parfois bossus. Les pédérastes se distinguent souvent par une élégance féminine, par les cheveux longs et bouclés, et par des habits qui conservent, même sous l'uniforme des prisons, une certaine tournure féminine. La délicatesse de la peau, l'aspect enfantin, l'abondance des cheveux, lisses et séparés à la mode des femmes, sont des traits fréquents chez ces malheureux ; on les observe aussi chez les incendiaires.

« Les meurtriers, les voleurs avec effraction, ont les cheveux crépus, sont déformés dans le crâne, ont de puissantes mâchoires, des zygomés énormes et des fréquents tatouages ; ils sont couverts de cicatrices à la tête et dans le tronc.

« Les homicides habituels ont le regard vitreux, froid, immobile, quelquefois sanguinaire

et injecté ; le nez souvent aquilin ou crochu, comme celui des oiseaux de proie, toujours volumineux ; les mâchoires sont robustes, les oreilles longues, les pommettes larges, les cheveux crépus abondants et foncés. Assez souvent la barbe est rare, les dents canines très développées, les lèvres fines. Souvent, il y a du nystagmus et des contractions d'un côté du visage qui montrent la saillie des dents canines, comme en signe de menace.

« Un grand nombre de faussaires et d'escrecs que j'ai pu étudier avaient une physionomie où se peignait une bonhomie singulière, quelque chose de clérical, ce qui, dans leur triste carrière, contribuait à inspirer la confiance à leurs victimes. J'en ai connu avec le visage pâle, des yeux hagards ou très petits, le nez de travers, bien souvent une perte précoce des cheveux et la face d'une vieille femme.

« En général, termine Lombroso, beaucoup de criminels ont les oreilles écartées, les cheveux abondants, la barbe rare, les sinus frontaux et la mâchoire énormes, le menton carré et saillant, les pommettes larges, les gestes fréquents, en somme, un type ressemblant au mongol et parfois au négre ».

Mais, dit Lombroso, l'anthropologie veut des chiffres et non des descriptions isolées et générales ; et l'auteur énumère, à titre de preuves

objectives, les particularités relatives aux cheveux, à l'iris, au strabisme, aux oreilles, au nez, aux dents, ainsi qu'aux parties génitales ; il rappelle également l'opinion de Brouardel concernant l'infantilisme.

Enfin, l'auteur a pris soin de résumer lui-même son opinion en quelques pages, que nous nous faisons un devoir de reproduire. On a déjà pu s'apercevoir que la question du type a perdu de son importance en perdant de sa précision. Et il faut reconnaître que Lombroso a été combattu tout autant pour ce qu'il avait l'air de dire que pour ce qu'il disait réellement. Le résumé suivant, en précisant la pensée de l'auteur, doit rester comme le seul thème autorisant la controverse et en fournissant les éléments définitifs.

« *Résumé.* — Les mesures anthropométriques sur le cadavre, bien que peu fécondes, servent cependant à démontrer d'une façon certaine l'infériorité des criminels, spécialement des voleurs, dans la capacité (qui est, au contraire, énorme chez certains assassins) et dans la circonférence crânienne, dans le développement notable de la mâchoire, dans l'augmentation du diamètre et de la hauteur de la face. Il y a, chez les criminels, des indices de la face orbitaire et céphalo-orbitaire, moins élevés que normalement ou que chez les fous, et *vice versa* un indice céphalo-spinal plus élevé.

« Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir numériquement, bien plus fréquentes chez les criminels que chez les fous, les anomalies où manque toute origine atavique, comme les synostoses, les scléroses, l'asymétrie crânienne et faciale, l'abondance des os wormiens.

« Dans des formes analogues et en proportions égales à celles des sauvages, on a dû noter d'autres altérations ataviques, surtout de la face et de la base du crâne : sinus frontaux énormes, front fuyant, fosse occipitale moyenne, soudure de l'atlas, aspect viril des crânes chez les femmes, double face articulaire du condyle occipital, aplatissement du palatin, os épactal, orbites volumineuses et obliques. Ces lésions qui varient de 2 à 58 % se trouvent groupées chez le même individu, de façon à former un type, dans la proportion de 43 % ; isolées sur un seul individu, elles sont dans la proportion de 21 %. Elles apparaissent plus rarement chez les femmes où l'on ne trouve presque pas de fosses occipitales moyennes, ni de plagiocéphales.

« Le cerveau suit dans les anomalies un ordre analogue, il présente, en général, un volume inférieur à la règle normale, sauf un petit nombre de cas d'hypertrophie ; les circonvolutions offrent de fréquentes anomalies ataviques, comme la séparation de la fissure calcaire de l'occipitale, la formation d'un opercule

du lobe occipital, le vermis conformé comme dans le lobe moyen des oiseaux et des déviations absolument atypiques, comme les sillons transversaux du lobe frontal.

« Les quelques observations histologiques parlent toutes en faveur d'anciennes hyperémies, spécialement des centres nerveux, comme la dilatation des vaisseaux lymphatiques, la pigmentation des cellules nerveuses et connectives. Ces hyperémies préexistantes nous sont confirmées, avec une certitude absolue, par l'étude macroscopique, laquelle nous montre de fréquents foyers de ramollissement dus au processus embolique ; des méningites dans la proportion de 50 % ; des ostéomes dans celle de 4 % ; plus souvent, on y observe aussi les affections chroniques de l'endocarde, du péricarde et du cœur (l'insuffisance valvulaire est la plus fréquente), et assez souvent celles du foie, affections qui comptent pour le quintuple chez les malades non criminels.

« Avec tant d'anomalies, il est surprenant qu'on vérifie sur les cadavres une plus grande supériorité de taille, et pas de différence de poids, peut-être même une différence en plus.

« Pour les examens sur le vivant, je résumerai en peu de mots ce que j'ai été obligé d'exposer avec force chiffres ; et je conclurai que le délinquant a une taille plus haute, une enver-

gure plus grande, un thorax plus ample, une chevelure plus sombre et un poids supérieur au normal et à celui des aliénés ; qu'il présente, surtout chez les voleurs, chez les récidivistes et chez les mineurs, une série de submicrocéphalies plus grande que normalement, mais plus petite que chez l'aliéné ; — que l'indice du crâne, comparé en général à l'indice ethnique, est plus exagéré en lui ; — que le délinquant offre des asymétries crâniennes et faciales fréquentes, surtout chez les voleurs et les violateurs, mais plus rares que chez les fous, car il a, sur ces derniers, la supériorité de certaines lésions à la tête et des yeux obliques, il a moins fréquemment l'athérome des artères temporales, la situation anormale des oreilles, la rareté de la barbe, le nystagmus, l'asymétrie faciale et crânienne, la mydriase et encore plus rarement la calvitie précoce, et en proportion égales le prognathisme, l'inégalité des pupilles, le nez tordu, le front fuyant ; que, plus souvent que les fous et que les hommes sains, il a la face plus longue, un plus grand développement des apophyses zygomatiques et de la mâchoire, l'œil sombre, la chevelure épaisse et noire, surtout chez les voleurs de grand chemin ; que les bossus, très rares chez les homicides, sont plus fréquents chez les violateurs, les faussaires et les incendiaires ; — que ces derniers, et plus

encore les voleurs, ont toujours une taille, un poids et une force musculaire inférieurs à ceux des brigands et des homicides, que les cheveux blonds abondent chez les violateurs, les noirs chez les voleurs, chez les meurtriers et les incendiaires.

« Une étude sur les photographies des criminels nous a fourni le moyen de faire contrôler par le lecteur et de fixer la fréquence du type physiologique du criminel, dans la proportion de 25 % avec un maximum de 36 % pour les assassins et un minimum de 6 à 8 % pour les banqueroutiers, escrocs et bigames ; et, à ce propos, je dois noter aussi que les anomalies crâniennes et faciales, et spécialement la capacité moindre, la moindre circonférence antérieure, la plus grande longueur de la face et le grand développement des zygomés ont été vérifiées en proportions presque égales à celles des gens honnêtes, chez les *blessés* et chez les criminels d'occasion.

« La photographie nous confirme combien de fois le type ethnique s'efface chez les criminels, tandis que beaucoup offrent entre eux une véritable ressemblance ; elle nous révèle aussi la fréquence de l'aspect féminin chez quelques voleurs et chez les pédérastes et de la virilité chez beaucoup de femmes criminelles, surtout les meurtrières.

« Une étude sur des hommes libres nous a montré qu'on peut bien trouver quelquefois, dans les gens libres, les caractères dégénératifs physiologiques, mais aussi presque jamais accumulés dans les mêmes personnes et bien des fois justifiés par la criminalité latente ou par la dégénérescence crânienne.

« L'étude sur les vivants, en somme, confirme, quoique moins exactement et moins constamment, cette fréquence des microcéphalies, des asymétries, des orbites obliques, des prognathismes, des sinus frontaux exagérés que nous révéla la table anatomique. Elle montre de nouvelles analogies entre les aliénés, les sauvages et les délinquants. Le prognathisme, la chevelure abondante, noire et crépue, la barbe rare, la peau souvent très brune, l'oxicéphalie, les yeux obliques, le crâne petit, la mâchoire et les zygomés développés, le front fuyant, les oreilles volumineuses, l'analogie entre les deux sexes, une plus grande envergure, sont de nouveaux caractères ajoutés aux caractères nécropsiques qui rapprochent le criminel européen du type australien et mongol ; tandis que le strabisme, l'asymétrie crânienne et les graves anomalies histologiques, les ostéomes, les lésions méningitiques, hépatiques et cardiaques, nous montrent aussi chez le criminel un homme anormal avant sa naissance, par l'arrêt du dé-

veloppement ou par la maladie acquise de différents organes, surtout des centres nerveux, comme chez les aliénés, et en font un vrai malade chronique ».

Telle est la manière dont Lombroso interprète la notion du type criminel anatomiquement caractérisé. Nous aurons à la préciser, tantôt, en résumant les objections essentielles faites aux théories lombrosiennes et les réponses apportées par le maître italien et son école. Nous poursuivons l'exposé des autres caractères du criminel-né. Car, contrairement à sa première manière, Lombroso a fait dans sa dernière édition une plus large part à l'intervention des caractères biologiques et psychologiques dans la constitution du type criminel. Il conçoit donc à côté d'une anatomie, une biologie et une psychologie du criminel-né. Nous allons rapidement résumer ce que Lombroso entend par la biologie et la psychologie du criminel-né. Disons du reste immédiatement que cette biologie et cette psychologie comprennent la plupart des stigmates cités dans notre *Exposé général des stigmates de la criminalité* sous les dénominations des stigmates biologiques et stigmates sociologiques. Nous nous bornerons donc à transcrire la manière dont Lombroso interprète ces stigmates, relativement à la constitution d'un type criminel.

Après une étude du tatouage, auquel il attribue une origine essentiellement atavique, ainsi qu'une analyse des phénomènes essentiels de la nutrition, des diverses sensibilités générales, et un exposé des recherches relatives à la dynamométrie, aux différentes catégories de réflexes, Lombroso résume son opinion de la manière suivante :

« De l'ensemble de ces faits on pourrait déduire que presque toutes les différentes espèces de sensibilité tactile, olfactive, gustative sont obtuses chez le criminel, même chez le criminel d'occasion comparé à l'homme normal ; tandis que chez lui, comme chez les aliénés et les hystériques, la sensibilité aux métaux, à l'aimant et à l'atmosphère est exagérée.

« Leur insensibilité physique rappelle assez bien celle des peuples sauvages, qui peuvent affronter, dans les initiations à la puberté, des tortures que ne supporterait jamais un homme de race blanche ».

Quant à la sensibilité affective, Lombroso écrit, après l'avoir étudiée en détail.

« Nous concluerons en disant : que l'aberration du sentiment caractérise le criminel aussi bien que le fou ; et que si un haut degré d'intelligence peut se rencontrer avec une tendance au crime et à la folie, jamais celle-ci ne s'accorde avec le sentiment affectif normal ».

Cette tare considérable et essentielle, Lombroso en trouve la confirmation dans la fréquence du suicide, ainsi que dans l'étude des sentiments et des passions chez les criminels. Et par ces caractères, dit l'auteur, le criminel se rapproche bien plus du sauvage que du fou.

Enfin, Lombroso recherche dans la religion des criminels, leur intelligence et leur degré d'instruction, les caractères de l'argot, leur écriture, leur littérature, leur art et leur industrie, ces signes biologiques et psychiques destinés à compléter le type anatomique exposé précédemment. Nous n'avons pas à rappeler les données groupées par Lombroso sous ces différentes catégories de caractères ; c'est, nous l'avons déjà dit, les stigmates eux-mêmes de la criminalité que l'auteur, en généralisant, utilise pour parachever le type du criminel-né.

Telle est la façon dont Lombroso entend définitivement le criminel-né et le type criminel. Nous avons déjà signalé les différences qui distinguent cette dernière manière de celle exposée dans la première édition de l'*Homme criminel*. Nous n'y reviendrons pas. Nous ajouterons toutefois à ces considérations antérieures une dernière remarque.

En voyant ainsi la généralité des stigmates passer pour ainsi dire dans le portrait du criminel-né, on pourrait croire que l'auteur a voulu accu-

muler dans ce type toutes les tares, à l'exclusion des autres catégories de criminels. Il n'en est rien, et nous constaterons dans la suite que le maître italien ne se refuse pas à l'existence d'autres catégories de délinquants caractérisés.

Dans l'exposé qui précède nous nous sommes conformé, aussi strictement que possible, à la pensée et même au texte de l'auteur. Nous avons procédé le plus souvent par extraits. Cependant malgré ces longueurs, nous reconnaissons que les opinions du fondateur de l'anthropologie criminelle restent encore entourées d'obscurités et même d'équivoques. Bien des objections surviennent à l'esprit relativement à tout ce que comprend de théorique, d'indéfini, d'insité et même de contradictoire le type criminel et le criminel-né, ainsi compris et schématisés. Elles ont marqué les phases de cette grande querelle scientifique née avec l'anthropologie criminelle elle-même et dont ont particulièrement retenti les échos des trois premiers Congrès. Il importe pour la mise au point de cette importante question, que ces objections suivent comme en une sorte de commentaire l'exposé de la doctrine italienne. Nous allons nous efforcer de les résumer, en rappelant d'abord quelques-unes des critiques adressées directement aux théories lombrosiennes, ainsi que les réponses du maître et de ses partisans.

Et tout d'abord, en présence des restrictions qu'il expose lui-même, des retouches qu'il fait constamment subir à son modèle, de toutes les exceptions qu'il signale et du pourcentage relativement restreint qu'il invoque, Lombroso a-t-il le droit de parler d'un type criminel?

Déjà, bien avant le Congrès de Paris, alors que la doctrine italienne apparaissait beaucoup plus catégorique et plus tranchée qu'aujourd'hui, on avait contesté à Lombroso le droit d'employer cette dénomination de type criminel.

Et on conçoit aisément l'importance de ce point doctrinal ; il dépasse assurément les limites d'une question de mot. Il va au delà des contestations relatives à l'emploi abusif d'une dénomination mal choisie ou détournée de sa signification. Nous oserions même dire qu'il concentre en lui l'origine de toutes les divergences qui règnent parmi les différentes écoles anthropo-criminologiques, relativement aux grosses questions doctrinales du type criminel et du criminel-né. Car le fait que les criminels présentent des anomalies, et même qu'ils présentent ces anomalies à un degré relativement élevé, n'est plus guère contesté à l'heure qu'il est. L'accord est sur ce point à peu près général. Et on pourrait même dire qu'au sujet de l'origine de ces anomalies il tend également à s'établir une sorte d'opinion mixte, composite

où se sont progressivement fusionnées les tendances extrêmes, opposées. A ce sujet, l'école italienne elle-même, la plus doctrinale des écoles, s'est départie de son unité initiale. Elle n'explique plus exclusivement les caractères du criminel par l'atavisme, mais elle fait intervenir les déformations congénitales, les tares dégénératives, les influences tératologiques et pathologiques. Et par ce fait même disparaît le lien trop étroit, atavistique le plus souvent, qu'elle voulait établir entre l'attribut anatomobiologique qui distingue le criminel et la manifestation sociologique qui constitue le crime. Mais l'école italienne persiste à affirmer l'existence d'un type, ou tout au moins se croit autorisée encore à parler d'un type, même après que ce type s'est écorné par tant d'endroits à toutes les exceptions et restrictions formulées par Lombroso en personne.

Or, la notion du type criminel est repoussée avec véhémence à peu près partout en dehors de l'école italienne. Elle reste comme un thème inépuisable de contestations toujours renaissantes. Et cela en majeure partie parce qu'on ne s'est jamais mis d'accord une bonne fois sur ce qu'on voulait dire, d'une part, et sur ce qu'on comprenait, d'autre part. Que faut-il donc entendre définitivement par cette notion de type? Lombroso s'est lui-même posé la question. « On m'objec-

tera, écrit-il, dans sa préface de la deuxième édition française : « Comment pouvez-vous parler d'un type chez les criminels quand, de vos propres travaux, il résulte que 60 % en manquent complètement ? » Et il répond :

« Mais outre que le chiffre de 40 % n'est pas à dédaigner, le passage insensible d'un caractère à un autre se manifeste dans tous les êtres organiques, il se manifeste même d'une espèce à l'autre ; à plus forte raison en est-il ainsi dans le champ anthropologique où la variété individuelle, croissant en raison directe du perfectionnement et de la civilisation, semble effacer le type complet. Il est difficile, par exemple, sur cent italiens d'en trouver cinq qui présentent le type de la race ; les autres n'en ont que des fractions qui se manifestent seulement quand on les compare à des étrangers, et pourtant il n'y a personne qui songe à nier le type italien.

« A mon avis, on doit accueillir le type avec la même réserve qu'on met à apprécier les moyennes dans la statistique. Quand on dit que la vie moyenne est de trente-deux ans, et que le mois le plus fatal est celui de décembre, personne n'entend par là que tous les hommes doivent mourir à trente-deux ans et au mois de décembre. » Telle est donc la manière dont Lombroso définit la notion du type. Et malgré tout ce qu'il a pu dire d'inadéquat à

cette manière de voir actuelle, il y a lieu de ne s'en tenir qu'à cette dernière.

Certes, il ne s'agit plus ici de type au sens anthropologique du mot ; le type anthropologique est autre chose que tout cela, ainsi que l'on dit depuis longtemps Topinard, Hödler et d'autres. Il manque au type lombrosien la persistance, la régularité, l'hérédité, comme le rappelait Baer rapportant l'opinion de Virchow.

Lombroso semble lui-même avoir abandonné cette signification rigoureuse anthropologique. Nous venons de le constater, en citant les propres termes de l'auteur.

Et, dans le corps de son ouvrage, il revient encore sur la question du type criminel. A la critique qu'en avait faite Topinard, il répond par l'exposé de la manière même dont l'anthropologue français définit la notion de ce qui est devenu le type dans l'école italienne. Il semble même faire sienne cette manière et l'admettre comme rendant ce que, dans sa pensée, il faut considérer comme un type. Or, si la note conciliatrice dominait déjà dans les propres paroles de Lombroso, nous trouvons dans la manière de Topinard, ratifiée par le maître italien, une façon plus large encore de comprendre la chose. « Le type d'une série de crânes ou d'individus, dit Topinard, n'est donc pas une réalité palpable, mais le produit d'un travail, un désir, une espé-

rance, une image abstraite et générale, suivant l'expression de Goethe ».

Or, du moment que partisans et adversaires du type sont d'accord pour n'y voir qu'un désir, une espérance, une image abstraite et générale, toute discussion devient byzantine. Il est inutile de prolonger demesurément de pareils débats et mieux est adopter cette sorte de *modus vivendi*. *Modus vivendi* qui, toutefois, laisse debout les critiques apportées au type première manière par MM. Manouvrier, Brouardel, Féré, Topinard, Houzé, Lütz, Baer et mises en relief avec une très grande vigueur dans le rapport de MM. Houzé et Warnots au troisième Congrès d'anthropologie criminelle.

Mais le type ainsi compris perd toute valeur objective, toute signification pratique, dira-t-on? Lombroso répond à cette seconde objection :

« Loin de porter atteinte à l'application pratique de nos conclusions, cette façon restreinte d'envisager le type lui est favorable ; en effet, la détention perpétuelle, la peine capitale, qui sont les derniers mots de nos recherches, seraient impraticables à l'égard d'un grand nombre d'hommes, tandis qu'on peut les appliquer fort bien à un nombre restreint et regarder comme indice de criminalité la présence de ce type chez les individus suspects ».

Aux objections relatives à la notion du type

se rattachent une série d'autres critiques ; il en est une surtout d'une importance capitale.

Nous avons vu que la notion du type se réduisait en quelque sorte, comme le disait déjà du reste Ferri dans une conférence qui date de plus de dix ans, à une proportion plus grande d'anomalies ; il devient, pour ainsi dire, une question de pourcentage d'anormaux. Mais, que faut-il entendre par anomalies ?

Lombroso répond dans les termes suivants au reproche d'avoir induit ou généralisé trop facilement en la matière :

« Vous abusez trop, dans vos déductions, des faits isolés — m'objectent des savants éminents — si vous rencontrez, par exemple, un crâne asymétrique, des oreilles écartées, etc., chez un sujet, vous vous hâtez d'en conclure à la folie ou au crime ; or, ceux-ci n'ont aucun rapport direct ni certain avec de pareilles anomalies. — Je ne répondrai pas qu'on ne rencontre jamais dans le cristal humain une formation anormale qui n'ait sa raison d'être, surtout dans l'arrêt de développement ; je ne dirai pas non plus qu'il existe une école de savants aliénistes, qui ne craignent pas de se fonder, bien des fois, sur une seule de ces anomalies, pour diagnostiquer les folies dégénératives ; je me contenterai de rappeler que je ne fais pas de telles déductions *a priori*, mais après les avoir vues en propor-

tion plus grande chez les criminels que chez les honnêtes gens ; je dirai que, pour moi, les anomalies isolées ne sont qu'un indice, une note musicale, dont je ne prétends, je ne puis tirer un accord qu'après l'avoir trouvée jointe à d'autres notes physiques ou morales. Et n'est-ce rien, à leur avis, que d'avoir commis un crime ou d'en être soupçonné ».

Il y a peut-être dans les lignes qui précèdent plus de virtuosité, voire même d'habileté, que de preuves objectives, démonstratives, mais il faut savoir gré à Lombroso de ne point méconnaître les critiques, de les poser nettement, et de les aborder de front. Il en est de même dans ce qui suit :

« Une autre objection grave qu'on soulève à propos du type, dit Lombroso, c'est que nous le déduisons de l'examen de quelques milliers de criminels, tandis que les malfaiteurs existent par millions, et qu'une loi ne peut être considérée comme bien fondée que si elle s'appuie sur les grands nombres.

« Mais, on peut y répondre avec M. Ferri : « En général, les données biologiques de la plus grande importance sont celles qui éprouvent les variations les moins considérables : tandis que la longueur peut varier, d'homme à homme, de plusieurs centimètres, la largeur du front ne peut varier que de quelques millimètres. D'où il résulte, avec évidence, que dans les questions

d'anthropologie, la nécessité de gros chiffres est en raison directe de la variabilité des caractères étudiés, etc., par conséquent, en raison inverse de leur importance biologique (*Sociologie criminelle*, Paris, 1893).

« Les gros chiffres sont utiles quand on s'occupe des phénomènes que chacun peut enregistrer ; mais quand il s'agit de connaître non pas le sexe, ni l'âge, ni la profession, mais le caractère psychique ou la conformation crânienne d'un groupe de criminels, il est impossible de jouer avec les chiffres élevés.

« Dans ces questions délicates, qui exigent une culture spéciale, les grands nombres recueillis par la statistique officielle, œuvre fournie, pour la plupart du temps, par des employés ignorants, ont bien moins de valeur que les observations, clairsemées à la vérité, mais dues à des hommes compétents. Ici, la sûreté des recherches vaut bien mieux que leur quantité ».

Quant au reproche d'avoir mal pris ses points de comparaison, Lombroso répond :

« M. Manouvrier nous a dit avec une logique très serrée (*Actes du Congrès d'anthropologie criminelle*, Paris, 1893) qu'il ne fallait pas comparer les criminels aux soldats, parce que ceux-ci sont déjà passé par une sélection ; mais il oublie que nous avons comparé les criminels aux étudiants et aux gens du monde, que Marro

les a comparés aux ouvriers de la ville de Turin et que M^{me} Tarnowsky a mis en parallèle les femmes criminelles avec les villageoises et les dames russes ; dernièrement, Brancalonne-Ribauda a comparé les soldats criminels aux soldats honnêtes du même âge, ce qui achèvera d'ôter les scrupules, si pourtant ils étaient sincères, de ce dernier critique ; c'est bien vrai qu'il nous a dit qu'il fallait faire notre comparaison avec les hommes vertueux ; mais nous pourrions répondre que la vertu dans ce monde est déjà une grande anomalie. Je n'aurais qu'à citer Charcot, Legrand du Saulle et moi-même (s'il m'est permis de me joindre à eux) dans *l'Homme de génie* (p. 180) pour prouver que la sainteté, qui est bien la vertu la plus complète, n'est bien souvent que de l'hystérie, ou encore, de la folie morale ».

Quant à l'exclusivisme de ses premières conceptions qui n'admettait qu'un seul type criminel, Lombroso en convient sans détour. Et cet aveu est précieux, car dans tout cet exposé nous ne cherchons qu'à mettre en relief la pensée du maître italien. Aussi, notons-nous les termes mêmes de Lombroso.

« Il est certain qu'en progressant, nous avons vu qu'il n'y a pas un seul type de criminel, mais plusieurs types spéciaux (de voleur, par exemple, d'escroc, de meurtrier) ; et que les

femmes criminelles ont un minimum d'anomalies dégénératives, presque autant que les femmes honnêtes ».

Cette dernière citation nous paraît devoir suffire. Nous croyons pouvoir en rester là et avoir suffisamment précisé la notion ultime à laquelle l'École italienne semble devoir s'arrêter, quant à la signification de ce qu'elle entend par type en général et par type criminel en particulier.

Mais au type criminel, ainsi anatomiquement caractérisé, Lombroso avait assigné, comme dans une sorte de déduction logique, plusieurs attributs essentiels et principalement l'origine atavistique de ses caractères, l'innéité de la prédisposition criminelle que comporte cette origine. Cette signification atavique des stigmates, cette tendance native à la criminalité, Lombroso les avait théoriquement renforcées par des rapprochements avec le sauvage et l'enfant. La doctrine ainsi présentée formait une sorte de synthèse dont les différentes propositions se précisaient, accentuaient réciproquement leur portée et leur signification. L'homme criminel de la première édition lombrosienne apparut comme un type nettement caractérisé anatomiquement, tenant de l'atavisme ses caractères anatomo-biologiques et reproduisant, dans nos sociétés civilisées, des êtres disparus dont nous

retrouvons les vestiges psychiques chez l'enfant, et les traces plus positives encore chez le sauvage. Dans ces conditions, le crime ne pouvait plus être considéré que comme la manifestation d'une prédisposition innée, jadis normale, et dont l'anormalité n'était attribuable qu'aux modifications apportées à nos mœurs et à nos instincts par une évolution sociologique progressive.

Cette manière de voir était du reste partagée par les disciples les plus autorisés de Lombroso, par Ferri et Garofalo. Ferri en 1884, dans *I nuovi orizzonti del delitto* et l'année suivante, Garofalo dans *Criminologia* exprimaient en termes formels des opinions à peu près analogues.

Mais, depuis cette époque, les Congrès de Rome, de Paris, de Bruxelles se sont prononcés. Les solutions premières se sont modifiées, quoiqu'on puisse prétendre.

Il nous reste à déterminer la mesure de ces modifications et à tenter de préciser, ici encore, le sentiment actuel et probablement définitif du fondateur de l'anthropologie criminelle.

L'innéité de la prédisposition criminelle est aujourd'hui largement atténuée par ce fait, que Lombroso lui-même a reconnu des catégories de criminels d'occasion et de criminels par passion.

Quant aux origines des caractères du type, nous avons déjà, en diverses circonstances, dans

l'exposé même de ces caractères, souligné l'acquiescement de Lombroso à la nature tératologique dégénérative et pathologique d'un certain nombre d'entre eux. Mais ces remarques, cueillies partiellement, pourraient paraître ne rendre qu'imparfaitement l'idée du maître. Nous aimons donc à citer à nouveau quelques lignes de sa préface qui paraîtront probablement suffisamment explicatives.

« Dans cette édition, dit l'auteur, j'ai démontré qu'outre les caractères vraiment atavistiques, il y en avait d'acquis et de tout à fait pathologiques ; l'asymétrie faciale, par exemple, qui n'existe pas chez les sauvages, le strabisme, l'inégalité des oreilles, la dyschromatopsie, la parésie unilatérale, les impulsions irrésistibles, le besoin de faire le mal pour le mal, etc., et cette gâté sinistre qui se fait remarquer dans l'argot des criminels, et qui, alternant avec une certaine religiosité, se trouve si souvent chez les épileptiques. Ajoutez-y les méningites, les ramollissements du cerveau qui ne proviennent certainement pas de l'atavisme ».

Enfin, ce qu'il reste du criminel atavique ainsi démembré, Lombroso en explique les *accointances contestées* avec les sauvages et l'enfant, dans des termes qui nous éloignent également des tendances exclusives ou mal définies des débuts de la doctrine primitive.

« A l'objection très juste de M. Tarde, ajoute Lombroso, que les sauvages ne sont pas toujours bruns, ni d'une taille élevée, et que la fossette occipitale moyenne peut se rencontrer chez les peuples peu portés au crime, comme les Arabes, et faire défaut chez d'autres plus barbares, j'ai déjà répondu en citant cette loi, que les anthropologues devraient même méditer :

« C'est-à-dire que les anomalies atavistiques ne se rencontrent pas toutes avec la même abondance dans les races les plus sauvages, mais que, plus fréquentes néanmoins chez elles que chez les peuples plus civilisés, elles y varient dans la proportion, et peuvent manquer en partie, sans que leur absence ou leur présence puisse être regardée comme une marque d'une plus grande supériorité ou infériorité dans la race. Ainsi, deux anomalies atavistiques, celle de l'os de l'Incas et de la fossette occipitale, se rencontrent ensemble chez des races à demi civilisées, comme la race américaine, et sont rares chez les nègres, pourtant plus barbares ».

Il est clair qu'ainsi mitigée et remise au point la proposition n'est plus passible des graves objections qu'elle suscita sous sa forme tranchée du début. Elle se résume, en fait, dans l'affirmation de l'origine atavistique de quelques unes des anomalies rencontrées le plus fréquemment chez les criminels, sans rien prétendre d'absolu et

d'invariable. Quant à leur nombre et leur importance, il importe toutefois de rappeler que la théorie atavique de la première heure a rencontré d'emblée des adversaires décidés tels que Lacassagne, Manouvrier, Topinard, Tarde, et en Allemagne Kirn, Baer, Näcke, à l'opposition desquels revient l'honneur des tendances plus conciliantes des dernières éditions lombrosiennes.

Mais Lombroso ne s'était pas borné à rechercher dans l'atavisme des arguments, il avait affirmé que le criminel rappelant à la fois l'homme préhistorique et le sauvage se retrouvait comme en une réduction dans l'enfance elle-même.

Reprenant une série d'observations et d'allégations émises notamment par Moreau, Perez et Bain, Lombroso concluait à l'existence chez les enfants de la plupart des instincts malfaisants et égoïstes qui caractérisent le criminel. L'évolution qui hâte chez l'homme normal la transformation de ces premières tendances se trouvait enrayée chez le criminel. Ce dernier pouvait donc être considéré comme une sorte de produit incomplètement venu et gardant dans l'âge adulte les attributs ordinaires et normaux du premier âge.

Cette doctrine, attaquée très vivement, est exposée définitivement par Lombroso dans les termes suivants :

« Féré (*Dégénérescence et Criminalité*, 1888) nie aussi ma conclusion « que les germes de la folie morale et du crime se rencontrent d'une façon normale dans les premières années de l'homme, comme on rencontre constamment dans l'embryon certaines formes qui, dans un adulte, sont des monstruosités ». Et par cela que, selon lui, l'humanité n'a pas été constituée par des individus ayant les penchants antisociaux des enfants. En écrivant ces mots, il ne songeait pas aux sauvages. Lorsque Preyer démontre qu'on trouve dans le discours des enfants, la lagorée, la disphrasie, l'écolalie, la bradiphrasie, la paraphrasie, l'acatafasie des fous, des idiots, il ne veut pas dire que les enfants soient fous ou idiots et *vice versa* ; mais il nous signale le point de repère atavistique de ces anomalies ; il nous montre que ces phénomènes étranges, anormaux chez les fous, sont normaux à un certain âge de l'homme, et il explique ainsi la tératologie par l'embryologie ».

Telle est la matière dont Lombroso explique définitivement la troisième des propositions qui, dans une sorte de synthèse, caractérisent le type criminel. Cette troisième proposition a été l'objet à son tour d'ardentes controverses. Il n'y a pas que Féré qui ait apporté son argumentation à l'encontre des vues lombrosiennes. Magnan,

au Congrès de Paris, avait déjà affirmé que les enfants qui réalisent le type criminel en une sorte d'état embryonnaire ne sont pas des normaux, mais des dégénérés. Tarde avait nié l'existence ainsi généralisée d'une enfance instinctivement malfaisante et à côté des enfants égoïstes et méchants il avait placé les enfants doux, généreux, désintéressés. Bénédikt avait insisté sur la valeur des facteurs de l'éducation et du milieu. Dortel résumant une autre série d'argument disait que si le criminel avait de l'enfant certaines particularités, l'enfant par contre n'avait rien du criminel. Enfin, tout récemment, Baer revenant sur les considérations physiologiques, rappelant les données d'expérimentation cérébrales fournies par Soltman, Bechterew Westphal ainsi que les opinions de Vogt et Kussmaul, terminait en disant que le cerveau de l'enfant manque de sens moral comme à la naissance il manque de motricité, par suite simplement de l'incomplète développement des organes qui seront dans l'avenir les sièges de ces manifestations.

Le débat en est là ; il ne paraît point épuisé ; il sera probablement repris quelque jour. Et peut-être l'accord final s'établira-t-il par une sorte de formule atténuée qui montrera qu'ici encore, de même que pour le criminel-né, le criminel atavique et le type criminel en général,

des propositions trop radicales furent seules la cause des malentendus.

Nous en avons fini avec ce que nous considérons comme pouvant le mieux rendre la pensée définitive de l'École lombrosienne en matière de type criminel de criminel atavique et de criminel-né ; nous avons dû écarter les objections, d'une part, et scinder, d'autre part, la pensée du maître italien. Cette pensée recevra, lors de l'analyse des autres théories de Lombroso, un complément qui en accusera plus nettement intégrale la signification. Quant aux objections et aux vues opposées que nous avons dû passer sous silence, elles se retrouveront à leur place, dans leur cadre respectif, formant successivement aux doctrines de l'École italienne, une suite de commentaires et de suppléments qui achèvera la mise au point des Théories de l'Anthropologie criminelle.

CHAPITRE II

LE CRIMINEL-NÉ COMME FOU MORAL

La folie morale est une entité psychiatrique. Son intelligence et sa compréhension dérivent de la formule de l'homme normal. Ainsi que nous l'avons dit dans les stigmates de la criminalité, le sens moral est le produit de la lente évolution de nos instincts et de l'égoïsme qui les synthétise, vers ce qu'on nomme l'altruisme. Il constitue comme quelque chose de surajouté aux facultés nécessaires à la vie de l'individu, pour assurer et développer la vie de l'espèce et la vie sociale. Il est fait des sentiments divers, auxquels on a donné l'étiquette collective de sentiments moraux. On admet généralement que l'homme possède en naissant une somme de prédisposition qui le rend accessible à l'éclosion des sentiments moraux. L'éducation, le milieu, les circonstances de son évolution entravent ou accentuent cette prédisposition et ses conséquences. La prédisposition étant du reste déjà en elle-même plus ou moins accu-

sée, on conçoit que les individualités morales soient aussi nombreuses et aussi distinctes les unes des autres que les individualités anatomiques et biologiques. Mais ces différences n'excluent pas la possibilité d'une moyenne ; elles y contribuent, au contraire, et c'est cette moyenne de moralité qu'on réclame à l'homme normal, moyen lui-même, si on veut. Et, de fait, l'homme possède régulièrement et sous tous les cieux un certain fond de ce qu'on comprend sous le nom de moralité.

En s'efforçant de classer les troubles du sentiment et de l'intelligence, les psychiatres ont fini par distinguer, parmi les aliénés, une catégorie d'individus dont la caractéristique essentielle était l'absence de ce fonds moyen de moralité, particulier à l'être humain. Chez ces aliénés, les perversions morales atteignent un degré tel que, occupant tout l'avant-plan, elles masquent, pour ainsi dire, les autres déficiences de l'intellect. « L'individu apparaît alors, dit Ballet, dans tout le cours de son existence comme un être immoral incapable de s'adapter aux exigences de la vie sociale. Il ne s'agit plus simplement de ces quelques tendances perverses qui font partie intégrante du caractère de beaucoup de dégénérés, les instincts sont ici foncièrement vicieux, les actes déraisonnables et nuisibles ; la vie, depuis l'enfance jusqu'à

l'âge avancé, est un tissu d'actions incorrectes, absurdes, souvent délictueuses et quelquefois criminelles ».

Toutefois, le fou moral est loin de constituer un type uniforme ; de même qu'il n'est lui-même qu'une moyenne, il comprend dans sa collectivité des catégories assez distinctes. Il en est parmi ces fous moraux qui, situés tout au bas de l'échelle sont, selon Ballet, presque aussi faibles au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral. Ils discernent avec peine ce qui est bien de ce qui est mal. Leur intelligence se rabaisse à justifier leurs perversions et leurs écarts de conduite, dont ils n'aperçoivent pas le côté nuisible et blâmable. Ce sont de véritables *aveugles moraux*.

« D'autres savent bien, continue Ballet, auquel nous empruntons cette classification, ce que la probité exige et ce que la morale défend, mais leurs sentiments pervers ne leur inspirent aucun éloignement du mal, aucune attirance vers le bien. Ils possèdent la théorie, mais ne passent pas de la théorie à la pratique. Si les conceptions morales ne font pas défaut « elles ne sont, comme le dit Schüle, suivies d'aucun effet ; elles n'ont pas d'influence sur les déterminations, et restent à l'état de notions abstraites ». On pourrait appeler ces derniers des *anesthésiques du sens moral*.

« Enfin, il en est chez qui les sentiments moraux ne font point défaut, à peine sont-ils émoussés. Ceux-là désireraient suivre la voie droite. Mais, leurs appétits et leurs tendances sont plus forts que ce désir. Ils s'abandonnent impuissants au courant, tout en regrettant par intervalles leur lâcheté et leur faiblesse. Chez les premiers, les aveugles moraux, la conscience est absente ; chez les seconds, les anesthésiques du sens moral, elle parle, mais elle est impuissante à influencer les déterminations, parce qu'elle n'est pas secondée par aucune des tendances émotives qui portent l'homme vers le bien ; chez les derniers enfin, les tendances émotives vers le bien existent, mais elles sont trop faibles pour lutter contre celles qui entraînent l'individu au courant de ses désirs et de ses passions ».

Il existe donc une catégorie d'aliénés portés vers les actions délictueuses par l'absence des liens coercitifs du minimum de moralité nécessaire à l'adaptation sociale dans leur milieu.

Telle est, depuis longtemps, la manière de voir des psychiatres. L'anthropologie criminelle, en s'efforçant également d'arriver à une classification de ses délinquants, a rencontré cette catégorie d'aliénés et a formulé une proposition analogue à celle des psychiatres, mais en intervertissant les termes si on veut. Il existe, disent les partisans de la nouvelle école, une série de

criminels dont la caractéristique essentielle est de manquer du sens de moralité, ce sont les fous moraux. Et cette proposition d'ordre criminologique est admise par les criminologues, tout aussi régulièrement que la thèse psychiatrique par les aliénistes en général.

Mais certains criminologistes ont cherché à pousser plus loin les rapports entre le crime et la folie morale. Ils ont, par des généralisations et des rapprochements, pour ainsi dire corsé la formule commune. Et en tête de ceux-ci se trouve Lombroso. Lombroso, en effet, en est arrivé à établir une identité presque complète entre le fou moral et le criminel. C'est l'exposé de la thèse lombrosienne que nous allons résumer, en suivant les développements qu'y a donnés le maître italien, au début du second volume de la deuxième édition française.

Nous disions à l'instant que Lombroso était arrivé à établir une sorte d'identité entre le criminel-né et le fou moral. L'auteur n'a entrevu cette identité que progressivement ; au début de ses études d'anthropologie criminelle, il était plutôt hostile à tout rapprochement. Il s'exprime du reste lui-même très nettement en des pages qu'il convient de rappeler parce que, outre la curieuse évolution psychologique qu'elles indiquent, elles contribuent surtout à préciser les idées du maître italien au sujet de cette

assimilation du fou moral au criminel-né.

« Les caractères que nous avons étudiés dans le premier volume chez le criminel-né sont les mêmes de celui qu'on appelait jadis fou moral, avec lequel, par conséquent, non seulement il se fond, mais il se confond complètement.

« Au premier abord, le lecteur éprouvera une vive répugnance à accepter cette fusion. Et cela est naturel : parce qu'une longue suite de siècles nous a habitués à charger le coupable d'une responsabilité d'autant plus lourde que sa faute est plus grande, et que nous sentons plus vivement le besoin de nous venger et la crainte de le laisser libre ; de sorte que la terreur qu'il nous inspire sert de règle à notre appréciation. Ajoutez à cela que pour arrêter le mal on n'a connu jusqu'ici d'autres moyens que la prison ou la peine capitale. En un mot : le sentiment de la vengeance et celui de la peur, joints à l'habitude qui est un de nos tyrans les plus puissants, ont longtemps déterminé nos jugements sur les criminels. Moi-même, comme je l'ai fait observer dans la préface du premier volume, je partageais cette opinion pendant que j'écrivais les deux premières éditions de ce livre ; je n'avais encore pu m'en débarrasser quand j'ai entrepris le troisième.

« Je ne pouvais détourner les yeux de l'origine du criminel-né, qui remonte bien souvent au

moment de la conception, ni de sa diffusion grandissant tous les jours, grâce aux facilités que lui procurent le développement de la civilisation et les grands centres : sa bonne santé apparente, sa taille plus élevée, l'abondance plus grande des cheveux, ses passions, qui, non moins que sa physionomie, rappellent l'homme sauvage plus encore que l'aliéné, la paresse surtout et la soif de l'orgie et de la vengeance, qu'on ne voit presque jamais chez le fou ; tout cela joint à l'idée du péril social, auquel me semblait donner lieu la confusion du criminel et du fou, m'avait persuadé tout d'abord que j'avais mis en lumière les différences bien plus que les analogies existant entre ces deux malheureuses conditions de l'esprit. Bien mieux : alors que tous, partisans et adversaires, paraissaient être d'accord là-dessus, moi seul, je n'osais en convenir, et moins encore m'en dire convaincu.

« Mais la distinction qui s'est faite ensuite, entre le criminel d'occasion et celui qui agit par habitude, la faveur universelle qu'a rencontrée ma proposition d'un asile criminel, la découverte de cas nouveaux, comme ceux de Faella, de Lerbini, de Verzeni, de Guiteau, de Sbro... où la folie et le crime se mêlaient complètement, rendaient impossible la distinction entre la folie morale et le crime.

« Et les caractères nouveaux assignés par les auteurs les plus récents, Krafft-Ebing, Hollander, Mendel, Magnan, à la folie morale, ceux que j'ai découverts moi-même dans le criminel-né (par exemple, l'anesthésie, l'analgésie, les anomalies réflexes, le mancinisme), ont fait subir un changement complet à mes premières convictions ».

Lombroso admet donc une analogie absolue entre le criminel-né et le fou moral. Nous allons examiner rapidement les raisons qu'il invoque à l'appui de sa manière de voir.

La statistique montre la rareté des fous moraux dans les hospices d'aliénés et leur abondance dans les prisons.

Le poids du corps et la vigueur corporelle chez trente-sept fous moraux ont paru, comme chez le criminel-né, dépasser la moyenne normale.

Les anomalies du crâne, malgré le petit nombre des cas fournis par les observateurs, permettent également d'arriver à une certaine précision. Ainsi, sur vingt-quatre individus frappés de folie morale, on en a vu dix qui avaient des anomalies du crâne, quatorze qui en étaient exempts. Bien des traits de la physiologie du criminel-né se retrouvent chez des fous moraux et les différences ne sont dues qu'à l'origine parfois tardive des lésions encéphaliques, auxquelles il convient de rapporter l'écllosion de la folie morale.

L'analgésie est un des caractères le plus fréquemment relevés chez le fou moral, comme chez le criminel-né. Quant au tact, malgré l'insuffisance des données « il est assez curieux, dit Lombroso, de constater que neuf sur dix-sept fous moraux, examinés par MM. Amédée Berti, Tonnini, étaient atteints de gaucherie sensorielle et d'obtusité tactile ».

Lombroso insiste également sur les réactions vasculaires, l'algidité, les perversions sexuelles.

Il signale surtout les analogies incontestables qui existent entre les tares affectives et morales rencontrées chez le criminel-né et les caractères psychiques et moraux assignés par la plupart des savants à ce qu'on nomme le fou moral.

Les vices tels que l'astuce et la paresse sont souvent communs aux fous moraux et aux criminels-nés. Et les fous moraux ne manquent ni de pieuse délation, ni d'esprit d'association. Ils ont, comme le criminel-né, la vanité dans le crime, l'amour de l'autobiographie.

La simulation de la folie, qu'on voit souvent aussi chez le criminel, a été relevée chez le fou moral par plusieurs observateurs attentifs. L'histologie pathologique crée encore entre les deux types de nombreuses analogies.

Enfin, la preuve décisive, Lombroso la trouve dans l'origine congénitale des tares de la folie

morale, origine identique à celle des caractères du criminel-né.

Cette théorie lombrosienne a, comme les précédentes, rencontré des partisans et soulevé des critiques. Les partisans furent surtout des Italiens, en tête desquels il convient de citer Tamburini et Tanzi. Quant aux objections, Baer a résumé très succinctement les principales. La perversion morale est un symptôme et non une entité morbide ; elle est commune à une série de maladies cérébrales soit durables soit passagères ; elle peut n'être qu'un trouble fonctionnel toxique, ou tenir à des états pathologiques de l'encéphale. Une défectuosité de morale ne peut être considérée comme une maladie de l'esprit, si d'autres signes de psychose n'interviennent pas dans sa caractéristique. Il n'existe pas de fous moraux doués d'une réelle intégrité psychique et ne se caractérisant que pour le crime. Les criminels de ce genre sont des criminels monstres. Criminel-né et fou moral ne peuvent coïncider, pour la bonne raison que leur existence a tous deux ne relève que de l'hypothèse. Bien des individus dépourvus de sens moral n'aboutissent point au crime. Et, parmi ces fous moraux criminels, un certain nombre ne présentent aucune des tares du criminel-né. Il existe entre les catégories qu'on cherche à créer des transitions qui rendent toute distinction illusoire. Quant aux

fous moraux réels, leurs facultés solidaires sont lésées dans leur entiereté et on peut dire que ce sont bien plus des malades-nés que des criminels-nés.

Telles sont les objections essentielles ; nous nous bornons à les transcrire pour passer à l'étude du criminel-né comme épileptique, étude qui, complétant la doctrine de Lombroso, nous fournira l'occasion de l'apprécier dans son ensemble.

CHAPITRE III

LE CRIMINEL-NÉ COMME ÉPILEPTIQUE

Nous venons de voir les analogies que Lombroso s'était efforcé à trouver entre le criminel-né et le fou moral. Le maître italien s'inquiète bien des objections possibles et particulièrement de celle du petit nombre de cas observés, mais il déclare qu'en dehors des traits communs déjà énoncés, il en existe un dernier, qui établit définitivement et indissolublement la fusion des deux types; cet attribut commun, c'est la tare épileptique. Lombroso s'exprime à cet égard très catégoriquement, dans les termes suivants :

« On a justement objecté contre cette fusion que les cas de véritable folie morale que j'ai étudiés sont en nombre restreint. Cela est vrai; mais c'est d'ailleurs bien naturel : car, précisément parce que les fous moraux sont des criminels-nés, on ne les trouve pas aussi fréquemment dans les asiles que dans les prisons, et c'est aussi pour cela qu'il n'est pas facile d'en établir une comparaison.

« Mais il existe dans l'épilepsie un trait d'union bien plus important, bien plus saisissable que l'on peut étudier sur une grande échelle, lequel réunit et fond dans une même famille criminelle les fous moraux et les criminels ».

Les fous moraux et les criminels-nés relèvent donc d'une souche commune, la souche épileptique. Mais, cette manière de voir réclame quelque explication et l'auteur italien a senti lui-même la nécessité de dire à ce sujet toute sa pensée.

La symptomatologie de l'épilepsie prescrit, en effet, malgré son extension, ses gradations et ses dégradations, une certaine rigueur et surtout de la réserve.

L'épilepsie, cette affection si protéiforme en dehors des attaques, peut à la vérité se cantonner dans n'importe quel territoire partiel du système nerveux et y produire isolément des troubles souvent très éloignés des formes classiques et essentielles du mal comitial. Mais outre que ces crises larvées, déviées, atténuées, déguisées, sont soumises à des conditions spéciales, le diagnostic réclame, d'ordinaire, un supplément de preuves avant de se prononcer. Et, dans la pratique, il convient de ne conclure à l'épilepsie qu'en présence de caractères précis et de manifestations indiscutables propres au mal comitial.

Lombroso a soin de nous enseigner qu'il adopte comme critérium de l'épilepsie, une méthode assez différente et un peu particulière.

« Pour les profanes, qui n'aperçoivent dans l'épilepsie que l'accès convulsif ou l'équivalent psychique, ou ces formes singulières qu'on nomme absence et vertiges, etc., ce rapport pourrait d'abord paraître absurde, écrit-il ; néanmoins, il ne l'est plus, du moment où on embrasse, dans un même coup-d'œil, non seulement les épiphénomènes les plus saillants de ces malheureux, mais aussi tous ces caractères dont l'ensemble constitue ce que j'appelle l'histoire naturelle de l'épileptique.

« C'est dans cet ensemble, assez peu connu de bien des savants épiléptologues, que nous allons trouver, quelque peu exagérés, tous les traits des fous moraux et des criminels-nés ».

La pensée du maître italien est donc très catégorique. En dehors des formes cliniques, l'épileptique présente des anomalies nombreuses ; ces anomalies lui sont communes avec les fous moraux et les criminels-nés et, par ce fait, une similitude s'établit qui marque d'un même stigmate névropathique comitial le criminel-né, le fou moral et l'épileptique.

Lombroso passe ensuite la revue de toutes les particularités propres aux épileptiques et de nature à mettre en relief les analogies existant

entre ces derniers, les fous moraux et le criminel-né.

C'est ce travail que nous allons résumer dans ses données principales, en suivant l'ordre adopté par le maître italien dans sa seconde édition française.

Les épileptiques, d'après les recherches de Cividalli, Adriani, Albertotti, Virgilio et Herpin, ont fréquemment une haute taille, un poids supérieur à la moyenne et « cette bonne nutrition qu'on remarque presque constamment chez les fous moraux et les criminels-nés ».

Le crâne présente souvent de la sclérose, de l'exostose, de l'asymétrie et de la pachyméningite.

L'asymétrie faciale, associée à l'asymétrie crânienne, avait été entrevue depuis longtemps par Lasègue, qui en formait un caractère tout particulier et spécifique de l'épileptique.

Le cerveau des épileptiques présente souvent des altérations et on y rencontre quelques-unes des anomalies observées sur le cerveau des criminels-nés.

Les épileptiques ont, avec une remarquable fréquence, des mandibules et des zygomés volumineux, ainsi que des sinus frontaux développés et la fossette occipitale moyenne.

Quant aux différences, elles sont minimes et ne portent que sur des caractères secondaires tels que les os wormiens.

Bien plus curieuse, dit Lombroso, est l'analogie dans la physionomie. Les épileptiques ont, comme les criminels-nés, la même rareté de la calvitie, la même exagération des rides, les mêmes proportions dans les anomalies du nez et de l'oreille.

Ils ont également « une série singulière d'anomalies dégénératives presque toutes atavistiques ; telle que la syndactylie, 14 % ; les mamelles développées et le gland conique chez les hommes, 3 % ; la physionomie virile chez les femmes, 8 % ; l'albinisme, 6 % ; la scoliose vertébrale, 25 % accompagnée de la déformation du thorax, 61 %.

« Récemment, on a remarqué que l'asymétrie du thorax se rencontre chez 90 % des épileptiques (Zuccarelli) et dans 43 % des criminels (Brancaleone-Ribaudó) ».

Féré et Demanke ont trouvé la fréquence du pied plat, rencontrée également par Carrara. Ottolenghi et Carrara ont noté, chez les criminels, le pied préhensile presque dans la même proportion que chez les épileptiques et cinq fois plus nombreux que chez les normaux.

Comme chez les criminels, les femmes épileptiques présentent un minimum d'anomalies.

Venturi trouve aux épileptiques une acuité acoustique inférieure. Amadei, Cividalli et Tonini, une diminution dans la perception de la

douleur ; ils ont le goût obtus dans une proportion qui dépasse celle des criminels ; leur odorat est également amoindri dans la proportion de 25 %. Holingien trouve cinquante-cinq daltonistes sur cent épileptiques. Les épileptiques seraient, selon Seppilli et Cividalli, frappés de dichromatopsie plus fréquemment que les criminels.

Une des plus grandes analogies, dit Lombroso, est donnée par la latéralité, qui est une véritable asymétrie sensorielle. La proportion des gauchers épileptiques n'est pas aussi considérable que celle des criminels, mais elle reste supérieure à celle des normaux.

Ils sont souvent, comme les criminels, doués d'une grande agilité et d'une adresse extraordinaire. L'état des réflexes est à peu près celui des criminels.

« Mais c'est surtout, selon Lombroso, dans l'étude psychologique des épileptiques qu'on peut démontrer leur identité avec les criminels. La première preuve en est donnée par la psychométrie.

« Et si nous venons à l'étude de la psychologie proprement dite, nous constatons que, seuls, les épileptiques peuvent embrasser, comme les fous moraux et les criminels, sous la même forme clinique, une divergence intellectuelle énorme, qui va du génie jusqu'à l'imbécillité. Krafft-

Ebing, dans son *Traité*, p. 180, soupçonne dans Mahomet, Napoléon, César, Pétrarque, Molière, génies épileptiques, quelque défaut dans l'esprit ; pour moi, j'ajoute que leur descendance de criminels ou de fous, leurs fréquentes hallucinations et le fait que les conceptions du génie, par la soudaineté, l'intermittence si fréquente, l'inconscience suivie même d'amnésie, ont une remarquable ressemblance avec la décharge épileptique, sont autant de preuves qui expliquent et confirment cette concomitance ».

« Et le talent de l'épileptique non idiot se rapproche bien de celui du criminel-né, par le fait de la fréquente paresse ou du contraste qu'offre son indolence habituelle avec l'excès d'activité dans les actions mauvaises, étranges ou fantastiques ».

Puis, après avoir résumé dans un tableau les caractères psychopathologiques recueillis sur les épileptiques par Branchi, Cividalli, Tonnini, il termine :

« Remarquez combien tous les vices ou, pour mieux dire, tous les penchants au crime prédominent ici, mais surtout cette impulsivité, cette irascibilité, qui est la cause la plus fréquente des crimes contre les personnes.

« Remarquez encore que les épileptiques criminels sont précisément, de tous les prisonniers, ceux qui commettent le plus de mé-

faits dans la prison même. Sur quarante-quatre punitions infligées dans les prisons de Turin de 1881 à 1884, vingt-et-une ont frappé les épileptiques, qui n'étaient qu'au nombre de dix-sept, tandis que des trois cent soixante-dix-huit détenus non épileptiques, vingt-trois seulement ont été punis (Marro). Sander et Richter remarquent que, tout en faisant abstraction des cas d'épilepsie latente, les épileptiques sont, parmi les prisonniers, ceux qui ont commis les crimes les plus graves d'effraction et de meurtre et qui donnent aussi le plus grand nombre de simulateurs ».

Lombroso trouve dans la religiosité, l'amour des bêtes, l'obscénité, l'instinct de destruction, la vanité, le penchant aux boissons alcooliques, la fréquence du suicide, le tatouage, l'esprit d'association ainsi que dans la propension à la simulation, de nombreux points de contact entre l'épileptique et le criminel-né.

D'un autre côté, ajoute-t-il, les criminels-nés et les fous moraux ne manquent ni des formes intermittentes, ni des accès précédés d'aura, ni des amnésies spécifiques de la névrose comitiale. Ils les ont seulement dans une proportion inférieure à celle des épileptiques.

Les accès de fureur épileptique et, en thèse générale, les équivalents psychiques ne sont souvent que des crimes avortés, une sorte de

décharge cérébrale de l'instinct criminel ; et le crime nettement épileptique peut, comme le crime ordinaire, présenter les caractères de la préméditation et de la conscience.

Les épileptiques présentent de nombreuses psychopathies sexuelles ; ce sont souvent des exhibitionnistes et des satyriques. Un grand nombre de vagabonds sont des épileptiques et leurs accès de vagabondage représentent des formes larvées de l'épilepsie. Les épileptiques sont souvent pyromanes ; ils ont l'irascibilité morbide très accusée.

Enfin, dit Lombroso, les analogies entre le fou moral, le criminel-né et l'épileptique, ont été relevées depuis longtemps par les aliénistes éminents de tous les pays.

Toutefois, ces rapprochements, ajoute le maître italien, ne vont pas sans quelques différences, de même « qu'il est bien entendu que la fusion de la folie morale avec l'épilepsie n'exclut pas l'atavisme ». Et il expose dans les termes suivants cette manière de voir :

« Presque toutes les maladies mentales engendrent déjà une espèce de folie intermittente, mais l'épilepsie, qui est une des psychoses les plus atavistiques, en provoque encore une bien plus constante ; et cela, parce que les premières à s'effacer sont toujours les fonctions qui se manifestent plus tard dans l'organisme mental de l'humanité.

« Si une lésion du cerveau nous enlève l'aptitude à reconnaître les couleurs, la première couleur qui s'efface c'est justement celle qui a été la dernière à paraître dans l'évolution du cerveau.

« Or, le sens moral, qui y paraît aussi le dernier, doit être naturellement le premier à s'évanouir dans son infirmité.

« Que l'atavisme soit plus constant chez les épileptiques et plus étendu que dans toutes les autres maladies mentales, on le conçoit très vite, si on se rapporte à l'étrange religiosité de ces gens, au cannibalisme, au penchant à mordre et à bien d'autres caractères de bestialité ».

L'auteur insiste alors longuement sur la force irrésistible qui semble présider non seulement aux impulsions, mais encore à la plupart des actes tant des épileptiques que des criminels-nés et des fous moraux.

Puis, après une synthèse dans laquelle il insiste encore sur la réapparition de l'homme primitif dans l'épileptique, le fou moral et le criminel-né, il termine par les considérations suivantes.

« L'analogie du fou moral, du criminel-né et de l'épileptique, apaisent pour toujours un différend, qu'on pouvait dire éternel jadis entre les moralistes, les juristes et les psychiatres et qui, parfois, éclatait aussi entre les écoles psychiatriques.

« La situation était même d'autant plus délicate, que, par un hasard extraordinaire, tout le monde avait raison. En effet, d'un côté, on objectait à bon droit que les traits caractéristiques attribués au fou moral appartiennent en propre au criminel ; de l'autre côté, on n'avait pas tort de soutenir que les divers caractères du criminel se retrouvent, avec la plus grande exactitude, en bien des cas, chez le fou moral.

« On arrive aussi à comprendre pourquoi des savants très respectables n'ont pu s'accorder sur le diagnostic d'un criminel et ont déclaré des individus coupables, qui étaient fous ou tout au moins mal équilibrés, comme Guiteau, Menesclou, Verzeni, Prunier, Agnoletti, Lawson, Militello, Garago, Passanante. On comprend que Cacopardo, examinant les cas attribués à la folie morale par Pinel, ait soutenu qu'il s'agissait de coupables ; de même que presque tous les fous moraux de Bigot sont de véritables criminels.

« D'après Krafft-Ebing, le bague est rempli de fous moraux ; c'est que l'on avait cherché l'essence de la folie dans le désordre de l'intelligence, d'où il résultait qu'aux yeux de médecins peu expérimentés, la plupart des fous moraux étaient des coupables ordinaires ».

« En vérité, tous avaient raison, puisque les deux choses étaient réunies sur le même sujet ».

Telle est la doctrine lombrosienne. Comme les

autres, elle a suscité des controverses. Tout d'abord, Garel et Christian insistèrent sur la fréquence de l'asymétrie en dehors de l'épilepsie et l'impossibilité de la prendre comme élément caractéristique de la névrose. Wildermuth trouva les traces dégénératives plus fréquentes chez les idiots dont la criminalité est très réduite. Baer fait observer que dans la thèse de Lombroso, l'épilepsie devait être fréquente chez les prisonniers ; or, les chiffres résumés par l'auteur allemand sont loin de répondre à la proportion supposée dans l'école italienne. Thomson, Clarke, Baker ont bien rencontré parmi les prisonniers une légère prédominance dans le pourcentage des épileptiques comparé au pourcentage analogue chez les non-criminels, mais l'augmentation est minime et sans signification. Baer l'estime de 3 à 5 % au maximum. Nous sommes donc loin des 14 % de Lombroso, des 12 % de Marro et des 33 % de Rossi.

En dehors de ces questions de chiffres et de proportionnalités d'anomalies, la théorie du criminel épileptique a suscité dans le monde savant des objections de nature diverse, dont voici les plus motivées et les plus généralement émises.

Le crime est une chose, l'épilepsie en est une autre. Certains individus sont criminels quoiqu'épileptiques, et nullement criminels parce qu'épileptiques. L'épilepsie peut prédisposer à

des actes de violence, mais elle ne les procrée point par elle-même. Elle peut revêtir le crime de caractères particuliers, voire même le spécialiser dans certains cas, comme le prouvent certaines statistiques. Mais elle ne suffit point pour l'engendrer de toutes pièces. Il y a tant d'épileptiques non criminels, tant de criminels non épileptiques. Combien n'existent point d'épileptiques larvés, qui jamais ne tombent dans la criminalité. L'irritabilité psychique peut, dans certains cas concrets, dit Kirn, permettre de soupçonner l'existence de la névrose, mais jamais elle n'autorise d'assimilation. Puis, l'épilepsie a des origines si multiples et tient probablement à des causes aussi nombreuses que différentes. L'épilepsie larvée surtout, comme le faisait observer Lacassagne au premier Congrès d'anthropologie criminelle, est trop insuffisamment précisée pour en faire un élément de diagnostic de la criminalité.

Enfin, la doctrine combattue dans son ensemble a été également controversée dans ses différentes parties. Meynert a nié l'assimilation du génie et de l'épilepsie. Tamburini a contesté le rapprochement de l'épileptique et du criminel-né. Benedikt, tout en croyant à l'assimilation souvent justifiée du criminel et de l'épileptique, repousse toute confusion avec le fou moral. Finalement Baer semble donner la note définitive en écrivant : « L'épilepsie et le crime n'ont de parenté

ni dans leur existence, ni dans leur origine. Celle-ci est un produit pathologique, celui-ci, nullement. Ils ont bien en commun une sorte de base dégénérative, ce qui explique la concordance des tares, mais ce n'en sont pas moins deux phénomènes complètement différents ».

CHAPITRE IV

LE CRIMINEL FOU

Sous ce titre, Lombroso expose en un chapitre distinct ce qui constitue en réalité les rapports du crime et de la folie. On pourrait donc dire qu'après avoir étudié le criminel en tant que fou, il étudie le fou en tant que criminel. A première vue, il s'agit moins, semble-t-il, en cette analyse, d'une théorie de la criminalité que d'un des stigmates essentiels du criminel. Cependant il est évident, sans même devoir faire appel à des considérations exposées antérieurement, que la pensée de l'auteur italien est plus complexe et plus synthétique. Car, ainsi qu'il l'indique lui-même quelque part, « un lien puissant rattache la folie au crime et parfois les fond et les confond ensemble ». Toutefois, en rompant le faisceau de la théorie une et uniforme du criminel-né atavique, Lombroso s'est rallié implicitement à la pluralité des doctrines. Et, à ce titre, la catégorie du criminel fou peut figurer à côté des catégories du criminel par

passion et du criminel d'occasion et s'autoriser à prendre place en tête des théories partielles de la criminalité. Quant à cette première place, elle lui revient par suite tout d'abord de « ce lien puissant qui fond et parfois confond le crime et la folie », puis par les analogies que la collectivité des fous criminels présente avec le criminel-né. Il y a là, entre ces deux catégories, une sorte de trait d'union par les anomalies, les malformations, les tares semblables à celles qui relient l'épileptique au fou moral et au criminel-né. Du reste, cela apparaîtra plus nettement après l'exposé que nous allons faire des caractères relevés par le maître italien chez les fous criminels.

La fréquence de la folie chez les criminels s'affirme chaque jour plus clairement, dit Lombroso, malgré l'écart qu'on constate entre les chiffres officiels et les chiffres réels.

« La raison de cet écart en Italie, écrit-il, se trouve dans la peur excessive et trop accréditée que la folie ne serve d'excuse au crime et n'en empêche le châtement ; dans la crainte que, les trouvant fous, on ouvre la porte de la prison à des coquins qui reviendraient infecter la société ; dans la répugnance naturelle, chez les directeurs, à reconnaître comme fous beaucoup de leurs pensionnaires dont ils punissent les extravagances comme des manquements aux règle-

ments ; enfin, dans l'influence de ce personnage sinistre et pourtant si puissant dans les prisons, l'entrepreneur, qui, voyant ses intérêts pécuniaires lésés par le passage des détenus aux hospices d'aliénés, exerçait de nombreuses pressions pour qu'on envoyât le moins possible dans ces maisons ».

Chez une bonne partie des fous incarcérés, trente-neuf sur les cent soixante-huit de Knecht (23 %) en Allemagne, trois cent cinquante sur mille sept cent quarante-deux en Italie (19 %), le délire avait commencé avant l'entrée en prison et probablement avant le crime.

Et même les formes dites délire des prisons, prises par les directeurs et les médecins peu instruits pour des actes de rébellion, ne sont que des manifestations morbides analogues à celles du criminel-né et du fou moral.

« Cette antériorité, cette origine presque congénitale de la folie chez beaucoup de criminels, écrit Lombroso, nous est encore démontrée, *jusqu'à un certain point*, par le court intervalle de temps que les détenus ont passé en prison avant de présenter les premiers symptômes d'aliénation mentale ».

Puis il ajoute : « Il est certain que la prison a une grande influence sur l'explosion et sur le développement aigu de ces formes de folie furieuse : d'un côté, les prisons cellulaires ont

presque toujours donné les cotes les plus élevées et, de l'autre, la proportion moindre dans les années successives « à la première détention peut s'expliquer, spécialement chez les non récidivistes, par l'influence de l'habitude ».

Il est difficile de se faire une opinion sur la prédominance chez les fous de telle ou telle catégorie de délits. Lombroso, d'après un relevé fait dans les prisons italiennes, trouve que « dans les prisons judiciaires, la cote la plus élevée d'aliénés serait donnée par les criminels contre la propriété, tandis que, dans les établissements pénitentiaires, elle serait fournie par les criminels contre les personnes : ce qui explique pourquoi, dans les premières abondent les surveillés, tandis que, dans les établissements pénitentiaires, prédominent les grands criminels. Delbruck, Sommer et Nicholson trouvent une cote élevée de criminels par passion, chez les fous criminels ».

La proportion des cas de folie chez la femme est très inférieure à celle de l'homme. Pour cent cas de folie chez les hommes, on n'en trouve que trois à quatre chez les femmes.

L'éclosion de la folie est précoce chez les criminels et l'auteur y voit « une nouvelle preuve de leur origine plus fréquemment congénitale qu'elle ne l'est chez les autres fous appartenant à des familles honnêtes ».

L'influence des saisons sur l'éclosion des cas

de folie est assez analogue à celle qu'elle exerce sur la production des crimes et délits.

Quant à la fréquence du type criminel chez les fous, l'auteur s'exprime de la manière suivante :

« Une étude faite sur cent fous criminels, choisis de préférence parmi ceux qui l'étaient devenus avant le crime, à l'exception des épileptiques, m'a montré la fréquence du type criminel, c'est-à-dire la présence de cinq à six caractères de dégénérescence et spécialement : oreilles à anse, sinus frontaux, mâchoire et zygoma volumineux, regard farouche ou strabisme, lèvre supérieure amincie dans la proportion de 44 %.

« C'est une proportion supérieure à celle que nous avons trouvée pour les criminels en général.

« Une des raisons de cette plus grande fréquence du type, c'est que, malgré mes efforts et l'attention apportée par les amis qui me procuraient les documents, plusieurs fous, atteints aussi d'imbécillité et de folie morale, se glissèrent parmi mes autres sujets en donnant certainement un fort contingent de dégénérés analogues aux criminels ou vraiment criminels ».

Les fous assassins ont, comme leurs congénères criminels ordinaires, une cote de stature et de poids plus élevée ; les incendiaires donnant le minimum dans les deux catégories.

Les grandes capacités crâniennes sont toutefois plus fréquentes et les anomalies crâniennes plus rares chez les fous criminels que chez les autres criminels.

Il existe également chez les fous criminels des altérations de la sensibilité générale et spéciale.

Le tatouage, qui est assez rare chez les fous en général, redevient plus fréquent chez les fous criminels.

L'influence de l'hérédité serait même parfois plus grande que chez les criminels non aliénés, dit Lombroso. Toutefois, Sommer soutient une opinion différente.

Les lésions du cerveau, une série d'autres stigmates anatomiques, les tares affectives, la tendance à l'impulsion sont encore autant de traits communs aux fous et aux criminels.

L'auteur étudie alors successivement chacun des caractères du crime des fous et il retrouve dans la plupart, les particularités distinctives du crime chez le criminel-né.

C'est la même absence de motifs, la même impulsion, la même attitude après le crime. Un grand nombre de leurs crimes révèlent la préméditation, une habileté spéciale, la simulation et même la conscience de la gravité de leurs actes.

On dirait même que chaque espèce de folie a, pour ainsi dire, son penchant en criminalité « de telle sorte, dit Lombroso, que, à la figure

juridique de l'incendie, de l'homicide, ou peut opposer la figure psychiatrique de la pyromanie, de la monomanie homicide, etc., etc. ».

Et l'auteur poursuit longuement la démonstration de cette proposition, rapprochant l'homicide de la monomanie homicide, l'incendiaire de la pyromanie, le vol de la kleptomanie, l'ivresse habituelle de la dipsomanie, le viol et la pédérastie de la sexualité intervertie, les crimes de luxure du satyriasis et de la nymphomanie, l'oisiveté invétérée des neurasthéniques vagabonds.

Cependant, l'auteur ne conclut pas à l'identité du crime et de la folie.

« Heureusement, dit-il, si, dans les grandes lignes et dans quelque cas particulier, toute différence certaine entre le crime et la folie fait défaut, le plus souvent dans l'application pratique, il y a des différences, et même assez accusées. Chaque jour, par exemple, nous voyons mieux que les cas de manie transitoire et de folie des excentriques, objet de tant de rhétorique creuse, vont en diminuant et se confondent avec la paralysie générale, avec l'alcoolisme, et plus souvent avec l'épilepsie ».

La fin de la crise mentale vient donc juger le différend et rapporter à la pathologie ce qui lui revient en réalité.

Puis, la sorte de spécificité criminelle propre à

chaque maladie mentale peut encore intervenir dans le diagnostic différentiel.

« On peut dire, écrit-il, que chaque groupe d'altérations mentales donne un tribut spécial à la criminalité, lequel constitue, comme dirait Messedaglia, une criminalité spécifique ».

L'idiot est poussé par des explosions de colère aux coups et à l'homicide, au viol par des excitations sexuelles exagérées, et aux incendies par le seul plaisir de voir la flamme. Le mélancolique est entraîné par la douleur qui le domine, ou par l'impulsion hallucinatoire, au meurtre des autres, soit pour les soustraire à leur sort, soit simplement pour se faire condamner. Les paralytiques volent souvent parce qu'ils croient que tout leur appartient et parce qu'ils n'ont plus l'idée de propriété.

Le dément manque par oubli à la parole, au serment ; dans l'état d'irritabilité cérébrale, il commet aussi des violences, des homicides, des vols.

Les querulants offensent les hommes d'état et les juges.

Le pellagreu, l'épileptique, l'alcoolique manifestent souvent une propension à des homicides imprévus.

Les maniaques ont des tendances satyriques et bachiques.

Les monomanes, spécialement s'ils sont des hallucinés, sont souvent atteints de manie homi-

cide, et ils frappent ceux qui leur étaient les plus chers ou des inconnus pour échapper aux persécutions ou pour obéir à des injonctions imaginaires ; les mêmes causes les poussent à des vols spéciaux, aux incendies.

Les folles hystériques sont portées au vol, aux escroqueries, aux fraudes, aux calomnies, aux dissimulations et à l'empoisonnement d'elles-mêmes et des autres.

Puis une caractéristique définitive et générale vient contribuer, en dehors de la spécificité criminelle, à renforcer les différences.

« Et dans toutes ses formes, même dans la folie impulsive et morale, la plus facile à confondre avec le crime, les actes criminels sont précédés, presque toujours, de phénomènes spéciaux, tels que céphalée, diarrhée, hémorrhoides, ménopause, insomnie, dyspepsie, spermatorrhée, névralgies, grossesse ».

L'auteur accentue encore ces distinctions par une revue méthodique d'une série de caractères différentiels entre les fous non criminels et les criminels.

Les fous non criminels ont une plus grande tendance à la dolichocéphalie ; leur stature est plus petite et leur corps moins lourd que chez les criminels ; la submicrocéphalie y est du double plus fréquente que chez ces derniers ; plus fréquente aussi est l'asymétrie crânienne et

moins obtus se rencontre l'angle facial; plus rare l'athéromasie (comme quarante à cinquante) et plus fréquente, du quadruple, la canitie, du triple la calvitie; moins volumineux et moins saillant les zygomes, les sinus frontaux et les mâchoires, et moins pigmentés l'iris et les cheveux.

La physionomie et les gestes sont tout à fait particuliers à chacun.

Les fous ont une moindre force que les criminels au dynamomètre, une sensibilité réduite quant aux remèdes et aux douleurs, et renforcée au sujet des influences barométriques et thermométriques.

Il y a des monomanes qui emploient certaine parole marquée à leur coin; mais cette parole n'est pas comprise par les autres compagnons, tandis que l'argot est compris de tous les complices.

Les criminels ont toujours été violents, oisifs, et ont passé leur vie dans les cabarets et dans les maisons de débauche; les aliénés, presque jamais; d'habitude, au contraire, ils sont sobres, solitaires, laborieux, dociles, et de caractère doux.

La folie se manifeste souvent après la trentième année, le crime est plus fréquent entre vingt et trente ans.

On trouve souvent une cause, même parfois

nettement pathologique, à cette transformation radicale qu'amène la folie dans la vie de l'individu. Cette cause est absente dans les antécédents du criminel.

Enfin, Lombroso complète les traits distinctifs du fou et du criminel par l'exposé de différences spéciales dans les mobiles et dans les procédés criminels. Comme de coutume nous allons, après l'exposé des vues de l'École italienne, résumer en guise de commentaires les notions courantes en dehors de la doctrine de Lombroso.

On est généralement d'accord, et ce, dans tous les pays, pour admettre une prédominance des fous chez les criminels. Gui en Angleterre, Thompson en Écosse, Daffield Robinson en Pensylvanie, Lelut et Joret en France, Rossi, Gritti, Marro en Italie, Delbruck, Moritz, Maugard en Allemagne, puis une série d'observateurs comme Knecht, Kirn, Kühn, Mendel et d'autres encore ont, par des recherches personnelles locales, confirmé les données statistiques. Et, ainsi que le fait observer Baer, cette grande fréquence des fous parmi les criminels n'a rien d'étonnant en présence de toutes les funestes influences qui ont d'ordinaire présidé à la naissance ainsi qu'au développement physique et moral des délinquants. La plupart sont des fils de dégénérés, de névropathes, d'alcooliques qui, dès leur berceau, ont subi toutes les misères

d'une nutrition défectueuse et d'une éducation pitoyable. Les questions d'origine et de fréquence sont donc comprises de la même façon un peu partout.

Les divergences s'accusent quand il s'agit de savoir si la catégorie des aliénés criminels correspond à l'une ou l'autre espèce de crime. Les chiffres manquent déjà de concordance. Sur cinquante-huit criminels aliénés, Delbruck en trouve vingt-trois par passion et trente-cinq contre la propriété. Les recherches de von Gutsch donnent 10,24 % de passionnels et seulement 1,77 % d'attentateurs à la propriété. Des cent-dix fous criminels observés par Kirn, soixante et un avaient attentés à la propriété, vingt étaient des immoraux, et vingt-cinq des violents, des blesseurs. Selon Knecht, dans 16 % criminels psychiquement anormaux, on rencontre des attentats contre la vie et dans 6 % seulement des tentatives contre la propriété. Baer a examiné cent soixante-six délinquants atteints de forme variée d'aliénation mentale : 65 % des méfaits s'adressaient à la propriété, 35 % aux personnes. Latour dressant le relevé de quarante-quatre condamnés belges colloqués, trouve quatorze attentats contre les personnes, vingt-et-un contre les propriétés, neuf contre les mœurs.

Quant aux formes de la folie rencontrées chez les criminels, elles seraient les mêmes que celles

qu'on trouve chez les non-criminels. Kirm, Djekoff, Baer sont d'accord sur ce point. Nicholson a montré toutefois que les idées délirantes se rapportent fréquemment au crime commis par l'aliéné.

Pour citer des chiffres, Baer a trouvé sur cent soixante-six détenus aliénés, cinquante-et-un paranoïques, trente-trois déments, vingt-trois imbéciles, dix maniaques, vingt-six mélancoliques, quinze épileptiques, quatre paralytiques généraux et quatre soupçonnés de simulation.

Telles sont les données générales qu'on peut considérer comme fondamentales dans l'étude du problème des rapports de la folie avec la criminalité. Qu'apportent-elles d'objections ou de preuves aux idées de Lombroso ?

Notons tout d'abord que les vues du maître italien, ici comme en d'autres circonstances, sont difficiles à préciser. Elles sont faites souvent d'une sorte de généralisation primordiale à laquelle des restrictions successives apportent des corrections telles que le principe s'évanouit, que l'affirmation du début devient fréquemment inattaquable, insaisissable. Lombroso commence par multiplier les points de contact entre le criminel et le fou, puis, au moment de conclure, ou même après une sorte de conclusion tacite, défile quantité de caractères distinctifs.

Quoi qu'il en soit, il existe entre Lombroso et la plupart des observateurs, des divergences profondes quant à la fréquence de la folie chez les criminels. Lombroso croit la proportion des fous dans les prisons considérable. Les statistiques, dont il se délie du reste non sans raison, disent le contraire. Mais les médecins des prisons eux-mêmes, et les plus autorisés d'entre eux sont sur ce point en désaccord avec l'auteur italien et les chiffres, valent ici la peine d'être cités. Knecht conclut à une proportion de 7 $\frac{0}{0}$, Sander à 6,6 $\frac{0}{0}$, Kühn à 8 $\frac{0}{0}$, Mendel à 12,9 $\frac{0}{0}$, Krohne à 10 $\frac{0}{0}$; des taux inférieurs sont donnés par Kirn 2,7 $\frac{0}{0}$, Wiedemeister 3,2 $\frac{0}{0}$, Kohler 3,2 $\frac{0}{0}$, Sommer 3,9 $\frac{0}{0}$. Baer arrive avec un chiffre moyen de 5 $\frac{0}{0}$ pour les prisons de Berlin. Il faut toutefois tenir ce chiffre plutôt comme minimum. Or il est clair que 5 $\frac{0}{0}$ est loin de permettre une assimilation, une généralisation aussi accentuée que celle que semble admettre Lombroso.

Quant aux formes spéciales de la folie chez les criminels, nous venons de voir qu'ici encore Lombroso paraît avoir conclu un peu prématurément; et il en est de même quant aux relations qui sembleraient exister entre le caractère du trouble mental et la nature du crime.

Enfin, il est probable qu'une analyse psychologique plus minutieuse pourrait souvent nous

mettre sur la voie de signes différentiels échappés à un premier examen. C'est ce que vient de démontrer, avec beaucoup de précision, le D^r Rouby pour certains aliénés criminels ayant les apparences de la raison.

CHAPITRE V

LE CRIMINEL HYSTÉRIQUE

De même que dans le chapitre précédent, il s'agit moins ici d'une théorie générale que d'une analyse détaillée d'une variété de criminels. Mais si l'hystérie n'a pas été marquée au même titre que l'épilepsie pour former « le noyau des psychoses criminelles », bien des auteurs lui ont fait jouer, cependant, un rôle essentiel. D'un autre côté, les nouvelles doctrines en matière d'hystérie ont considérablement élargi le champ des interprétations. Avec Charcot et ses élèves, l'hystérie est devenue avant tout, non seulement une maladie mentale, mais encore, si on peut s'exprimer ainsi, une maladie purement psychique. L'idée fixe, l'auto-suggestion, l'amnésie et les dédoublements de la personnalité sont entrés comme des facteurs régulièrement actifs dans ce que l'on nomme les accidents et les stigmates de l'hystérie. Puis, en élargissant le cadre de la symptomatologie, les propagandistes des nouvelles doctrines ont également largement

étendu le domaine de la névrose ; ils ont admis, en effet, des hystéries mono-symptomatiques, et, en reportant dans le domaine mental son unique symptôme, son seul critérium, ils ont permis à l'hystérie de jouer, en matière de criminalité, le rôle attribué par Lombroso à l'épilepsie.

Quelques opinions se sont du reste déjà produites dans ce sens généralisateur, sans compter que, pour nombre de neuro-pathologistes, les délimitations entre l'hystérie et l'épilepsie deviennent chaque jour plus difficiles et plus controversables.

Enfin, en dehors même de l'extension donnée aux théories de l'hystérie, et des nombreux points de contact établis entre elle et l'épilepsie, un autre facteur est intervenu pour compliquer les rapports de la névrose avec la criminalité. Cet autre facteur nous est fourni par l'avènement d'une troisième grande névropathie, la neurasthénie. La neurasthénie se prolonge vers l'hystérie et les formes mentales les plus graves telles que la paralysie générale, au point d'y pénétrer intimement. Et, d'autre part, par les neurasthénies acquises nous arrivons progressivement en plein territoire normal. Tous ces états névropathiques nous apparaissent donc aujourd'hui comme entremêlés, comme formant une sorte de conglomérat à noyaux distincts, à centres multiples, mais dont le point de gra-

vitation du système serait quelque part vers l'hystérie.

Lombroso a étudié, dans un chapitre spécial, les rapports de l'hystérie avec la criminalité. Nous lui emprunterons les éléments de cette étude, tout en ayant soin de déclarer que l'auteur italien se défend de vouloir confondre le criminel en tant qu'hystérique et l'hystérique criminel. Et s'il analyse isolément l'hystérique, c'est que « en raison, non pas du nombre, mais de la spécialité du sexe, des délits, des divers modes d'offense, le criminel hystérique mérite d'être étudié séparément des autres fous ». Toutefois, nous verrons finalement que le maître italien, subissant une sorte de tendance déjà signalée précédemment, multiplie lui-même, en dernière analyse, les points de contact entre l'hystérique, le criminel-né, le fou moral et l'épileptique ; et, par ce fait, l'hystérie rentre progressivement dans la catégorie des explications générales de la personnalité du criminel et de la nature du délit.

Lombroso insiste d'abord sur la fréquence de l'hystérie chez la femme, sur l'importance de l'hérédité. Sans admettre de type hystérique, il reconnaît que là où l'hystérisme est congénital et accompagné de perversion profonde, « il a trouvé une expression particulière : œil timide, oblique, petit visage pâle, allongé, dents sur-

montantes et rachitiques, mouvements désordonnés de la face et des mains, asymétrie faciale, chevelure noire et touffue ».

Il rappelle ensuite les principales modalités du névropathe hystérique et ses particularités essentielles ; il insiste surtout sur son caractère d'automate, sur sa mobilité d'esprit, son véritable besoin de mentir et l'érotisme dont souvent il est affecté. Il note, en passant, de nombreuses analogies entre l'hystérie et l'épilepsie. Les fuites des hystériques les rapprochent également des épileptiques tout comme elles font songer aux neurasthéniques vagabonds. Puis, l'auteur examine le dossier criminel des hystériques.

« Un certain nombre font de fausses déclarations de vol contre des domestiques, pour le seul plaisir de jouir de leur disgrâce ou de les faire mettre en prison, par haine ou par vanité féminine.

« Mais la calomnie la plus fréquente est d'avoir été victime de viol. Il y en a un très grand nombre qui ont accusé leur père, un préfet, et surtout les prêtres et les médecins d'attentats à la pudeur fantastiques.

« Un autre crime fréquent, c'est le vol. Sur quatre-vingt-trois hystériques inculpées, je le rencontrai bien dix-sept fois, dit l'auteur.

« Sur cent quatre femmes accusées de vol dans les magasins de Paris, Legrand du Saullé

aurait trouvé : cinquante hystériques, dont trente-cinq durant la menstruation ; vingt-quatre prédisposées héréditairement, avec de légères manifestations hystériques ; cinq femmes enceintes ; dix à l'âge critique ou avec pertes utérines.

« Elles volent des objets dont elles n'ont pas besoin. Les hystériques fourniraient le fort du contingent des empoisonneuses ».

Et, ainsi que nous l'avons déjà dit, Lombroso finit dans une étude des analogies de l'hystérie avec l'épilepsie où nous relevons les considérations suivantes :

« Les convulsions hystériques ressemblent souvent aux convulsions épileptiques, au point d'en rendre la distinction délicate et sujette à caution.

« Si un grand nombre de caractères dégénératifs des épileptiques font défaut chez des hystériques, par contre, tous leurs caractères fonctionnels, les latéralités, les obtusions sensorielles sont plus accentuées.

« Le rapport avec les organes sexuels est plus intime, il est vrai, chez les hystériques ; toutefois, ce rapport ne manque pas chez des épileptiques qui présentent souvent aussi les psychopathies sexuelles ; et, s'il y a plus de guérison chez les premiers vers l'âge critique, cependant les cas ne sont pas rares dans lesquels l'hystérique se manifeste dès la jeunesse et semble inguérissable ; ces hystériques correspondent

même, physionomiquement comme psychologiquement, aux criminels-nés, aux épileptiques.

« Et, en même temps, l'hystérique offre, précisément, le parallélisme de l'épileptique avec le criminel-né, avec le fou moral, par exemple, dans la grande mobilité des symptômes, dans le besoin de changer de lieu, de faire le mal pour le mal, dans la tendance au mensonge gratuit, pour le plaisir de mentir, dans l'irascibilité sans cause.

« La mobilité du caractère hystérique est la même que chez l'épileptique, et les épileptiques, tout en se haïssant et se disputant sans cesse, tendent à se rapprocher les uns des autres ; chez les deux on observe la double personnalité, qui, chez les hystériques, est arrivée jusqu'à créer une véritable seconde vie.

« Toutefois, dit Lombroso, ce qui distingue spécialement les femmes hystériques des épileptiques, c'est leur plus grand penchant et leur plus grande habitude à calomnier, ce qui s'explique par la force moindre de la femme (sexes où l'hystérisme se rencontre le plus fréquemment), par son aptitude moindre, même chez les mauvaises femmes, aux crimes de violence ; d'où il résulte que chez elles la tendance au mal se développe et se perfectionne de préférence dans cette direction, principalement par la transformation, plus fréquente chez les hystériques que chez tous les autres, de l'idée en acte, en

vertu de l'auto-suggestion qui transforme, incarne un concept comme si c'était une action ».

Il n'y a pas lieu, ce nous semble, de se livrer à de longs commentaires concernant ces rapprochements de l'hystérie avec la criminalité. Qu'il y ait un plus ou moins grand nombre d'hystériques parmi les criminels, c'est incontestable. Que la névrose prédispose plus spécialement à telle catégorie de délits ou de crimes, l'expérience journalière l'atteste indiscutablement. Qu'il se rencontre comme une pointe d'hystérie dans un grand nombre de crimes dits passionnels, on peut encore l'admettre tout en faisant des réserves cependant sur cette signification abusive d'un terme de pathologie.

Mais là s'arrêtent à peu près toutes les analogies, les rapprochements autorisés. Car, par contre, il y a parmi les criminels des individus qui ne présentent aucune des caractéristiques de la névrose. Beaucoup de crimes sont marqués au coin d'attributs qui sont loin d'être ceux de l'hystérie. Un grand nombre d'hystériques tournent plutôt vers eux-mêmes une arme que le criminel dirigerait contre autrui. Sans compter que c'est abuser de la névrose que de la plier à des significations extra-scientifiques. Et que, finalement, admettre pour simplifier la thèse et écarter les objections que le crime ici comme pour l'épilepsie suffit à caractériser l'individu et à le classer au rang des hystériques, constitue une réelle pétition de principes.

CHAPITRE VI

LE CRIMINEL COMME NEURASTHÉNIQUE

C'est la dernière des théories névropathiques auxquelles on pourrait appliquer le reproche d'unilatéralité. Le criminel serait donc un neurasthénique. Il nous reste à définir ce qu'il faut entendre par neurasthénie.

On sait que l'entité morbide comprise généralement sous le nom de neurasthénie est d'importation américaine. C'est au médecin américain Beard que revient l'honneur, sinon de la découverte, tout au moins de la vulgarisation. Non pas que les neurasthéniques n'eussent été étudiés avant Beard, mais, le premier, le savant américain entrevit le lien pathogénique qui réunit entre eux ces malades à l'allure souvent très disparate, et, de cette manière, éleva la neurasthénie au rang d'une maladie nerveuse individualisée.

Mais depuis les travaux de Beard, la neurasthénie, reconnue partout, a subi rapidement une fortune croissante. Et, aujourd'hui, la neuras-

thénie est devenue une névrose très complexe, presque aussi protéiforme que l'hystérie et tout aussi mal délimitée que cette dernière. La neurasthénie peut frapper individuellement ou collectivement la plupart des fonctions. Les troubles qu'elle engendre de cette manière ont toute la variété qu'autorise la fonction elle-même ; cependant, une marque un peu spéciale et quasi distinctive semble être l'apanage de chacun d'eux ; ils paraissent tous relever de l'épuisement du système nerveux.

Le rapprochement entre le criminel et certains neurasthéniques dérive de deux ordres de considérations. Tout d'abord, il est redevable de sa généralisation à cette particularité qu'il peut se rencontrer des neurasthénies mono-symptomatiques et que tout neurasthénique ne doit pas, invariablement, présenter la multiplicité des caractères de la névrose. Ensuite, l'assimilation repose sur les analogies qui existent entre les états psychologiques de certains neurasthéniques cérébraux et ce qu'on appellerait aujourd'hui les états d'âme des criminels.

La neurasthénie peut donc se cantonner exclusivement dans le cerveau, et là, y produire des désordres assez caractéristiques. Le neurasthénique cérébral est, avant tout, un déprimé et souvent un mélancolique ; il est agité d'idées noires, il se sent pris comme d'un sentiment

d'impuissance ; il est dépourvu de volonté durable ; les volitions ne sont chez lui que des poussées fugaces, dont la violence factice cache mal le côté fragile et superficiel. Son humeur est instable comme sa volonté. Il répugne au travail qui demande de la ténacité et de la persévérance. Il est aussi mobile et variant dans ses actes que dans ses pensées. Il se refuse souvent aux charges de la vie de famille et l'ensemble de ces conditions en fait un inadapté social.

Benedikt, le premier, entrevit les rapprochements qu'on pourrait légitimement établir entre ces neurasthéniques cérébraux et une grande catégorie de criminels. Et, généralisant, il conclut à l'identité du criminel et du neurasthénique. Depuis lors, la théorie du criminel neurasthénique porte, comme en sous-titre, le nom du savant professeur de Vienne.

Il est vrai que la neurasthénie de Benedikt est d'une nature spéciale, qui mérite quelque explication.

L'anomalie psychologique des criminels constitue, dit Benedikt, « une neurasthénie morale combinée à une neurasthénie physique qui est congénitale ou acquise dans la première enfance ».

L'élément principal « est une aversion du travail qui va jusqu'à la résistance » et qui dérive elle-même de la constitution nerveuse. « Si un

individu, dès l'enfance, n'a ni la force de résister aux entraînements instantanés, ni celle d'obéir aux excitations nobles, et, principalement, si ce combat moral a pour lui la conséquence d'un sentiment pénible, alors il représente un neurasthénique moral. Comme tel, il évitera, avec le temps, tout combat moral et il pourra, il sentira, il agira sous la pression de cette neurasthénie morale. Il se développera chez lui un système de philosophie et de pratique sur la base de l'aversion pour le combat moral. »

Le vagabondage, selon Benedikt, est une manifestation de la neurasthénie orientée par le besoin de gagner sa vie.

« S'il n'y a pas de complication, écrit-il, le vagabond ne commet jamais de sa vie un crime. Mais si la neurasthénie est combinée à un vif goût de jouir, il en résulte déjà un désir dangereux de se procurer d'une manière quelconque le moyen de satisfaire le goût et si l'individu est aussi un neurasthénique moral, il ne résistera pas et deviendra criminel dès qu'il n'aura pas les moyens suffisants. Cette combinaison joue un grand rôle dans la psychologie des voleurs, des faussaires, des imposteurs, des brigands, en général, des criminels de profession. Les criminels par neurasthénie calculent, d'une manière parfaitement normale, le succès de leurs manœuvres. Ils reconnaissent bientôt

les supériorités de la force de la société. Mais comme ils sont incapables d'un travail régulier, ils se contentent de résultats passagers et, comme tous les hommes, ils ont plus d'espoir de réussir que de chance ».

L'assimilation du criminel au neurasthénique est passible des objections qu'on est en droit d'élever au sujet des doctrines névropathiques en particulier et contre toute théorie unilatérale en général.

Il est vrai qu'il est parmi les criminels des épileptiques, des hystériques, des neurasthéniques présentant, à n'en pas douter, les caractères les plus spécifiques de chacune des trois grandes névroses. Il est également hors de doute que bien des manifestations de la criminalité portent la marque caractéristique de l'une ou l'autre de ces névropathies ; il est des crimes et délits qui ressemblent à des accès d'épilepsie, à des manifestations hystériques, à des poussées de neurasthénie. Crime et criminels ont donc des points de contact avec les trois grandes névroses, en général, et avec chacune d'elles, en particulier. Mais ces points de contact n'entraînent nullement des généralisations doctrinales.

Le criminel n'est pas régulièrement un névropathe et le crime ne constitue que par exception une extériorisation de la tendance névropathique, une forme larvée de la névrose. A plus

forte raison. L'une des névroses n'est-elle autorisée à se substituer aux autres et à reprendre pour son compte les prétentions que nous avons vu insoutenables et injustifiées, dans la collectivité des névroses. Et alors même qu'on trouverait à ces névroses des analogies plus nombreuses encore, le fait de leur fusion en quelque chose de plus synthétique, mais de plus vague, malheureusement, ne parviendrait point néanmoins à motiver l'absorption des criminels par les névropathes et l'assimilation du crime à une manifestation névropathique, même monosymptomatique.

CHAPITRE VII

L'ATAVISME PSYCHIQUE SELON M. COLAJANNI

La théorie de l'atavisme psychique développée et soutenue longuement par Colajanni, mérite de prendre place après les théories générales lombrosiennes. Elle procède, en effet, elle aussi, d'une vue synthétique et aboutit à une formule. Comme Lombroso, elle se réclame de l'atavisme. Comme lui, elle fait appel à toute une catégorie de stigmates et s'inspire de ces stigmates d'une manière toute exclusive. Toutefois, au lieu de s'appuyer surtout sur des données anatomiques, elle se base particulièrement sur des données psychologiques. Enfin, elle a surtout sa place marquée à la suite des doctrines de Lombroso, parce que, tout en s'inspirant de l'atavisme, elle n'en constitue pas moins une critique souvent très vigoureuse et parfois rigoureuse de certaines des vues du maître italien.

En effet, Colajanni consacre presque entièrement le premier des deux volumes de son ou-

vrage *La Sociologia criminale*, à réfuter les propositions essentielles de l'école lombrosienne et même les bases de l'anthropologie criminelle, telle que la conçoivent les Italiens.

Cette conception se trouve également autorisée à prendre place à la suite des théories névropathiques et psychiatriques, puisqu'elle leur fait leur procès tout autant qu'aux doctrines anatomiques.

Selon Colajanni, toute l'étude de l'anthropologie repose sur *trois présuppositions*.

1° Le rapport entre le physique et le moral ;

2° Le rapport entre les organes et les fonctions ;

3° Et, spécialement, le rapport entre le cerveau, l'intelligence et la moralité.

Or, le rapport entre le physique et le moral n'est qu'une confusion rappelant les théories du docteur Ox dans le roman de Jules Verne.

Le rapport entre les organes et les fonctions est vicié dans ses déductions par la persistance d'organes sans fonctions actuelles et par la co-existence d'organes semblables pourvus de fonctions différentes.

Quant à la réfutation des rapports généralement admis entre le cerveau, l'intelligence et la moralité, cinq faits absolument établis, selon l'auteur, lui servent de base :

1° De multiples zones du cerveau et du cervelet président à une fonction unique ;

2° A une même région cérébrale peuvent être attribuées plusieurs fonctions ;

3° Les divers organes élémentaires du cerveau se suppléent et se compensent entre eux au point de vue de leurs fonctions ;

4° L'exercice et l'habitude créent et déterminent, ou au moins développent, la fonction cérébrale ;

5° Conséquemment, d'autres portions du cerveau peuvent devenir le siège d'une fonction perdue à la suite de la lésion du siège primitif de cette fonction.

Les constatations de Lombroso et de ses élèves manquent de valeur, continue Colajanni, car elles ont des tares originelles qui leur enlèvent toute signification générale. En effet, la race, le lieu d'origine, l'âge, le sexe, la condition sociale, la valeur numérique des termes de comparaison, sont autant de facteurs dont il aurait fallu tenir compte.

Selon Colajanni, la conclusion à tirer des recherches de l'école lombrosienne, c'est qu'aucun caractère propre n'appartient exclusivement au délinquant. Et l'auteur développe avec de nombreux arguments la proposition complémentaire suivante : les caractères physiques et fonctionnels des criminels leur sont communs avec les normaux ; leur prédominance provient généralement des conditions plus spéciales de leur existence.

Puis, l'auteur reproche à l'école italienne une série de contradictions avec elle-même d'une part, et avec les données indiscutables de la science moderne, d'autre part.

Contradictions qualitatives, car Lombroso attribue au criminel une capacité crânienne supérieure, alors que Ranke, Manouvrier, Heger et Dallemagne ont trouvé, au contraire, chez les criminels, une capacité inférieure à la moyenne.

Contradiction qualitative encore, puisque Lombroso représente comme un signe de criminalité l'asymétrie de la face que Topinard considère comme un indice de supériorité.

Contradictions ethniques, dès que Lombroso signale l'indice céphalique comme un signe de criminalité, alors que tous les savants sont unanimes à reconnaître là un caractère de la race.

Contradictions historiques, dans ce fait que Goethe et Locke, qui avaient le front fuyant, se rapprocheraient du type criminel et que Laccenaire et tant d'autres bandits présenteraient tous les caractères de l'homme normal.

Contradictions sexuelles, vu que la femme, qui est morphologiquement inférieure à l'homme, se distingue par une criminalité moindre que celle de l'homme.

Contradictions géographiques enfin, puisque les régions les plus criminelles sont précisément celles où la dégénérescence est la moins prononcée.

L'auteur examine ensuite les théories émises au sujet du crime et du criminel. Et après avoir, ainsi que nous venons de le résumer, nié l'existence du type criminel et, par conséquent, du criminel-né, il combat l'assimilation du criminel au fou en général. Chez les fous, les délits sont déterminés avant tout par des conditions internes, tandis que le criminel emprunte régulièrement au monde extérieur les motifs de ses actes.

Le criminel peut-il au moins être considéré comme un fou moral, se demande l'auteur? Nullement, réplique-t-il, car ou bien il s'agit d'un fou et alors on retombe dans l'erreur précédente, ou il s'agit d'un homme plus pervers que fou, et alors pourquoi parler de folie!

Le criminel serait-il un épileptique, un neurasthénique? Colajanni ne le pense pas davantage. Il ne croit pouvoir assimiler la criminalité à n'importe quelle maladie, car c'est précisément dans les provinces les plus malsaines de l'Italie, objecte-t-il, que la criminalité est la moins forte.

Le criminel, d'un autre côté, ne peut être considéré comme un dégénéré, car il n'a rien de commun avec le malade; bien plus, conclut l'auteur non sans une pointe de paradoxe, c'est un régénéré, puisque la moralité constitue un éloignement du type primitif et que l'immoralité nous y ramène.

Le criminel, termine Colajanni, représente un individu atteint d'atavisme psychique, et l'atavisme psychique, c'est le retour de certains hommes d'une race donnée aux caractères propres aux phases précédentes de leur évolution. Mais, il ne peut s'agir que d'atavisme psychique.

L'atavisme physique, en effet, est impossible à admettre, car il présupposerait l'existence d'un type ancestral présentant les caractères des criminels ; or, ce serait là une hypothèse invraisemblable, puisque la plupart des caractères attribués aux criminels sont incompatibles avec une génération régulière et qu'on ne pourrait donc raisonnablement les attribuer même aux races les plus inférieures.

L'atavisme moral, au contraire, se déduit de la comparaison entre les sauvages encore existants et les criminels civilisés, de l'analogie entre les criminels et les enfants, reproduction passagère du passé moral de nos ancêtres, et des traits communs entre les criminels et les gens du peuple, retardataires de la civilisation.

Colajanni, dans son second volume, complète et motive la théorie qui précède par l'étude des facteurs du délit. Il les répartit en facteurs anthropologiques, facteurs physiques et facteurs sociaux.

Parmi les facteurs anthropologiques, dit Co-

Colajanni, on cite communément le caractère, l'âge, le sexe, l'hérédité, la race.

Or, le caractère n'est pas un facteur, mais une résultante de qualités physiques et morales. La statistique montre que l'âge n'intervient guère d'une manière régulière dans l'écllosion de la criminalité. Le sexe est un facteur réel, car la femme commet moins de délits que l'homme, mais cette différence a toutefois comme unique cause la diversité des conditions économiques. L'état civil ne nous apporte guère de données statistiques concluantes ; le mariage, en effet, ne diminue pas le nombre des crimes et délits contre les personnes, il influe seulement sur les crimes et délits contre les propriétés. La signification de l'hérédité n'est pas contestée par Colajanni, mais, cette influence, l'auteur la décompose en une série de facteurs qui lui enlèvent une partie de son importance et la reporte sur les conditions particulières au moment de la procréation, ainsi que sur l'action du milieu et l'éducation. Quant à la race, ce n'est le plus souvent, selon l'auteur, qu'une abstraction qu'on dote d'attributs qui, en réalité, tiennent fréquemment d'une manière exclusive à l'action du temps, du climat, du sol et des conditions économiques.

Colajanni trouve les facteurs physiques, tout aussi peu significatifs. Le milieu physique n'a

guère d'influence, puisqu'on voit les mêmes crimes se reproduire dans des milieux très différents. Il dénie également aux idées de Ferri sur les variations thermométriques, toute réalité objective. L'alcoolisme lui-même aurait, relativement à la criminalité, une réputation surfaite, car l'Italie, qui souffre peu de l'alcoolisme, présente le chiffre le plus élevé d'homicides et de délinquants pour coups et blessures.

En résumé, ni le climat, ni la température, ni l'usage des boissons alcooliques n'ont aucune action directe sur la criminalité, mais ces facteurs peuvent avoir une portée économique ou sociale indirecte ; aussi, selon Colajanni, le délit doit-il être considéré comme un phénomène sociologique et historique.

L'étude des facteurs sociaux forme la dernière partie de l'ouvrage du criminologue italien. L'auteur examine successivement dans ses derniers chapitres l'augmentation de la population, l'émigration, l'éducation, la situation politique, la guerre et le militarisme, la religion et, par dessus tout, l'organisation de la famille et les conditions économiques.

Le facteur économique agit indirectement par les révolutions politiques, le développement du vagabondage et l'extension de la prostitution. Il agit directement dans la plupart des délits comme divers indices semblent l'établir, et, il

intervient notamment dans la fréquence des attentats contre la propriété, dans l'état d'indigence de l'immense majorité des détenus, dans l'intensité de la criminalité dans les pays où les richesses sont mal distribuées, et finalement dans l'augmentation du nombre de délits lors des années de famine et de misère. Il existe un parallélisme constant entre la courbe de la criminalité, d'une part, et celle des conditions économiques, d'autre part; le maximum de stabilité et d'égalité dans les conditions économiques coïncidant avec un minimum de criminalité.

D'après Colajanni, la guerre et le militarisme conduisent au dégoût du travail, favorisent les tendances à la paresse, créent de nouveaux besoins, raffermissent les instincts barbares, portent à méconnaître le droit et à exalter la force, mènent au servilisme, à la misère et à l'oppression.

Les institutions politiques peuvent avoir une influence sur certaines formes de la criminalité, telles que les crimes agraires en Islande et la vendetta en Corse.

La religion ne protège pas du crime les pays religieux. Elle peut être utile en fortifiant les principes moraux, mais à la condition d'être d'accord avec la science, car, dans le cas contraire, les doctrines religieuses finissent par constituer un danger social.

Quant à l'éducation, l'auteur en admet pleinement la grande et légitime influence.

Les vues de Colajanni sont à leur tour passibles de bien des critiques ; il y en aurait à formuler à propos de presque chacune des thèses invoquées par l'auteur. On pourrait surtout demander à Colajanni de quel droit il conclut à la persistance d'organes sans fonctions par exemple. Car nous voyons tous les jours la science découvrir des propriétés ignorées à des parties de l'organisme auxquelles on ne soupçonnait aucune action fonctionnelle. Puis, on serait autorisé à examiner de plus près l'assertion d'une sorte de duplicata organique, de cette coexistence d'organes à fonctions identiques. Et il est probable que l'analyse des arguments de l'auteur n'arriverait à mettre en lumière que l'imperfection de nos connaissances et la hâte de ses conclusions.

Mais notre tâche est avant tout d'exposition et d'indication. Aussi, nous nous bornerons aux critiques déjà formulées à l'adresse des opinions de Colajanni, et, parmi ces dernières, nous signalerons spécialement celles de Ferri et de Lombroso.

Ferri accuse Colajanni « d'opposer à l'anthropologie criminelle un spiritualisme d'un nouveau genre, pour lequel la moralité n'appartiendrait pas à l'ordre psychique et serait indépendante

des conditions physiques ». « Colajanni, dit Ferri, en affirmant d'une façon absolue que c'est la fonction qui crée l'organe, en arrive à supposer qu'il existe, par soi-même, une fonction sans et avant l'existence de l'organe correspondant. » « Et tout cela, dit l'auteur de la *Sociologie criminelle*, on le voit bien, par l'arrière pensée que le crime ne doit être que l'effet unique et exclusif du milieu social, et avant tout des conditions économiques, sans aucune influence propre des conditions biologiques congénitales ».

« De même, Colajanni, en exagérant jusqu'à l'exclusivisme le rapport des cellules nerveuses cérébrales avec les phénomènes psychiques, nie toute espèce de rapport entre le volume du cerveau, l'intelligence et la moralité de l'individu ; sans penser même en dehors des faits innombrables qu'on pourrait citer, que, à qualité égale de cellules nerveuses, leur quantité devra toujours avoir une influence ». Puis, dit Ferri, Colajanni feint de penser que l'anthropologie criminelle croit à l'effet exclusif d'un facteur biologique, alors qu'elle admet dans la genèse du crime et du criminel des causes physiques, physiologiques et sociales. Quant à sa théorie d'un atavisme psychique, elle prête elle-même le flanc à toutes les critiques de l'auteur, puisqu'il est absurde d'admettre un atavisme psy-

chique sans un atavisme organique qui lui sert de substratum ».

Lombroso revient lui aussi sur les affirmations de Colajanni relatives au rapport de l'organe avec sa fonction. « Mais, dit Lombroso, si la fonction engendre l'organe, comment naîtrait l'organe privé de fonction ? Puis, la fonction a certainement une influence sur l'organe, mais à condition que celui-ci existe toutefois ». « Les mollets des danseuses, nous disait très spirituellement Brouardel — écrit le maître italien — grossissent sans doute en dansant, mais pour cela, il faut avant tout... un mollet. »

Quant aux contradictions dont Colajanni fait si grand état, dit Lombroso, la recette en est facile, dans une œuvre où les documents sont issus de sources si variées et si diverses. « Mais l'habileté de l'observateur, termine le maître italien, consiste à trouver dans la diversité l'homogénéité, et il n'y a que l'observateur superficiel ou l'adversaire de bonne ou de mauvaise foi qui puisse trouver là l'incohérence et la contradiction ».

CHAPITRE VIII

LE CRIME ET LE CRIMINEL SELON M. GAROFALO

M. Garofalo personnifie avec Lombroso et Ferri, la trinité des maîtres incontestés de l'école italienne. Et on peut même dire que tous trois représentent, en se complétant, les initiateurs de l'Anthropologie criminelle dans ses données générales. Lombroso attire particulièrement par l'étude anatomo-biologique et reste l'homme du type criminel, du criminel-né, du criminel atavique. Ferri appliquant à la psychologie du criminel, son esprit d'analyse, aux facteurs sociologiques, sa grande érudition et sa puissance de synthèse, compléta heureusement la formule lombrosienne unilatérale et exclusive. Garofalo importa dans les doctrines juridiques ce qu'il considérait comme définitivement acquis à la science, parmi les nouvelles conquêtes de l'anthropologie criminelle. Cependant, chacun de ces maîtres éminents garde sa personnalité et voit, pour ainsi dire, sous un angle spécial, à la fois le crime et le criminel.

Nous allons préciser, au sujet du crime et du criminel, les vues de M. Garofalo, telles que nous les expose la troisième édition française de *La Criminologie*.

L'étendue et la signification de ce qu'il faut entendre par crime ne doivent pas être demandées au juriste. Le juriste procède par délimitations nettement tranchées, et cette manière de faire lui est imposée comme une nécessité inhérente à sa tâche. Or, le crime a des limites vagues, douteuses et même évolutives ; il constitue avant tout, une donnée sociologique ; et c'est donc au sociologue qu'il faut s'adresser pour obtenir la définition du crime, qui finit alors par coïncider avec le délit naturel.

Il est, par conséquent, impossible de cataloguer les faits universellement haïs et punissables, ainsi que le réclamerait l'édification d'un code définitif et absolu ; pour obtenir la notion du délit, dit l'auteur, « il faut changer de méthode, abandonner l'analyse des actions et entreprendre celle des sentiments ».

« Le crime, en effet, ajoute Garofalo, est toujours une action nuisible qui, en même temps, blesse quelques-uns de ces sentiments qu'on est convenu d'appeler le sens moral d'une agrégation humaine. Or, le sens moral s'est développé lentement dans l'humanité, il a varié et il varie encore dans son développement, selon les races

et les époques. On a vu croître ou s'affaiblir les uns ou les autres des instincts moraux dont il est formé. De là des variations énormes dans les idées de moralité ou d'immoralité, et, partant, des variations non moins considérables dans l'idée de cette espèce d'immoralité qui est une des conditions sans lesquelles un acte nuisible ne sera jamais considéré comme un acte criminel. Ce qu'il s'agit de découvrir, c'est si, malgré l'inconstance des émotions excitées par certains actes *différemment appréciés* par les différentes agrégations, il n'y a pas un caractère constant dans les émotions provoquées par les actes qui sont *appréciés* d'une manière identique ; ce qui impliquerait alors une différence dans la forme, non dans le fond de la morale ».

Puis, après une analyse des divers sentiments qui forment le fond du sens moral, il n'en trouve que deux qui, en vertu de leur généralité, peuvent être considérés comme les deux instincts moraux typiques et essentiels : c'est la bienveillance et la justice, qu'il synthétise dans la pitié et la probité.

Et Garofalo en arrive ainsi à conclure : « Que l'élément d'immoralité nécessaire pour qu'un acte nuisible soit considéré comme criminel par l'opinion publique, c'est la lésion de cette partie du sens moral qui consiste dans les sentiments

altruistes fondamentaux, c'est-à-dire la pitié et la probité ».

« Il faut, de plus, que la violation blesse *non pas la partie supérieure et la plus délicate de ces sentiments, mais la mesure moyenne dans laquelle ils sont possédés par une communauté, et qui est indispensable pour l'adaptation de l'individu à la société.* C'est là ce que nous appellerons crime ou délit naturel ».

L'auteur fixe ensuite le cadre de la criminalité, en rangeant cette criminalité « sous deux catégories très larges, selon que l'offense est faite principalement à l'un ou à l'autre des deux sentiments altruistes primordiaux, quoique les actions coupables attaquent des droits de différentes espèces et soient classées dans les codes sous différents titres ».

La première catégorie, comprenant les actes qui constituent l'offense au sentiment de pitié ou d'humanité, contient les agressions contre la vie, les actions tendant à causer un dommage physique, les maladies et les excès de travail occasionnés volontairement, la défloration, le rapt sans consentement, l'emprisonnement arbitraire, enfin les actes qui, par un moyen *direct*, produisent nécessairement une douleur morale, comme la calomnie, la diffamation, la séduction d'une jeune fille moyennant tromperie.

Dans la seconde catégorie, constituée d'une

manière générale par l'offense au sentiment élémentaire de probité, l'auteur range le vol, l'extorsion, la dévastation, l'incendie, l'escroquerie, l'infidélité, l'insolvabilité volontaire, la banqueroute, la violation d'un secret, le plagiat, les contrefaçons, les faux-témoignages, les faussetés dans les actes authentiques, etc.

L'auteur déclare avoir volontairement laissé en dehors de son cadre, les actions qui menacent l'État, les actions qui attaquent le pouvoir social sans but politique, enfin les transgressions à la législation particulière d'un pays.

Après cette détermination du délit, de son cadre et de ses formes, Garofalo passe à l'étude du criminel.

Les caractères assignés au délit laissent indéterminée la formule du criminel ; ils autorisent à cet égard toutes les suppositions ; la variabilité de la notion du délit permet même d'objecter que le criminel d'aujourd'hui pourrait être l'homme vertueux de demain et réciproquement. Avec ce seul critérium de l'acte criminel, la justice et la répression peuvent tomber à faux. L'auteur se pose toutes ces questions et il répond que l'acte criminel n'est pas un fait isolé, mais une anomalie morale qui a pour substratum, chez le délinquant, des caractères qui nous le font connaître et que nous indiquent l'anthropologie et la psychologie criminelles.

Garofalo s'affirme alors comme partisan de type anthropologique de Lombroso, tout en déclarant « qu'aucun des attributs de ce type n'est constant, mais après la comparaison avec les non-délinquants, leur fréquence est bien plus grande dans le monde criminel ». Puis, après avoir rappelé les objections, il dit avec Marro : « Malgré tout, il faut convenir que tous ceux qui s'occupent de l'étude physique du criminel, en arrivent à la conclusion que les délinquants sont des êtres à part ». Enfin, l'auteur résume lui-même, d'après sa propre observation, une série de caractères sur lesquels les observateurs sont généralement d'accord ; et il conclut : « *Que si nous n'avons pas le type anthropologique du criminel, nous avons bien certainement trois types physiologiques : l'ASSASSIN, le VIOLENT, le VOLEUR* ».

Quant aux anomalies psychiques des criminels, elles sont plus générales et plus importantes encore.

« Je pense, dit l'auteur, que l'anomalie psychique existe, à un degré plus ou moins grand, chez *tous* ceux que, d'après ma définition, on peut appeler criminels, *même* lorsqu'il s'agit de ces sortes de délits qu'on attribue généralement aux conditions locales ou à certaines habitudes : climat, température, boisson ; *même* lorsqu'il s'agit de crimes dérivant de certains préjugés de

race, de classe ou de caste, de crimes, pour ainsi dire, *endémiques*. Cette anomalie psychique est sans doute fondée sur une déviation organique, mais, peu importe, que cette dernière ne soit pas visible ou que la science ne soit pas encore parvenue à la déterminer avec précision ».

L'auteur passe ensuite la revue des instincts et des sentiments des criminels ; il insiste sur leur absence de sens moral, leur impassibilité, leur instabilité et poursuit l'examen en s'aidant, comme critérium, des conditions essentielles de la vie en général. Il aboutit à cette formule que l'homme criminel n'est anormal que par rapport à l'homme civilisé et qu'en conséquence la série d'anomalies dont il est porteur ne sont pas de nature pathologique, tout au moins dans la majorité des cas.

Cette manière de voir, qui lui permet de concilier l'hypothèse du criminel atavique et du criminel dégénéré, l'amène à conclure : « que le criminel *typique* est un monstre dans l'ordre moral, ayant des caractères communs avec les sauvages, et d'autres caractères qui le rabaisent encore au-dessous de l'humanité ».

Quant au criminel-type, c'est, selon Garofalo « celui qui manque complètement d'altruisme ». Relativement à l'action des divers milieux, l'auteur s'exprime dans les termes suivants :

« Notre conclusion, c'est que ni la criminalité

endémique, ni celle qui semble dériver des variations de climat et de température, ou de l'usage des boissons alcooliques, ne peut exclure l'anomalie individuelle de l'agent. Dans toute la classe des auteurs des attentats aux personnes, cette anomalie consiste dans la spécialité d'un tempérament violent, jointe à l'absence héréditaire des instincts de pitié ».

Et si on passe à la classe des attentats à la propriété, là où les causes sociales sont bien plus agissantes, ces causes « n'empêchent pourtant pas, dit l'auteur, de démêler un élément qui ne dérive pas directement des influences du milieu, mais qui préexiste dans l'organisme du criminel. Sans doute, le sentiment de probité est bien moins instinctif que celui de la pitié ; ou, plutôt, il n'est pas dans un état de stricte dépendance de l'organisme ; il est plus moderne et représente une couche superposée, presque superficielle, du caractère, de sorte qu'il est moins transmissible par hérédité ; il n'a pas, enfin, cette nature uniquement congénitale qui rend impossible d'en remplacer l'absence par l'éducation ».

Toutefois, l'auteur le croit suffisamment généralisé pour servir de base à une théorie intégrale. Et, finalement, il condense dans les pages suivantes le résumé de ses idées : « Il existe une classe de criminels qui ont des ano-

malies psychiques et, très fréquemment, des anomalies anatomiques, non pathologiques, mais ayant un caractère dégénératif ou régressif et quelquefois atypique, dont plusieurs traits prouvent l'arrêt du développement moral, quoique leur faculté d'idéation soit normale; qui ont certains instincts et certaines convoitises comparables à ceux des sauvages et des enfants; qui, enfin, sont dépourvus de tous sentiments altruistes, et, pourtant, agissent uniquement sous l'empire de leurs désirs. Ce sont ceux qui commettent des assassinats pour des motifs exclusivement égoïstes, sans aucune influence de préjugés, sans aucune complicité indirecte du milieu social. Leur anomalie étant absolument congénitale, la société n'a aucun devoir envers eux; elle n'a envers elle-même que celui de supprimer des êtres qu'aucun lien de sympathie ne peut lui rattacher, et qui, étant mus uniquement par l'égoïsme, incapables d'adaptation, représentent un danger continu pour tous les membres de l'association.

« Le sens moral paraît plus ou moins faible et imparfait dans les deux autres classes, caractérisées, l'une par une mesure insuffisante du sentiment de pitié, l'autre par l'absence du sentiment de probité. Les premiers, n'ayant pas une répugnance bien forte pour les actions cruelles, peuvent en commettre sous l'empire de préjugés

sociaux, politiques, religieux, ou de ceux de leur classe ou de leur caste; ou encore, ils peuvent y être poussés par un tempérament passionné ou par l'excitation alcoolique. Leur anomalie morale peut n'être qu'insignifiante, lorsque l'action criminelle n'est qu'une réaction contre un acte qui blesse lui-même les sentiments altruistes. La dernière classe est composée de gens chez qui le sentiment de probité n'existe pas, soit par défaut atavistique, c'est le cas le plus rare, soit par hérédité directe, jointe aux exemples reçus pendant la première enfance.

« Les données nous manquent pour décider si cette imperfection morale est toujours un effet de dégénération héréditaire ».

La théorie de M. Garofalo comprend deux parties assez distinctes. L'une aux contours indécis, fortement teintée d'idéalisme, relève davantage de la philosophie pénale que de l'Anthropologie criminelle. On peut y entrevoir, selon M. Tarde, une sorte de plan des incriminations futures destinées toutefois à se simplifier, à se rectifier et surtout à se préciser encore. La seconde des deux parties s'efforce de dégager ce que les recherches sur les criminels nous ont appris de suffisamment net et général, relativement à sa nature et à ses caractères. Et, en cette matière, les idées de Garofalo sont moins sus-

ceptibles des faciles critiques opposables à sa théorie du crime. Elles atténuent dans une certaine mesure les propositions trop exclusives de Lombroso et se rattachent aux tendances éclectiques de Ferri, en cherchant comme lui dans les conditions biologiques du criminel, ce je ne sais quoi d'indéfinissable, sans lequel les circonstances ambiantes sont impuissantes à expliquer la criminalité.

Cependant, comme les idées de Ferri, la doctrine de Garofalo présente le grand défaut d'être vague, d'étendre au-delà de leur signification ordinaire les termes de probité et de pitié dont elle fait ses critères, enfin de ne donner du crime que des caractères qui peuvent s'appliquer à toutes les actions humaines. Tout acte illicite, en effet, même le plus banal, peut-être taxé comme froissant les sentiments de pitié et de probité.

CHAPITRE IX

LE CRIME ET LE CRIMINEL SELON M. TARDE

Comme Manouvrier le disait très à propos au Congrès de Paris, M. Tarde a le grand mérite d'être un des rares magistrats désireux de dégager les théories de la criminalité des entraves du libre arbitre et de baser la responsabilité et la répression sur des données positives et scientifiques. Le système de Tarde est d'une unité à laquelle la prestigieuse virtuosité de son auteur n'est pas étrangère, mais qu'il faut exposer en bloc pour le faire comprendre intégralement. Car la méthode de M. Tarde est avant tout d'une logique déductive et rigoureuse, peut-être même cependant plus déductive que rigoureuse. Elle reste, dans tous les cas, analytique, pénétrante, fascinatrice.

Tarde part d'une conception très personnelle de la responsabilité ; il la soustrait au critérium métaphysique du libre arbitre pour la fonder sur l'identité individuelle et la similitude sociale. L'exposé de ce qu'il entend par ces désignations

n'est pas du ressort de notre travail. Elles sont toutefois, dit Tarde, indispensables, car sans elles « nous devrions confesser que les idées de crime et de peine sont chimériques et renoncer nous-mêmes à nous occuper du droit criminel ».

Du reste, ce remaniement des bases de la responsabilité met l'auteur parfaitement à l'aise pour rechercher, sans préoccupation étrangère, ce qu'il faut entendre par crime et criminel. Le résultat de ses recherches ne pouvant aboutir à la négation de la répression, il lui sera facultatif de passer la revue de toutes les opinions et de s'arrêter sans crainte aux formules qui lui paraîtront définitives.

C'est, en effet, la méthode adoptée par Tarde et que nous allons exposer d'après la seconde édition de son très beau livre *La Philosophie pénale*.

Tarde fait d'abord le procès de la théorie du type lombrosien, ainsi que de la pluralité des types de Marro. Cependant, l'auteur ne nie pas « qu'il existe réellement un certain nombre de vrais criminels », mais leur crime reste, malgré tout, facteur du milieu. Aucun signe extérieur ne permet de reconnaître la criminalité; les marques de l'honnêteté inébranlable échappent de même à toute tentative de signalement. Les caractères psychologiques de la criminalité eux-mêmes ne sont pas susceptibles de localisation,

cette localisation fût-elle même très approximative, comme dans les formules de Corre et de Bordier.

L'auteur examine ensuite les hypothèses qui assimilent successivement le criminel au fou, au sauvage, au dégénéré et à l'épileptique.

Il y a des fous parmi les criminels, mais c'est une grossière erreur de dire que tout homme qui commet un crime est un fou.

Le criminel est-il un sauvage ? Après avoir passé en revue tous les caractères invoqués par les partisans de l'atavisme et en avoir montré l'incertitude et les contradictions, Tarde conclut par cette dernière considération : « En admettant que l'assimilation du criminel au sauvage ait jamais pu avoir le moindre fondement, elle perd chaque jour de sa vraisemblance, à mesure que le crime se recrute de moins en moins parmi les populations arriérées des campagnes, de plus en plus dans le milieu corrompu et raffiné des grandes villes ».

Quant à l'assimilation du criminel et du dégénéré, Tarde la conteste pour plusieurs raisons ; les dégénérés les plus dégénérés sont très inoffensifs, au contraire, les criminels les plus dangereux sont souvent aussi peu dégénérés que possible, enfin Colajanni a montré que les provinces les plus dégénérées étaient d'une criminalité au-dessous de la moyenne.

La théorie du criminel épileptique comporte un fond de vérité, mais à la condition de réduire l'épilepsie à une sorte de tempérament outrancier, excessif en tout, en bien comme en mal.

Mais quel est donc, se demande l'auteur, le lien qui pourrait bien subsister entre les criminels ?

Il répond à cette question dans les termes suivants : « Si le groupe aussi bariolé que nombreux, aussi changeant que persistant, des malfaiteurs, n'est uni par aucun lien vital, à vrai dire, s'il n'existe entre eux, ni cette parenté pathologique qu'établirait une même forme de dégénérescence ou d'aliénation mentale, un même ensemble de maladies dont ils seraient affectés, ni cette parenté physiologique qu'attesterait leur commune ressemblance avec des ancêtres supposés, de quelle nature alors est le lien qui les rapproche et leur donne souvent une physionomie spéciale, plus aisée à saisir qu'à formuler ? A notre avis, c'est un lien tout social, le rapport intime qu'on observe entre gens adonnés au même métier ou à des métiers de même sorte ; et cette hypothèse suffit à rendre compte des particularités anatomiques mêmes, mais surtout physiologiques et psychologiques qui distinguent les délinquants ».

Quoique, ajoute l'auteur, en sorte de restriction, la carrière criminelle soit celle qui laisse

encore le moins le choix de s'exercer librement, car habituellement. « on y est jeté dès la naissance ».

Cependant, les caractères anatomiques sont assez significatifs pour avoir amené isolément deux anthropologistes de profession et deux des plus compétents, à cette conclusion « que les criminels forment une de ces *catégories professionnelles* dont il vient d'être question ».

Mais la psychologie, bien plus que l'anatomie, permet de reconnaître le lien professionnel qui unit les criminels « car leur type change d'après les races, mais leur caractère ne varie guère ». Et l'auteur passe en revue les éléments essentiels de la psychique criminelle et en montre les nombreuses analogies.

Les criminels formant de véritables catégories, semblables aux catégories professionnelles, la classification des délinquants se trouve simplifiée.

L'auteur établit d'abord la fragilité des classifications, tant celles fondées sur les stigmates que celles tirées du caractère occasionnel ou habituel du délit, de son origine innée présumée ou de son éclosion accidentelle.

Tarde sépare d'abord la collectivité des délinquants en deux grandes catégories, les meurtriers ou les agresseurs violents, d'une part, et, d'autre part, les voleurs « dans le sens large du mot ».

« Nos statistiques, dit-il, en distinguant les

crimes contre les personnes et les crimes contre les propriétés, ne font que traduire en symétrie abstraite cette dualité réelle et toujours vivante ». Mais, il ajoute :

« Au surplus, gardons-nous d'exagérer l'importance de cette distinction dont nos statistiques ont abusé ». Et il continue : « Cela dit, classons les meurtriers ou les voleurs séparément, d'après la nature de leurs occupations et de leur vie habituelle avant leur condamnation, je veux dire d'après la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent ».

« Il semble malaisé, dit Tarde, d'établir ici des délimitations précises ; car, bien entendu, il ne peut être question de diviser les détenus en autant de classes qu'il y a de métiers divers. Cependant, une importante opposition saute aux yeux, et, par le rôle majeur qu'elle a joué toujours et partout dans nos sociétés, mérite d'être prise en considération, c'est celle de deux groupes de professions et de populations, d'un côté les professions agricoles, les populations rurales, d'un autre, les professions industrielles et mercantiles, les professions urbaines. Ces deux groupes sont solidaires l'un de l'autre, assurément, et ils ont une fonction indécise, mais ils s'opposent par tant de traits, l'un est si fidèle aux coutumes et aux traditions, l'autre est si ouvert aux engouements et aux nouveautés,

l'un est si docile à l'exemple des ancêtres domestiques ou patriotiques, l'autre à l'influence des étrangers, l'un est si violent en sa grossièreté, l'autre si dépravé en ses raffinements, qu'il n'est pas permis de les confondre ».

Puis, après avoir distingué le brigandage urbain et le brigandage rural, l'auteur établit encore une distinction entre le brigandage terrestre et le brigandage maritime, l'écumeur de mer n'étant du reste « qu'une variété remarquable et singulière du brigand rural ».

L'auteur complète et résume son opinion en une sorte de parallèle entre les criminalités urbaines et rurales :

« En résumé, par tous ses caractères extérieurs et intérieurs, par ses dehors plus dissimulés et plus multiples, comme par sa nature plus astucieuse et plus voluptueuse, par ses procédés plus ingénieux et moins routiniers comme par l'origine sociale plus variée et plus exotique de ses agents, la criminalité urbaine contraste fortement avec la criminalité rurale. L'une monte quand l'autre descend. Il est bon de noter qu'une opposition du même genre se prononce à la longue, au point de vue du temps et non de l'espace, entre la criminalité *primitive* et la criminalité *avancée*. On voit l'utilité de ne pas méconnaître cette dualité fondamentale, d'autant mieux qu'à certains égards elle coïncide

avec celle de la délictuosité d'occasion et la délictuosité d'habitude, qui a trop absorbé et usurpé l'attention des savants. En général, la délictuosité d'*habitude*, celle que l'individu est le plus porté à enraciner en lui-même par la répétition d'un premier méfait, revêt dans un pays les mêmes formes que la délictuosité de coutume. Nous savons qu'en Italie elle porte plus souvent qu'en France sur les coups et blessures, sur les *cottellate*, vieil usage national, et qu'en France, elle porte plus souvent qu'en Italie sur les attentats aux mœurs, vieille faiblesse gauloise ».

Tarde complète sa théorie du criminel par une théorie du crime, qui s'inspire des mêmes données fondamentales, c'est-à-dire les données sociologiques. Il admet, avec Ferri, l'existence de trois catégories de causes en matière de criminalité, les causes physiques, physiologiques et sociales.

Mais il reproche au maître italien d'avoir fait la part trop belle aux causes naturelles. Tarde conclut, au contraire, à la prépondérance des causes sociologiques. Et au fond de toutes ces causes sociales se trouve l'imitation ; l'imitation est le facteur toujours actif caché sous la différenciation apparente des motifs qui préside à notre activité sociale. « Tous les actes importants de la vie sociale sont exécutés sous l'empire de l'exemple, dit Tarde ».

L'auteur insiste sur les formes et la force de l'imitation, puis précise ce qu'il entend par les *lois* de l'imitation. Il en dégage deux essentielles : les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont plus rapprochés ; le supérieur est plus imité par l'inférieur qu'il ne l'imite. Ces deux lois ont pour conséquence la propagation du haut en bas, de la ville vers la campagne, de tous les ordres de faits sociaux. Et, appliquant ces considérations à l'étude de la criminalité, il en tire une double déduction générale.

Les crimes et les vices se sont jadis propagés de la noblesse au peuple, actuellement, ils se propagent des grandes villes aux campagnes.

Puis, étudiant de plus près la criminalité des grandes villes, qui résument en elles tout l'avenir du crime, l'auteur réfute la prétendue loi d'inversion entre les crimes-propriétés et les crimes-personnes. Ces deux catégories de crimes suivent une progression parallèle.

Et pourtant, dit Tarde, la civilisation améliore l'homme. C'est indubitable. Mais comment cela se concilie-t-il avec la criminalité croissante, en tous sens, des grandes agglomérations, qu'il faut considérer comme des foyers supérieurs de civilisation. L'auteur explique cette sorte de contradiction apparente par une autre loi d'imitation, qu'il nomme la loi d'insertion, et qui est caractérisée par le passage alternatif de la mode

à la coutume et l'accroissement continu « du legs coutumier et traditionnel ».

« Toute industrie s'alimente ainsi par un afflux de perfectionnements, innovations aujourd'hui, traditions demain ; toute science, tout art, toute langue, toute religion, obéit à cette loi du passage de la coutume à la mode et du retour de la mode à la coutume, mais à la coutume étagée. Car à chacun de ces pas en avant, le domaine territorial de l'imitation grandit, le champ de l'assimilation sociale, de la fraternité humaine s'étend, et ce n'est pas, nous le savons, l'effet le moins salubre de l'action imitative au point de vue moral ».

Enfin, après avoir analysé l'interférence de courants d'imitation à directions opposées, leur lutte et leur concours, régis par les lois de la logique sociale et exprimés par la statistique, l'auteur applique ces conceptions à l'influence sur le crime des facteurs sociaux les plus importants, l'instruction, le travail et l'industrie, la pauvreté et la richesse et, en général, les variations apportées à la notion du crime par les changements de la civilisation.

Il termine par la formule suivante, qu'il donne comme l'expression synthétique de sa manière de voir et en guise de conclusion :

« La criminalité suppose sans nul doute, comme toute autre branche de l'activité sociale,

des conditions physiologiques et même physiques, mais que, comme l'industrie spécialement, elle s'explique avant tout, dans sa couleur locale comme dans sa forme spéciale, à chaque temps, dans sa distribution géographique comme dans ses transformations historiques, dans la proportion variable de ses divers mobiles ou la hiérarchie instable de ses divers degrés comme dans la succession de ses procédés changeants pour les lois générales de l'imitation ».

Les critiques les plus serrées adressées aux vues de M. Tarde sont celles de son ami Enrico Ferri dans un livre dont — piquant détail — Tarde lui-même a revu obligeamment les épreuves. Sans aller aussi loin que M. Ciccarelli, qui semble bien près de ne voir dans les éblouissantes théories du magistrat français qu'un amalgame d'idées peu cohérentes, Ferri reproche à Tarde ses tendances trop éclectiques, son esprit exagérément conciliatif.

Il l'accuse de contradiction lorsqu'excluant le libre arbitre, Tarde maintient le vieux concept de la responsabilité morale qui, sans libre arbitre, est un non sens. Il conteste le caractère personnel d'une doctrine qui, au point de vue de l'identité par exemple, est déjà contenue dans la théorie classique. L'idée de similitude sociale aurait elle-même été exprimée antérieurement à Tarde par Garofalo et Ferri.

M. Tarde n'a fait, selon Ferri, que donner « un développement original à ces idées pour en échafauder ingénieusement une théorie, qui toutefois ne résiste pas à la critique ».

M. Tarde a négligé de nous dire si la responsabilité exige le concours des deux entités ou n'en réclame qu'une seule. Il semble admettre l'identité personnelle comme la condition réellement indispensable. « Mais, selon Ferri, cette différence d'importance entre les deux conditions, reste toujours un point faible et obscur de la théorie, de sorte que son auteur est obligé à y mettre ça et là quelque remède trop arbitraire, pour être scientifique ». Et l'auteur de la *Sociologie criminelle* emprunte à la *Philosophie pénale* quelques exemples, dont la théorie de la similitude et de l'identité ne sort que grâce à « des expédients arbitraires ».

Puis Ferri reproche à Tarde non plus ses artifices de style et ses symétries purement syllogistiques, mais ce qu'il appelle « ses contradictions substantielles ». Ces contradictions en arrivent à rendre responsable le fou héréditaire, de sorte que, dit Ferri, la folie étant presque toujours héréditaire, la responsabilité selon M. Tarde s'étendrait au domaine entier de l'aliénation mentale. Mais, elles aboutissent tout aussi bien à exclure de la responsabilité la collectivité des délinquants au grand complet.

Car, si l'infirmité du fou se motive par ce fait que n'est pas fou qui veut, Ferri réplique que n'est pas non plus criminel qui veut.

Enfin, « à cette théorie, on peut faire après tout, deux insurmontables objections de substance ».

« L'identité personnelle est tout d'abord un concept fictif que dément l'évolution individuelle. Ce premier élément de la responsabilité morale est donc non seulement dénué de toute valeur scientifique, mais est aussi si incertain et si ondoyant qu'il ne peut être le fondement d'une fonction sociale si quotidienne et à laquelle sont nécessaires des critères sûrs et objectifs, comme celle de la défense sociale contre le crime ».

Quant à l'autre élément, la similitude sociale, « il n'a pas plus de solidité scientifique », conclut Ferri. C'est une illusion doublée d'une impossibilité. Et finalement il ne reste qu'à ajouter, termine Ferri, comme l'ont fait MM. Féré, Manouvrier et Coutagne au Congrès de Paris, « que cette théorie, en outre, serait trop incertaine et dangereuse en pratique, pour que, même sous ce rapport, elle puisse être acceptée ».

Toutefois, avant de clore ce chapitre, l'impartialité nous fait un devoir de signaler la brillante réplique de l'auteur de la *Philosophie pénale* si vivement pris à partie. Notre tâche

toute d'indication et d'exposition nous interdit de donner une plus large place à la critique surtout quand cette critique se présente sous les apparences d'une polémique personnelle. Mais nous pensons qu'il serait peu équitable de se former une opinion avant d'avoir lu le *Pro domo mea* publié par M. Tarde dans les *Archives d'Anthropologie criminelle* (15 mai 1893).

Du reste, en fait, le brillant éclectique qu'est M. Tarde, ne doit pas être jugé selon les seules formules qu'il fait siennes ou selon ses exposés doctrinaux. Son esprit aux envolées curieuses a des mouvements tournants qui ravissent et déconcertent à la fois. Nous venons de le voir réduire à néant le facteur individuel ; n'est-il pas curieux, après de telles démonstrations, de lire dans une de ces remarquables ripostes dont il a le secret, les lignes suivantes : « C'est à se demander, en définitive, si le fait d'être enclins à la vertu ou au vice n'est pas un de ces caractères propres à ces germes infinitésimaux dont nous parlions tout à l'heure. C'est à se demander, en d'autres termes, si le fait d'être doué d'un égoïsme ou d'une sympathie extrêmes, d'une sociabilité ou d'une insociabilité remarquables, n'est pas l'une des qualités les plus essentielles aux mystérieux fabricants invisibles de nos organes et si quelle qu'eût été la forme corporelle édifiées par eux, le caractère ne se fût pas maintenu ».

Et M. Tarde écrit cela sous l'influence des doctrines embryogéniques modernes. Nous savons que M. Tarde a plus que des préoccupations scientifiques : nous croyons que sa complète initiation aux choses de la biologie nous réserve des commentaires aux lois de l'imitation.



CHAPITRE X

LES THÉORIES SOCIALES :
LACASSAGNE, COUTAGNE, RAUX, GUILLOT
ORCHANSKY, MANOUVRIER, GOUZER.
ÉCOLES, NATIONALITÉS ET PROFESSIONS

On peut dire qu'à l'heure qu'il est, deux grands courants d'opinions se sont définitivement formés en matière de doctrine criminologique.

L'une de ces opinions, subjuguée par l'importance des causes individuelles, affirme leur prépondérance dans la genèse du crime qu'elle rapproche du reste de la collectivité des actes particuliers à l'individu. Le crime ne lui paraît pas devoir être dissocié de l'ensemble des manifestations individuelles. L'étiquette que la société attribue à cette modalité spéciale de l'activité ne peut avoir pour conséquence de la soustraire aux facteurs habituels de toute existence. La société imprime au crime une allure spéciale, elle l'influence à la manière dont elle influence nos autres actes ; elle le règle comme elle règle nos autres manifestations sociales, mais elle ne l'engendre pas. Le crime reste fac-

teurs de l'individu au premier chef et c'est, dans l'individu, ses besoins, ses passions, sa biologie comme sa psychologie, qu'il faut en rechercher les origines primordiales.

L'autre courant d'opinion se porte vers les causes sociales et leur prédominance.

Nous avons déjà vu l'importance des causes sociales affirmées entre autres par Colajanni et Tarde ; mais les théories de ces deux criminologues présentaient, outre cette particularité, des caractères spéciaux, qui leur constituaient une individualité à part.

A côté de ces doctrines complexes, il en existe d'autres plus générales qui affirment hautement la prépondérance quasi exclusive des causes sociales en criminalité. Certes, si générale qu'elle soit, la doctrine, même chez les plus rigoureux, n'est jamais absolue ; mais l'importance donnée au facteur sociologique est tellement grande, qu'elle efface, éclipse l'influence des autres causes. Et, pour cette raison, ces doctrines autorisent l'emploi de la rubrique spéciale, placée en tête de ce chapitre.

D'ailleurs, les tendances des partisans des théories sociales sont à ce point marquées, affirmées, qu'elles forment école, l'École de Lyon, ayant à sa tête le professeur Lacassagne.

Nous parlerons donc tout d'abord de l'École de Lyon et des vues des plus autorisés de ses

représentants. Mais en matière de causes sociales, tout comme sur les autres terrains, il existe sinon des divergences, tout au moins bon nombre d'opinions personnelles. Ces opinions tranchent même parfois très nettement les unes sur les autres. Et on se trouve autorisé, en certains cas, à établir des rapprochements qui ont toutes les allures d'une contradiction. Néanmoins, nous sommes obligé pour ne pas multiplier les rubriques et allonger nos citations, à grouper dans un même chapitre, ces doctrines dont l'homogénéité est tout autant dans leur résistance aux autres théories que dans l'uniformité de leurs tendances.

Lacassagne, le premier, a résumé en quelques aphorismes très nets ses conclusions et celles de ses partisans. Ces formules servent de signe de ralliement et sont invoquées à la manière des axiomes ou des proverbes.

Ils sont fréquemment gravés en exergue sur les nombreux travaux que suscite autour de lui l'activité remarquable et multiple de l'éminent maître lyonnais.

Ils suffiront pour montrer les tendances et la manière de voir d'un homme à qui l'anthropologie criminelle, même dès ses débuts, est redevable de travaux remarquables et d'une très grande part de l'autorité, de la notoriété et de la diffusion de ses principales doctrines.

Et nul ne doute que l'anthropologie criminelle ne doive à Lacassagne en raison de son opposition aux idées exclusives de l'école italienne, et de son insistance à dégager l'importance du facteur social, l'heureuse chance d'avoir échappé au reproche d'unilatéralité qui, à ses débuts, la menaçait même dans son existence.

« Le milieu social, dit Lacassagne, est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe, c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter.

« Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent.

« Le criminel, avec ses caractères anthropométriques et autres, ne nous semble avoir qu'une importance très médiocre. Tous ces caractères peuvent se trouver d'ailleurs chez de fort honnêtes gens.

« Au fatalisme qui découle inévitablement de la théorie anthropométrique, j'oppose l'initiative sociale ».

Disons encore que Lacassagne admet également une connexion entre les impulsivités criminelles et la marche de la température ; les crimes-propriétés prédominent pendant l'hiver, les crimes contre les personnes augmentent avec la température et atteignent leur maximum pendant l'été.

Coutagne a insisté sur l'influence des professions sur la criminalité. L'appréciation du rôle de la profession est délicat et difficile, car il est marqué par des facteurs nombreux, souvent essentiels. Mais si ce rôle se trouve relégué à l'arrière-plan chez les criminels irréductibles, à l'organisation ineulte ou malade, « il n'en sera pas de même pour ces individualités façonnées au moule social par leurs origines et leurs acquisitions morales et intellectuelles, qu'une pente souvent insensible entraîne à des actes qualifiés d'indélicats par la conscience publique et atteints par la loi, sans proportion constante avec l'étendue du dommage moral causé et la profondeur de la perversité mise en jeu ».

Et l'auteur, à l'aide de données statistiques réparties en trois cartes graphiques, montre, malgré les abus et les contradictions des classifications professionnelles usitées, que la profession apparaît comme un réel facteur de criminalité.

Un autre adepte de l'école de Lyon, M. Raux, qui a examiné un grand nombre de jeunes détenus au quartier correctionnel de Lyon, attribue également une influence prépondérante à l'action du milieu et de l'éducation. D'après les statistiques, sur trois cent quatre-vingt-cinq jeunes détenus, enfermés au quartier correctionnel de Lyon, deux cent trente-trois appartiennent à des

familles cosmopolites privées et du père et de la mère ou de l'un d'eux.

Sur les cent soixante-deux enfants qui avaient encore père et mère au moment de leur arrestation, un grand nombre ont été éloignés du foyer par la misère et les mauvais traitements.

De ces enfants, quarante-deux appartiennent à des familles dont le père ou la mère, quelquefois tous les deux, avaient été condamnés ; cent quatre-vingt-sept à des familles de mauvaise réputation et cent vingt-sept à des familles dont la moralité, quelquefois douteuse, n'a pas fait l'objet de trop vives critiques.

Sur les trois cent quatre-vingt-cinq détenus, cinquante-et-un étaient soumis par leurs parents à une surveillance normale, cent cinquante-huit à une surveillance insuffisante ou brutale, cent quarante-cinq étaient complètement abandonnés et cinquante-cinq ont été excités au délit par leurs propres parents.

A. Guillot, auquel l'expérience pratique donne une incontestable autorité, n'admet pas de prédisposition innée vers le crime. Celui-ci n'apparaît que progressivement dans la conscience humaine sous le sapement successif des facteurs sociaux de perversion et de désorganisation.

« Le mal n'envahit pas d'un seul coup la conscience humaine ; il rencontre des résistances, il procède à la façon des assiégeants qui font des

travaux d'approche, livrent des combats successifs avant de donner le dernier assaut ».

Les grandes raisons du crime à notre époque, selon Guillo, résideraient dans la désorganisation morale des familles ouvrières, qui sombrent si souvent dans l'alcool et la débauche ; dans la déchéance de la femme qu'on bafoue et qu'on exploite ; dans le libertinage qui dessèche le cœur et développe l'égoïsme, qui engendre le ménage immonde du souteneur et de la prostituée.

Puis les garnis, les cafés-concert de bas étage, les brasseries de femmes, où l'on boit l'alcool et l'absinthe, et surtout les agences de courses.

« La femme et le champ de courses, voilà la principale source des crimes qui se commettent à Paris ».

Il faut rattacher aux partisans des doctrines à peu près exclusivement sociologiques, Orchansky, tout au moins si nous en jugeons d'après les conclusions de son travail sur les criminels russes, présenté au Congrès de Paris.

Orchansky résume ses recherches dans les propositions suivantes :

Les grands criminels russes (assassins) ne présentent pas de type spécifique ; ils ne constituent pas un groupe pathologique.

Les crânes des criminels russes ne présentent aucune anomalie, ni de forme, ni de volume.

Les symptômes dégénératifs ne se retrouvent pas plus souvent chez les criminels russes que dans la population normale.

Au point de vue psychique, les criminels russes ne se distinguent en rien des autres sujets.

Les maladies du système nerveux et les maladies mentales sont très rares dans les prisons russes.

L'alcoolisme, sous forme d'ivresse aiguë, joue un rôle important dans la criminalité russe.

La criminalité russe est une fonction de la culture russe.

Manouvrier, qui compte parmi les plus autorisés et les plus brillants adversaires de Lombroso, apporte à la cause de la prédominance des facteurs sociaux l'appui de sa grande autorité.

Les anomalies rencontrées chez les criminels, dit Manouvrier, caractérisent tout au plus des tendances ; mais violence et brutalité, par exemple, ne mènent pas fatalement au crime et il n'est pas rare de les voir au service de la vertu. L'accomplissement d'actes sociologiques aussi complexes que le crime dépasse le jeu normal de l'organe, il réclame l'intervention d'une cause. Les actes sociaux si différents, par cela même qu'ils mettent en jeu des organes identiques, ne peuvent s'expliquer que par la diversité des causes. Et les causes sociales apparaissent

comme les éléments essentiels de la détermination des crimes et des délits.

M. J. Gouzer termine par les conclusions suivantes une intéressante étude sur la *Théorie du Crime* :

« Le crime est un mouvement antiphysiologique qui se passe dans l'intimité de l'organisme social ; ce mouvement est la conséquence d'un acte. L'acte est produit sous des influences qui n'ont rien de spécial, par une ou plusieurs individualités doués de passions et de besoins. L'individualité est l'action du passé sur l'organisation de l'homme. En tout et partout, nous trouvons dans l'effet le concours de deux éléments : des causes et des organes qui servent à la transformation de ces causes. Mais, comme on le voit, le crime ne se rapporte ni entièrement ni directement à l'individu. Celui-ci n'est que l'organe qui détermine l'acte qualifié criminel. Cet organe plus ou moins modifié par ses applications antérieures, obéit passivement à l'impulsion que ses passions et ses besoins reçoivent des circonstances actuelles ».

Les nationalités semblent pouvoir aussi se ranger en leur majorité du côté des partisans de la prédominance du facteur social.

Les Américains, selon M. Tarde et d'après l'analyse des travaux de MM. Clovis Brevilaqua et Antonio Dellapiane, seraient pour la plupart, des sociologiques en matière de criminalité.

Les Russes donneraient une note analogue. Nous venons d'exposer les conclusions d'Orchansky. D'après l'analyse de leurs travaux par M. Likhtatchew, M. Lakrevsky, procureur près la cour d'appel de Kharkow et M. Obninsky, ancien procureur du tribunal de Moscou, mettraient également au premier plan les causes sociales. Il faut cependant disjoindre du groupe russe M. Dimitri Drill, que des tendances rapprochent des partisans du facteur individuel.

Les Anglais, autant qu'on peut en juger par l'ouvrage d'Ellis Havelock, penchent également en faveur du facteur sociologique.

Les Français ont l'École de Lyon avec Lacassagne, Tarde, Coutagne, Laurent en tête.

Les Hollandais représentés par Van Hamel semblent incliner vers les causes sociales.

En Belgique, la doctrine sociologique compte parmi ses plus anciens et ses plus illustres défenseurs M. Prins, l'éminent professeur de droit pénal à l'Université de Bruxelles.

Les Allemands paraissent divisés. Benedikt, très éclectique du reste, semble surtout tenir compte du facteur individuel, ainsi que le témoignent ses travaux et ses théories. Kurella se montre, au cours de son ouvrage, très favorable aux idées italiennes et particulièrement aux vues lombrosiennes. Baer, au contraire, et à ses côtés un des plus actifs et des plus autorisés parmi les tra-

vailleurs allemands le Dr Nücke de Hubertusburg, réclament hautement la priorité pour les facteurs sociaux. Notons toutefois que, dans un exposé très condensé mais très clair des idées les plus autorisées relativement au milieu, Nücke comprend ce milieu, sa complexité et son action d'une manière très large, bien faite pour servir de terrain de conciliation et d'entente. Il s'écarte en cela des tendances trop unilatérales de Baer qui ne veut voir dans le crime, quel qu'il soit, qu'un phénomène social exclusivement.

Quant aux Italiens, ils se groupent un peu tous autour de Lombroso. Ceux d'entre eux qui se tiennent à quelque distance sont encore des partisans résolus de la prépondérance du facteur biologique. Il faut cependant mettre à part, Enrico Morselli, l'éminent anthropologue, directeur de la Clinique des maladies mentales à l'Université de Gènes. Au premier Congrès de Rome, seul, de tous les Italiens, il déclara qu'en matière de genèse criminelle il fallait donner le pas à la sociologie sur la physiologie. Il croit également que c'est à l'élément sociologique qu'il faut s'adresser pour apprécier la nature de la folie. Et il s'est fortement élevé contre la théorie de Lombroso sur l'origine épileptique et dégénératrice du génie.

Enfin, une dernière remarque. Les professions semblent influencer largement les doctrines. La

majorité des médecins a des tendresses pour le facteur biologique ; les juristes, au contraire, semblent acquis sur toute la ligne à la doctrine des causes sociales. Et à propos de ces derniers, témoignons notre grand regret de ce que le cadre particulièrement anthropologique imposé à nos études ne nous permette pas de mettre à la place d'honneur à laquelle ils ont droit, les remarquables travaux et doctrines d'hommes tels que Prins, Van Hamel et Franz von Litz.

CHAPITRE XI

CRIMINEL D'OCCASION ET CRIMINEL PAR PASSION

Il est assez curieux que ce soit à Lombroso que l'on doive l'une des études les plus complètes de ces deux catégories de délinquants. Les tendances généralisatrices du maître italien semblent peu compatibles avec des théories partielles et des morcellements du domaine de la criminalité. Lombroso, cependant, étudie longuement le criminel d'occasion et le criminel par passion et quoique cette double classe de délinquants soit admise et exposée par un grand nombre de criminologues, c'est Lombroso que nous suivrons dans l'exposé de leurs caractères particuliers.

Lombroso établit d'abord par la généralité de l'opinion et par les statistiques l'existence du « groupe naturel que forme le criminel d'occasion ». Et ce groupe, il lui fait subir une triple subdivision en pseudo-criminels, criminaloïdes et criminels d'habitude.

Les pseudo-criminels comprennent d'abord les individus qui commettent involontairement des

crimes ; les auteurs d'actes n'impliquant ni perversité, ni préjudice social et seulement considérés comme crimes par suite d'un préjugé dominant ; enfin, les criminels dont le crime échappe encore à l'imperfection des connaissances juridiques.

Les actes commis par cette première catégorie « n'éveillent aucune crainte pour l'avenir, et ne troublent pas le sens moral des masses ». Ils n'attestent aucune prédisposition essentielle chez leurs auteurs qui ne sont que des pseudo-criminels, comme leurs actes ne sont que des pseudo-crimes.

Chez les criminaloïdes, au contraire, l'accident, l'occasion toute-puissante n'entraîne que ceux qui sont déjà quelque peu prédisposés au mal. L'imitation, la profession, la prison et très souvent, mais indirectement, la passion, sont ici les causes essentielles. Les criminaloïdes sont aussi parmi les participants de ce que Sighele a nommé le couple criminel, dans lequel un pervers corrompt un simple, un autoritaire pousse au crime un faible. Les influences épidémiques de nature sociale sont aussi les courants qui entraînent les criminaloïdes vers la criminalité.

Et les nuances et les gradations que laisse entrevoir cette subdivision se retrouvent dans leur anatomie et leur psychologie.

Lombroso y rencontre les variations du type criminel ; et les transitions insensibles qui, de ce type, permettent de passer aux catégories les plus élevées, ramènent une des conclusions favorites de l'auteur, à savoir qu'ici, comme ailleurs, nous ne sommes en face que « d'une variété du criminel-né.

Quant à la troisième des subdivisions du criminel d'occasion, le criminel d'habitude, il renferme en majorité, selon Lombroso, des individus « qui — normaux de naissance et sans penchants ou organisation particulière pour le crime — n'ayant pas trouvé dans l'éducation première des parents, des collèges, etc., cette force qui provoque, ou pour mieux dire, facilite le passage de cette criminalité physiologique, que nous avons vu appartenir proprement au premier âge, à la vie normale, honnête, tombent toujours plus bas dans les penchants primitifs vers le mal ».

Et, pour compléter sa pensée, l'auteur ajoute :

« C'est ici, nous le répétons, que brillent les prétendus miracles de l'éducation, non parce que celle-ci transforme le criminel-né en honnête homme, mais parce qu'elle empêche le criminel physiologique de devenir un criminel habituel pathologique ».

L'auteur range encore parmi les criminels d'occasion un grand nombre des individus

appartenant aux associations de malfaiteurs. Puis, toute une autre catégorie qui ne se définit que par ses individualités, les riches ou puissants, les individus adonnés à des métiers équivoques, bon nombre de criminels politiques, et ce qu'il nomme les criminels savants et les criminels protégés et enfin l'épileptoïde, qui va des derniers degrés de l'épilepsie confirmée jusqu'aux confins de l'homme normal.

La classe des criminels par passion est ainsi caractérisée par Lombroso :

« Parmi les criminels, il y a une catégorie qui se distingue absolument de toutes les autres ; c'est celle des criminels par passion, qu'on devrait plutôt appeler criminels par emportement (*per impeto*) parce que, comme nous avons vu et comme nous le verrons mieux encore dans l'étiologie, tous les crimes ont pour substratum la violence de quelque passion. Mais tandis que, dans le criminel ordinaire, l'impulsion de la passion n'est ni soudaine, ni isolée, mais couve depuis longtemps et se répète et se renouvelle constamment et s'associe presque toujours à la réflexion, ici c'est tout le contraire qui a lieu ».

L'auteur cherche alors les caractères les plus distinctifs de cette classe de criminels. Ces criminels sont assez rares ; en Russie, en Pensylvanie et en Suisse, on a calculé une moyenne

de 5 à 6 % du total des autres condamnés pour crimes avec effusion de sang.

Tous ont commis leur crime « à cette époque de la vie où la passion de l'amour l'emporte sur toutes les autres et trouve moins de contre-poids dans la raison ». Le nombre des femmes est, dans cette catégorie, supérieur à celui des hommes.

La physionomie tranche complètement sur celle du fou et du criminel-né par la beauté et l'absence presque complète de tares. Et chez eux, à la beauté du corps répond l'honnêteté de l'âme. Non seulement ils ne sont point apathiques comme les criminels-nés, mais ils sont plutôt d'une excitabilité exagérée et d'une affectivité excessive. Cette hypéresthésie s'associe souvent au suicide. Loin de manifester la froide apathie de l'assassin ordinaire, ils se montrent extrêmement, follement émotionnés, non seulement avant, mais encore après le crime. Aussi, à l'opposé des criminels ordinaires, non seulement ceux-ci ne se procurent pas d'alibi, non seulement ils ne cachent point leur crime, mais ils se complaisent à l'avouer aux juges et aux jurés comme pour calmer leur douleur et leur remords. Ils sont les seuls à donner un amendement de 100 %. Les passions les plus actives sont les passions explosives, l'amour, la colère, l'honneur, et souvent donc des passions généreuses plutôt qu'intéressées et égoïstes. La cause

est souvent ici proportionnée au crime. Le crime suit de près la cause ; il n'est exécuté ni en secret, ni par guet-apens ; l'arme est quelque, souvent mal choisie ; et le mode d'agir est parfois même insensé et accompli avec une force musculaire insoupçonnée.

Presque tous les crimes par passion sont perpétrés contre les personnes : blessures, homicides ; plus rarement ce sont des viols ; très rarement ils ont pour objet les propriétés.

Le caractère violent, explosif, de ces criminels, ainsi que leur impétuosité, les rapprochent des épileptiques.

Lombroso assimile au crime passionnel, le suicide des passionnés et des détraqués. Et il complète cette catégorie par les criminels politiques par passion.

Chez ces derniers, « les traits les plus nobles qui, chez le criminel d'occasion, sont à l'état embryonnaire s'accroissent et s'exagèrent ».

« La beauté de leur âme surpasse en eux celle du corps : ils sont les génies du sentiment... »

Toutefois « chez eux comme chez les génies, les névroses, les anomalies psychiques ne manquent pas ».

Cependant « chez quelques-uns la violence de la passion n'exclut pas, mais, au contraire, active la puissance du génie ».

CHAPITRE XII

LES INFANTILES, LES FÉMINISÉS ET LES SÉNILES

Le groupe des infantiles et son importance en criminologie est une conception dont tout l'honneur revient à l'éminent doyen de la Faculté de Paris. L'infantilisme existait, certes, avant le Congrès de 1889, et Brouardel, lui-même, nous dit en avoir puisé les premières notions dans les enseignements de son maître, Paul Lorain. Mais les éléments dont il se compose manquaient d'un lien doctrinal et leur signification en criminalité était restée insoupçonnée. Brouardel insista le premier sur « ce groupe bien démontré qui permet, d'une part, de suivre parallèlement les altérations physiques et psychiques et, d'autre part, de les comparer entre elles dans deux milieux différents ». La conception de Brouardel a conquis d'emblée sa place parmi les doctrines relatives à la genèse du crime et du criminel et constitue, dans les théories partielles, l'une de celles qui sont le moins contestées.

L'infantilisme est un trouble du développement survenant à l'époque de la puberté ; c'est particulièrement un type parisien, mais l'auteur l'a retrouvé à Lyon et dans quelques grandes villes. On le rencontre, toutefois, dans différentes classes de la société et « pour établir l'influence des milieux, dit l'auteur, examinons les enfants de la capitale qui n'ont pas reçu une instruction intensive, puis, nous replacerons ces enfants dans le milieu collégial et nous verrons les différences ».

Brouardel rappelle la précocité d'esprit, le caractère alerte, adroit, gai, du gamin de Paris ; puis, il insiste sur les modifications que ce dernier subit souvent à l'époque de la puberté. Ces modifications sont d'ordre anatomique et d'ordre psychologique. Anatomiquement, les organes présentent comme un temps d'arrêt dans leur développement, ils restent ceux d'une jeune fille ou d'un petit garçon. Quant à l'intelligence, elle s'est alourdie. L'ouvrier est devenu gouailleur, sceptique ; ses aptitudes génésiques comme les autres ont subi une sorte de dépression. Il tend même vers l'efféminisation de ses formes.

Dans un autre milieu, au sein d'une famille aisée, les modifications sont un peu différentes, mais de même ordre toutefois.

Souvent, l'enfant étonne sa famille par la précocité de son intelligence et, selon une appella-

tion familière, devient *un petit prodige* ; il travaille bien, il est gai et alerte. Puis, quand survient la puberté, physiquement et intellectuellement, de profondes modifications s'accomplissent.

La croissance se fait par à-coups, selon les saisons, d'une manière inégale, relativement aux différents segments du corps.

Quant à l'étiollement des organes génitaux et de l'intelligence, il n'est pas porté aussi loin que chez les jeunes ouvriers, mais il n'en reste pas moins caractéristique ; l'auteur a pu suivre dans la vie ces collégiens infantiles dont il avait assisté à la naissance des tares, il les a retrouvés inquiets, mélancoliques, déprimés, les organes génitaux comme atrophiés « quelques-uns sont restés célibataires ; les autres, après leur mariage, ont eu peu ou pas d'enfants. Le plus grand nombre fit, en somme, de pauvres maris ».

Ce groupe des infantiles constitue, selon Brouardel, un groupe de dégénérés spéciaux. Ces dégénérés ne sont pas des dégénérés congénitaux, mais des dégénérés de développement.

Quant aux rapports de l'infantilisme avec la criminalité, ils s'accusent fréquemment ; il n'est pas rare de voir apparaître sur les bancs de la cour d'assises de ces genres criminels dont l'impression d'enfance qu'ils provoquent

n'exclut ni l'horreur du crime, ni le nombre des délits.

Laurent a rencontré un certain nombre d'infantiles parmi les habitués des prisons de Paris. Il les décrit comme suit : « Certains individus à dix-huit ou vingt ans en paraissent à peine quatorze ou quinze : petits, maigres, fluets, le visage imberbe, le pubis glabre, la verge et les testicules comme ceux d'un enfant, la voix aiguë ; ce sont des êtres indéfiniment juvéniles, sur la figure desquels on ne saurait mettre un âge précis. » Et l'auteur cite alors un certain nombre d'exemples.

Les féminisés se rapprochent et même parfois se confondent avec les infantiles. Ce sont, dit Laurent, « des personnages imberbes à longs cils, à cheveux fins, à hanches très développées, à voix grêle. Leurs membres sont ronds comme ceux de la femme, leurs muscles ne font point de saillie vigoureuse sous la peau, leurs contours affectent une mollesse remarquable, leurs mouvements sont pleins de souplesse et de grâce. Comme les infantiles, ce sont le plus souvent des descendants d'alcooliques et aussi comme l'a montré Faneau de la Cour, des issus de tuberculeux. C'est parmi eux surtout qu'on rencontre le « pâle voyou parisien ».

Les séniles pourraient être opposés aux infantiles. Chez eux, la décrépitude est venue avant

l'âge. L'évolution a pu s'accomplir assez normalement, mais l'involution a débuté très tôt. Ils sont frappés de sénilité précoce. Ils sont organiquement et fonctionnellement des vieillissés avant l'heure. Les séniles formeraient parmi les délinquants une catégorie moins établie que les infantiles et les féminisés. Il se pourrait bien que cela fut simplement dû à ce fait qu'ils semblent avoir moins attiré l'attention que les deux autres groupes.

Rappelons en terminant que infantiles, féminisés et séniles, ne sont guère que des variétés de dégénérés auxquels ils se rattachent par la plupart de leurs stigmates.

CHAPITRE XIII

LE CRIMINEL COMME DÉGÉNÉRÉ

La théorie du criminel comme dégénéré est, parmi les hypothèses criminologiques, une des plus solidement établies ; elle compte de nombreux partisans et vers elle convergent pour ainsi dire visiblement ou non la plupart des autres doctrines. Elle est d'ailleurs la plus éclectique, celle qui s'harmonise le mieux avec l'universalité des faits, et les objections qu'on lui adresse ne visent guère que certaines de ses tendances trop généralisatrices.

L'intelligence de ce qu'il faut entendre par le criminel comme dégénéré est liée intimement à l'étendue et à la signification de la notion de dégénérescence. Nous allons rapidement résumer les données les plus régulièrement admises dans ces derniers temps relativement à cette notion.

La dégénérescence est la constatation d'un fait biologique d'une grande généralité. Elle caractérise la série des processus par lesquels

une famille, une race, une espèce, après avoir subi dans son développement une évolution ascensionnelle, périclité ensuite progressivement dans une régression de plus en plus marquée, qui, au travers d'étapes successives, aboutit à la stérilité individuelle et, par conséquent, à l'extinction de l'espèce. Ce phénomène biologique est commun à toute la série animale. Jusqu'à Morel, la notion de la dégénérescence était restée confinée dans le cadre des sciences naturelles. Morel, le premier, frappé de la généralité du fait de régression, appliqua à la collectivité humaine l'idée de dégénérescence qu'il avait, du reste, retirée des enseignements des grands naturalistes du commencement du siècle.

Morel dissocia de la collectivité des aliénés une classe spéciale qu'il nomma les dégénérés. Il leur reconnut un lien commun, l'hérédité, et par cette hérédité établit la vraisemblance d'une régression poursuivie de souche en souche jusqu'à extinction. Mais la conception de Morel avait des péchés originels, dus aux aspirations philosophiques et religieuses de son auteur : elle resta un certain temps dans l'oubli.

C'est à l'École de Paris, et particulièrement à Magnan et Charcot, que revient l'honneur d'avoir remis en pleine lumière l'idée géniale de Morel, de l'avoir débarrassée de ses entraves métaphysiques et de l'avoir consolidée par la

clinique neuro-pathologique et psychiatrique.

Il convient également de citer, parmi les travaux qui contribuèrent à établir sur des bases classiques la doctrine de la dégénérescence, les belles études de Sergi. Ces études figurent même parmi les premières qui assignent dans la dégénérescence, des places à part au criminel et à la prostituée.

Aujourd'hui, la notion de dégénérescence n'est plus guère contestée comme fait biologique et le groupe des dégénérés n'est discuté qu'à ses frontières, à ses zones de transition. Toutefois, ces contestations ne lui enlèvent rien de son droit à l'existence et à l'individualisation. Ce groupe comprend des individus très divers à tous les points de vue. Il va de l'idiot inférieur au déséquilibré supérieur qu'on a pu qualifier de brillant et même de génial. Il se constitue donc d'une vaste série d'individualités diverses, s'échelonnant sur la grande voie qui mène progressivement vers l'extinction. Ce groupe a pour lien l'hérédité et pour attribut essentiel la présence de signes communs qui sont les stigmata.

Nous ne pouvons discuter ici le rôle de l'hérédité dans la genèse des dégénérés. Ce rôle, étendu ou restreint, n'en demeure pas moins, malgré des divergences d'école, un caractère fondamental du groupe régressif.

Quant aux stigmata, on les série d'ordinaire

en stigmates anatomiques et psychologiques ; à ces deux catégories, nous avons cru pouvoir ajouter celle des stigmates sociologiques. Les stigmates sont inégalement répartis dans les diverses classes de dégénérés ainsi qu'aux divers échelons de l'échelle des dégénérescences. Accumulés vers le bas, ils se raréfient à mesure qu'on approche des dégénérés supérieurs. Et tout au haut les stigmates sociologiques peuvent seuls traduire la régression qui n'existe à ce moment pour ainsi dire que virtuellement.

Quant à ce que comprennent chacune des catégories de stigmates, la réponse, quoique un peu inadéquate, nous est facilitée par les études qui précèdent ; il suffit de condenser ce que les stigmates de la criminalité ont de plus significatif, de plus général et de mieux établi pour s'en faire une idée assez nette. Certes, il n'y a pas là de similitude absolue, mais avec les restrictions inhérentes à la complexité et à l'inconnu que ces choses comportent, on peut considérer cette formule comme approximative. Nous avons exposé assez longuement ailleurs ce qu'il y a d'essentiel dans chacune des catégories de stigmates, pour n'avoir pas à y revenir.

En ce qui concerne l'origine de ces stigmates, les partisans les plus autorisés de la théorie dégénérative la considère sous un triple aspect. Tout d'abord, un grand nombre de stigmates

sont d'origine tératologique. Féré leur attribue une grande importance et les considère comme essentiels. « Les caractères qui constituent les stigmates de la dégénérescence sont des malformations tératologiques qui objectivent la tendance des familles dégénérées à la dissemblance et à la perte des qualités héréditaires qui les maintenaient dans la race ». Et il ajoute : « Ils peuvent tous être rattachés à un trouble de l'évolution embryogénique, à l'exclusion de l'atavisme qui n'a pu intervenir qu'à titre d'hypothèse ». Toutefois à côté des stigmates morphologiques qui sont de véritables documents anatomiques attestant leur origine tératologique, Féré admet des stigmates fonctionnels de la dégénérescence.

« Les stigmates morphologiques, dit-il, ne sont pas les seuls faits qui puissent trahir la dégénérescence. D'autres phénomènes méritent d'être considérés comme des stigmates fonctionnels qu'il n'est guère nécessaire de distinguer en physiologiques et psychiques. Ces stigmates, dont plusieurs se manifestent quelquefois dans l'enfance, ont pu être considérés comme des préludes des maladies du système nerveux ».

Et ces stigmates n'ont rien à voir avec les troubles tératologiques habituels, mais relèvent de l'hérédité. Enfin, la dégénérescence peut avoir des origines moins lointaines et se ratta-

cher à des maladies survenues au cours de la gestation, de la première ou même de la deuxième enfance.

Ce qui caractérise la dégénérescence c'est l'inadaptation ; les stigmates anatomo-fonctionnels synthétisent l'inadaptation de la vie individuelle et spécifique ; les stigmates sociologiques impliquent l'inadaptation à la vie sociale.

Mais, au fur et à mesure que le groupe des dégénérés s'affirmait, délimitait ses cadres et sériait ses stigmates, une constatation chaque jour plus éclatante s'imposait aux yeux des savants : la similitude des caractères propres aux dégénérés et des tares relevées progressivement sur les délinquants par l'anthropologie criminelle. Et bientôt les rapports de la criminalité et de la dégénérescence s'établirent sur des bases de plus en plus convaincantes. Magnan et Féré attestèrent cette parenté des deux groupes et, progressivement, l'idée nouvelle recruta des partisans dans les livres, dans les cliniques et dans les Congrès.

Aujourd'hui cette doctrine a fait son chemin et elle est devenue la formule définitive d'un très grand nombre de savants. Des hommes autorisés leur ont donné la consécration de leur parole ou de leurs écrits.

Magnan l'a affirmé en ce qui concerne le criminel-né de l'École italienne. « En résumé, nous pensons devoir conclure, disait Magnan au

Congrès de Paris, que les sujets chez lesquels existe une prédisposition native aux crimes et aux délits, ne sont pas des êtres normaux, mais bien des héréditaires dégénérés ».

Féré a montré les points de contact si nombreux qui existent entre les diverses catégories de criminels et les classes de dégénérés.

Laurent, résumant ses investigations sur les prisonniers, s'exprime de la manière suivante :

« J'ai montré les prisons peuplées de débilés, ces déshérités de l'intelligence et du jugement, ces individus aux idées étroites, à la mémoire mécanique, à la volonté défaillante, ces êtres incapables d'attention et d'efforts, sans force d'imagination, qui obéissent passivement aux suggestions d'autrui. A côté d'eux, j'ai montré quelques imbéciles et des dégénérés supérieurs que leur défaut d'équilibre et leur manque de pondération ont amené en prison.

« J'ai retrouvé chez les criminels que j'ai examinés non seulement les stigmates psychiques de la dégénérescence, les syndromes épisodiques décrits par Magnan et ses élèves, mais encore tous les stigmates physiques : malformations crâniennes, dolichocéphalie et brachycéphalie exagérées, oxycéphalie et surtout acrocéphalie, asymétrie faciale, déviations du nez, prognathisme, oreilles en anses ou mal ourlées, implantation vicieuse des dents, gynécomastie,

anomalies des organes génitaux et, principalement, l'hypospadias, infantilisme, malformations congénitales des membres, strabisme, hétérogaméisme, incontinence d'urine, etc. J'ai parcouru ainsi le vaste cycle des dégénérescences, passant en revue tous les stigmates un à un, les plaçant sur les figures des criminels ».

Et l'auteur termine en disant : « Les prisons, ai-je conclu, sont peuplées en grande partie de fils d'alcooliques et de dégénérés ».

Les analogies entre la dégénérescence et la criminalité se sont encore affirmées au Congrès d'anthropologie de Bruxelles. Opposées à la théorie lombrosienne dans le rapport très serré de MM. Houzé et Warnots, les discussions ont fait connaître le nombre considérable de leurs partisans.

Du reste, Lombroso lui-même, comme nous le montre sa seconde édition française, n'a pu passer sous silence les similitudes nombreuses entre ces catégories de criminels et les catégories de dégénérés. Il constate la ressemblance de l'imbécile et du criminel-né. Et nous transcrivons même ces pages significatives :

« Quand on examine la particulière fréquence sinon du type criminel, du moins de quelques-uns de ses caractères, comme les oreilles à anse, les sinus frontaux..., on en trouve une autre cause dans la fréquence de la dégénérescence

parmi les fous, spécialement parmi les idiots et les monomanes.

« D'ailleurs, cette plus grande fréquence s'explique facilement, quand on pense que les caractères du criminel-né proviennent précisément, eux aussi, presque tous, de la dégénérescence et de la continuelle tension de l'esprit, par conséquent, des muscles de la face, etc., vers des pensées et des actes violents et méchants ».

Du reste, l'épilepsie que Lombroso retrouve sous ses modalités si variées au fond de la plupart des catégories de criminels, n'est elle-même qu'une tare dégénérative.

Cependant, l'assimilation régulière et continue du criminel ou dégénéré n'est-elle pas passible de graves objections? Évidemment. Et il n'est point possible de les passer sous silence. Mais la dégénérescence fut-elle même mieux pourvue d'attributs que ne le veulent les auteurs allemands, ces attributs fussent-ils en plus grand nombre chez les criminels, des raisons supérieures plus proches des principes s'opposeraient encore à une généralisation.

Au nombre des adversaires les plus autorisés de la généralisation qu'implique l'assimilation des caractères rencontrés sur les délinquants avec les stigmates de la criminalité il faut, citer le Dr Baer de Berlin. L'ouvrage de Baer compte parmi les livres remarquables consacrés à l'an-

thropologie criminelle tant par l'érudition que par la rigueur de la méthode, la richesse et la sûreté des documents ; de plus, les critiques de Baer résument assez bien les opinions courantes des Allemands en anthropologie criminelle.

Or, Baer, sous le couvert d'une étude de l'organisation dans ses rapports avec le crimes consacre à la théorie dégénérative une critique en règle, dont nous tenons à résumer les principaux arguments. Il n'y a aucune particularité dans l'organisation de l'homme qui puisse nous indiquer que cet homme est un criminel, dit Baer. Bien des criminels sont irréprochables de forme et d'allure et un grand nombre d'individus difformes ne témoignent d'aucune inclination au crime. Quand l'organisation intervient dans la genèse du crime, c'est que nous avons affaire à un malade. Les criminels peuvent présenter des anomalies corporelles, mais celles-ci n'impliquent ni infériorité psychique, ni infériorité morale. Les tares dégénératives ne sont chez les délinquants que des phénomènes concomitants. La plupart de ces tares et particulièrement celles de la voûte crânienne, de la face, de la voûte palatine n'ont rien à voir avec l'atavisme, mais ne sont que des conséquences de troubles nutritifs survenus dans la première enfance ou sous l'influence du rachitisme. Il cite à ce sujet l'opinion de Meynert.

Puis s'appuyant sur les travaux de Malthusius, Darwin et Nehring, il rappelle que le régime, les habitudes ont une puissante influence sur les variations de forme des diverses parties du corps animal et notamment de la face. La domestication des animaux réduit leur crâne, atténue leur appareil masticateur, influence leurs instincts. Et ce qui se passe chez les animaux, souvent à si bref délai, se produit chez l'homme sous l'influence progressive de la nutrition défectueuse et des troubles morbides. Il cite, d'après Ranke, une série de malformations du crâne, qui n'ont d'autre cause que des troubles de nutrition survenus dans le bas âge. Ces influences peuvent, du reste, s'exercer encore ultérieurement. C'est surtout le rachitisme que Baer, s'appuyant sur les constatations et les allégations de Baginsky, Henoch, Hirsch, Monti, met au premier rang de ces causes funestes dont l'action sur le crâne aboutit si souvent aux anomalies et aux déformations.

Quant au fait, incontesté du reste, que le criminel présente en grand nombre, ces tares, signes de dénutrition infantile et de rachitisme il n'est point étonnant, selon Baer, le criminel appartenant particulièrement à ces classes inférieures où les troubles nutritifs et rachitiques sont extraordinairement fréquents.

Mais, dit Baer, ces malformations dues à une

nutrition modifiée ne doivent pas être héréditaires, au moins par ce que nous en savons chez les animaux. La non-hérédité vient donc ruiner définitivement la théorie dégénératrice comme elle montre l'impossibilité des conceptions ataviques et de la doctrine du type criminel et du criminel-né.

Baer s'était particulièrement attaché à démontrer le caractère acquis accidentel et non héréditaire des stigmates anatomiques. Marandon de Montyel, dans une étude comparative, insiste sur le peu d'importance que présente les stigmates psychiques de la dégénérescence relativement à la criminalité. « En dehors des impulsions, les autres syndrômes épisodiques ou stigmates psychiques dégénératifs n'ont pas de portée criminelle, dit l'auteur ». Et il termine par les conclusions suivantes : « Il semble que toutes les constatations cliniques relevées dans ce travail, portent de rudes coups à la doctrine de l'assimilation et prouvent, au contraire, une sorte d'antagonisme entre la criminalité et la dégénérescence. Dans la folie, la criminalité est en raison inverse du degré de dégénérescence ».

La signification pathologique des signes dégénératifs a été défendue par Jelgersma au deuxième Congrès d'Anthropologie criminelle. « Il est impossible, dit M. Jelgersma, de n'être

pas d'accord sur la signification des signes de dégénérescence. Ils ont un caractère pathologique qui ne laisse aucun doute. Et s'il est prouvé qu'ils se rencontrent plus souvent chez le criminel que chez les honnêtes gens, cela suffit à démontrer la nature pathologique du criminel ».

Enfin, pour clore la série des adversaires de l'assimilation du criminel au dégénéré, nous résumerons rapidement les opinions du Dr Paul Näcke de Hubertusburg. Näcke s'est surtout occupé de l'étude comparative de la criminelle et de l'aliénée. Il a résumé à Bruxelles, au troisième Congrès, des faits et des théories publiées par la suite dans un livre très décidé et très documenté : *Verbrechen und Wahnsinn beim Weibe*. Nous transcrivons les conclusions les plus importantes du rapport de Näcke au Congrès de Bruxelles. Les stigmates de la femme criminelle peuvent se rencontrer chez la femme normale, ils ne sont le plus souvent que des troubles de nutrition générale, des résidus de maladies dont la fréquence chez les délinquantes et les aliénées ne tient qu'à des tares originelles, syphilitiques, alcooliques etc. Cette thèse est développée plus complètement encore dans le livre. Peu des caractères prétendus dégénéralifs sont à considérer comme tels, dit Näcke, un très petit nombre sont ataviques, la très

grande majorité se rapporte à des troubles embryonnaires. Et malgré leur prédominance chez les délinquants, rien n'autorise à les faire servir à l'édification d'un type criminel. Beaucoup de ces prétendus signes de dégénérescence sont d'origine sociale ; le criminel n'a souvent rien de bien caractéristique, comparé aux individualités du milieu d'où il provient. Quand on essaie de pénétrer plus avant dans la connaissance des idées, etc., de ces classes inférieures qui donnent naissance à la grande majorité des délinquants, on est surpris de l'obnubilation de leurs sens, de leur infériorité de conscience, de leur pauvreté morale. Il n'y a ni type criminel, ni criminel, ni même aucune disposition organique ou fonctionnelle propre au criminel. Et finalement Näcke confirme en cela la tradition allemande, se rallie à la théorie de la prédominance du milieu, mais disons le toutefois, d'un milieu très complexe, à la fois physique économique, et social.

Il est impossible de méconnaître le bien fondé de la plupart de ces critiques et notamment de celles de Baer et de Näcke. On pourrait tout au plus réexaminer de plus près ce que, définitivement, il faut entendre par dégénérescence.

Nous avons résumé ailleurs les restrictions que Legrain opposait, lui aussi, à la théorie du criminel comme dégénéré, restrictions qui for-

ment la quintessence de tout ce qu'on peut reprocher à la doctrine trop généralement appliquée. Nous reproduisons ce passage de notre ouvrage : *Les Dégénérés et les Déséquilibrés*.

« Il est bien vrai, dit Legrain, que le dégénéré est souvent criminel, mais en faut-il conclure que le crime est relié à l'état dégénératif par un lien d'effet à cause ». Et il répond : « Il n'existe pas de raison de confondre ensemble dégénérescence et criminalité : le crime n'est pas plus un syndrome faisant partie de l'histoire des dégénérés, qu'il ne fait partie de la paralysie générale ». Puis, l'auteur range sous les trois propositions suivantes les rapports de la dégénérescence et de la criminalité :

1° Les dégénérés peuvent devenir criminels, et ils le deviennent plus souvent que les êtres non dégénérés, parce qu'ils s'adaptent moins que ces derniers aux conditions de la vie régulière et aux conventions incompatibles avec les actions légalement qualifiées de crimes.

2° Certains criminels présentent des stigmates de dégénérescence ; bien que ces stigmates ne puissent avoir aucun rapport d'indication avec les actions commises par ceux qui en sont porteurs, ils signifient tout au moins que ces criminels sont des dégénérés.

3° Mais si le dégénéré peut être criminel, et si le criminel peut être dégénéré, il y a des cri-

minels qui n'ont aucun des caractères de la dégénérescence.

Toute la critique de la théorie qui tend à confondre la criminalité et la dégénérescence, est dominée de haut par ces quelques propositions, ajoutions-nous. Et elle permet encore, reprenant la chose par le menu, de voir jusqu'à quel point les tares des criminels sont des indices de régression, quel est le nombre de ceux qui possèdent de telles tares, quelle disproportion ce nombre révèle entre la fréquence de ces tares chez les délinquants et leur présence chez les normaux. Ces critiques, tant de principe que de fait, ont pour conséquence d'imposer la plus grande réserve, et de nous autoriser à rechercher des théories moins fermées et assez larges pour faire taire toutes les objections et rendre possible la conciliation entre tous les faits, entre toutes les données de l'Anthropologie criminelle.

CHAPITRE XIV

LE CRIME ET LE CRIMINEL SELON M. ENRICO FERRI

La théorie d'Enrico Ferri est une des plus complètes et sa formule, tout au moins, s'impose comme synthétisant la plupart des autres doctrines. Les développements qu'y a apportés successivement son auteur, font de *La Sociologie criminelle*, l'exposé le plus scientifique et le plus méthodique des opinions de l'école positiviste.

« Chaque crime, dit Enrico Ferri dans son rapport au Congrès de Paris, n'est que la résultante du concours simultané et indivisible, soit des conditions biologiques (organiques et physiques) du criminel, soit des conditions du milieu (physique et social) où il naît, vit et agit ».

L'école positiviste ne réduit donc pas le crime à un phénomène purement et exclusivement anthropologique, « car, au contraire, cette école a toujours soutenu, dès ses débuts, que le crime est l'effet des conditions anthropologiques, phy-

siques et sociales, qui le déterminent avec une action simultanée et inséparable ».

Quant à ceux qui pensent que le crime n'est qu'un phénomène purement et exclusivement social, sans que les anomalies organiques et psychiques du criminel concourent à sa détermination, ils méconnaissent plus ou moins ouvertement la liaison universelle des forces naturelles et oublient que, dans n'importe quel phénomène, on ne peut limiter d'une façon absolue le réseau de ses causes proches et lointaines, directes et indirectes.

« Si le crime, ajoute Ferri, était le produit exclusif du milieu social, comment expliquerait-on ce fait quotidien, que, dans le même milieu social et dans des circonstances égales de misère, d'abandon, de manque d'éducation, sur cent individus, par exemple, soixante ne commettent pas de crimes et des quarante qui restent, cinq préfèrent le suicide au crime ; cinq, au contraire, deviennent fous ; cinq n'arrivent qu'à se faire mendiants ou vagabonds non dangereux et les vingt-cinq autres commettent des crimes. Et, parmi ceux-ci, tandis que plusieurs se limitent, par exemple, au vol sans violence, pourquoi d'autres commettent-ils des vols avec violence et même de prime abord, avant que la victime menace, ou se révolte, ou appelle au secours, commettent un assassinat avec le seul but du vol » ?

La question doit donc se poser dans un sens tout à fait relatif et « demander lequel des trois ordres de causes naturelles du crime a *plus ou moins* d'influence dans la détermination de chaque crime à tel ou tel moment de la vie individuelle et sociale ».

Chaque ordre de cause intervient différemment dans chaque catégorie de délits. Par exemple, l'influence des conditions sociales et surtout économiques, qui est indéniable dans la production des vols, est beaucoup moindre dans celle des meurtres et des viols.

Et même, dans chaque catégorie de crimes, l'influence des conditions déterminantes varie grandement selon les formes spéciales de la criminalité.

Certains meurtres dus au jeu, à l'alcool, etc., sont bien plus d'ordre moral que d'autres imputables à la seule insensibilité morale de leur auteur.

Certains viols ont pour cause déterminante la promiscuité, la vie en commun, l'occasion toujours prête, tandis que d'autres ne sont que des manifestations individuelles d'une tare de psychopathie sexuelle. Il en est de même de certains vols qui peuvent résulter de la poussée des besoins, tandis que d'autres n'apparaissent que comme la résultante d'un penchant aussi anormal qu'individuel.

Et les mêmes observations, selon Ferri, peuvent être faites relativement aux conditions du milieu physique.

Quant à l'objection qui ferait des conditions biologiques et physiques une résultante du milieu social et ramènerait ainsi le problème de la criminalité à un problème de sociologie pure, l'auteur ne lui trouve qu'une dose de vérité tout à fait relative et démontre que, prise dans un sens absolu, elle ne résiste pas à la critique.

Car l'influence de ces conditions reste toujours soumise à la formule individuelle qui les subit, les repousse, les neutralise ou les amplifie selon sa constitution robuste ou malsaine, ses tares ou ses vertus.

Et l'auteur termine par les lignes suivantes le rapport auquel nous empruntons ces données :

« De sorte que la conclusion pratique de ces observations générales sur la genèse naturelle du crime est celle-ci : que chaque crime est la résultante des conditions individuelles, physiques et sociales et que, puisque ces conditions ont une influence plus ou moins prépondérante pour les différentes formes de criminalité, le moyen le plus sûr et le plus fécond qu'ait la société dans sa fonction de défense contre le crime est double et doit être employé et développé simultanément. D'une part, l'amélioration des

conditions sociales, comme prévention naturelle du crime et, d'autre part, les mesures d'élimination perpétuelle ou temporaire, selon que l'influence des conditions biologiques dans la détermination du crime est presque absolue ou est plus ou moins grande et plus ou moins curable ».

Quant à la nature du criminel, l'auteur résume ses opinions comme suit dans l'édition française de ce livre hardi et novateur qu'est *La Sociologie criminelle*.

L'hypothèse atavique du criminel, dit Ferri, n'est vraie qu'en partie. « Les caractères ataviques existent réellement chez beaucoup de criminels ; mais l'atavisme, comme hypothèse unique (et cela vaut pour toutes les hypothèses purement biologiques) n'explique pas toutes les catégories de criminels et, dans une même catégorie, pas tous les cas individuels. Il est certain, par exemple, que chez les criminels d'occasion, ces anomalies ataviques sont bien plus rares que chez les criminels-nés et même parmi ceux-ci il y en a qui n'en présentent guère ».

La folie morale n'est qu'une constatation applicable à un certain nombre de criminels.

L'explication de la criminalité par l'épilepsie n'est pas complète car « beaucoup d'épileptiques ne commettent pas de délits, quoiqu'ils vivent souvent dans un milieu analogue à celui qui

fait pousser la plante vénéneuse du crime ».

L'atavisme psychique, dit Colajanni, est en contradiction avec les données de la physiologie ; il n'est pas possible d'admettre un atavisme psychique sans admettre un atavisme organique, « car les cellules nerveuses ne vivent pas dans le vide, mais sont en liaison indissoluble avec tous les autres éléments organiques ».

L'hypothèse neurasthénique de Benedikt semble bien indéterminée, dit l'auteur, et elle n'explique du reste « que la catégorie des vagabonds par neurasthénie physique, dont on avait depuis longtemps observé la faiblesse organique et l'impossibilité de se soumettre à un travail suivi et régulier ».

Quant à la dégénérescence, Ferri lui objecte que « s'il y a des criminels chez lesquels la dégénérescence physique et psychique est le caractère prédominant, il y en a aussi qui n'en présentent guère les symptômes ».

L'auteur passe également la revue des théories de Marro, Garofalo, etc., et trouve « que chacune de ces théories biologiques est vraie en partie et pour tel ou tel criminel d'une catégorie ; mais aucune ne donne une explication suffisante et complète ».

Et il conclut :

« C'est que le facteur biologique du crime est quelque chose de spécifique, qu'on n'a pas

encore déterminé, mais sans lequel toutes les autres conditions biologiques et physiques et sociales ne suffisent pas à expliquer toutes les formes du crime et le crime lui-même ».

On ne peut adresser qu'un reproche à la théorie de Ferri, c'est que sa généralité, tout en la soustrayant aux objections et aux contestations, la soustrait également au domaine de la criminalité. Car tout acte est à la fois résultante de l'organisme et du milieu, et le crime en rentrant dans la règle commune, ne s'en trouve pas plus expliqué pour cela. Ferri s'est arrêté au moment même où sa théorie allait prendre corps et devenir adéquate à son objet, à ce moment où il reconnaissait que le crime est l'émanation d'un facteur biologique indéterminé. Cette indétermination pèse sur la théorie de l'auteur à la façon d'un point d'interrogation. La doctrine de Ferri se termine par un X.

CONCLUSIONS

La revue que nous venons de passer de la plupart des théories relatives au crime et au criminel, constitue déjà une sorte de critique où les opinions les plus opposées se heurtant continuellement démontrent, d'une manière irréfutable, l'impossibilité des doctrines unilatérales.

Remarquons du reste qu'en dehors de leurs auteurs les théories personnelles comptent peu de partisans. Sauf peut-être les vues remaniées de Lombroso, aucune n'a fait école. L'opinion des savants s'est successivement non pas écartée de ces doctrines unilatérales, mais progressivement élevée au-dessus des compétitions et des discussions. Une sorte d'éclectisme s'est définitivement établi et l'accord se fait chaque jour davantage sur une formule complexe où entrent à la fois l'étude du criminel et l'étude du milieu. On reconnaît implicitement qu'après tout, le crime n'a d'extraordinaire, relativement aux actes individuels, que l'étiquette que lui attache

la société. Et notre vie étant constamment une réaction entre nous et le milieu, le crime est devenu progressivement une manifestation de l'homme au sein de l'ambiance sociale.

Tout au plus peut-on reconnaître dans l'accord qui s'établit, des divergences quant à ce qu'il faut mettre au premier plan, de l'individu ou du milieu dans la genèse du crime. Les uns préconisent les causes sociales, les autres se prononcent pour l'organisme individuel. Et cette discussion elle-même pourrait bien être considérée comme superflue, le jour où on verra que tantôt le milieu et tantôt l'individu peuvent selon les cas réclamer la première place.

Quoi qu'il en soit, les formules complexes telles que celles de Ferri restent donc les seules qu'il faille retenir et livrer, par la suite, à l'observation méthodique et à l'analyse continue. Elles doivent servir de clef et de critérium à la fois dans l'appréciation des cas individuels. Les cas individuels eux-mêmes deviennent, de cette façon, l'unique terrain possible des discussions futures.

C'est là, en définitive, dans la précision concrète des choses, que les questions de prépondérance entre le milieu et l'individu pourront se résoudre. En dehors du fait établi dans ses détails ainsi que l'énoncé d'un problème, toute tentative d'hégémonie doctrinale est singulière-

ment oiseuse. Ces exercices peuvent encore servir de thème à des discussions générales, brillantes, captivantes même. mais ce serait folie que de se figurer qu'elles peuvent aboutir. Il est nécessaire même d'en débarrasser les ouvrages et les Congrès, pour l'unique raison qu'elles finissent par tenir trop de place.

Chaque cas devra donc être examiné à la lumière du triple facteur de causalité formulé par Ferri, qui vient du reste d'en donner un bel exemple dans son livre *l'Omicidio*.

Il y aura lieu de déterminer les conditions physiques et sociales ; cette détermination et la part d'influence qu'elles ont pu exercer, malgré les difficultés inhérentes à une tâche toujours délicate, sera souvent le côté du problème le moins controversable et le plus près d'une solution générale conciliatrice. Car on opérera dans ce domaine sur des éléments formulés souvent objectivement et assez rigoureusement pour permettre le calcul, le contrôle et par conséquent l'accord final. Les données qui, par leur nature, seront d'une analyse plus difficile, forcément livrées aux fluctuations des tempéraments, des caractères et des éducations scientifiques diverses et préalables, seront les données biologiques.

Car, comme le dit très bien Ferri, le facteur biologique est encore quelque chose qui, quoique nettement spécifique, reste, malgré

toutes les tentatives, pleinement indéterminé.

Sans rien négliger des facteurs physiques et sociaux, qui constituent le milieu d'éclosion naturel et indispensable, il faudra donc surtout, par une analyse pénétrante, s'efforcer de préciser le facteur biologique.

Cette analyse doit, selon nous, partir des données mêmes de la biologie normale. Les besoins constituent les éléments toujours actifs qui forment la trame de notre vie nutritive, génésique et psychique. Ils subissent, sous l'influence de l'évolution individuelle et de l'évolution du milieu, une série de modifications dont le caractère le plus apparent est une sorte de spécialisation.

L'ensemble de ces modifications traduit l'adaptation ou l'inadaptation sous toutes ses formes, telles que nous les avons étudiées dans les stigmates sociologiques.

Les déviations morbides du besoin, ses anomalies comme ses hypertrophies et les ruptures de l'équilibre qui doit présider à leur intervention dans la vie individuelle, nous sont apparues comme pouvant servir de bases à une *étiologie fonctionnelle du crime*, destinée à pénétrer un peu plus avant dans l'intelligence de ce facteur biologique encore indéterminé.

L'ensemble de ces déviations morbides représente les diverses catégories d'inadaptations, dont

nous avons longuement passé la revue dans l'exposé de notre troisième classe de stigmates.

A cette occasion, nous avons eu soin de dire, sans y insister, que les stigmates sociologiques n'avaient point une origine indépendante, mais relevaient des facteurs essentiels qui président à la genèse des stigmates anatomiques et biologiques, en un mot étaient liés aux nécessités de la vie sous sa forme individuelle, spécifique et sociale.

Or, ces facteurs sont les besoins. Et les besoins qui régissent l'adaptation, la vie normale sont également, mais déviés et anormaux, au fond de l'inadaptation, de la vie anormale et de ces manifestations spéciales de la vie anormale qui sont les crimes.

Nous voilà loin des théories étiquetées et cataloguées, dont nous avons passé la revue et les individus viennent encore ajouter par toutes leurs marques différentielles à ce que présente déjà de diversifié leurs catégories respectives. Les transitions vont en s'accroissant à l'aide de tels critères et la notion du crime comme celle du criminel se complique ainsi progressivement. C'est qu'ici encore la nature ne s'inquiète guère de nos classifications et dépasse par l'infinie variété de ses combinaisons nos formules autoritaires. Des degrés incalculables marquent entre les choses des transitions continues, déroutant les jalons dont nous nous entê-

tons à les marquer. « Comme dans toute la nature, dans la sphère du crime rien n'est irrévocablement déterminé ni limité, dit excellemment Dimitri Drill, des degrés continus imperceptibles rattachent invisiblement les phénomènes d'un ordre avec ceux d'un autre. »

L'individu reste donc comme l'élément délinquant imposé à nos investigations. Et avant que son étude, ainsi que celle de ses manifestations, ne soient venues nous apporter une solution motivée, il n'est permis de préjuger ni de la nature de l'agent ni de l'origine de l'acte. L'agent pourra être un fou, un dégénéré, un épileptique, un passionnel ou même ne différer en rien des normaux. L'acte sera parfois comme une résultante de circonstances ambiantes imposées d'une manière imprescriptible par le milieu. Et il pourra, le plus souvent, traduire à ce point la personnalité de l'auteur, qu'il faudra bien le tenir comme le produit presque exclusif du facteur individuel.

Est-ce à dire qu'il ne peut plus être question d'aucune des grandes théories dont les esprits éminents ont affinés les formules en l'espérance d'énoncer des credos futurs? Nullement; chacune des doctrines comporte une part de vérité. Elle a le droit de revendiquer les siens dans la grande masse des délinquants. Et si les parts sont inégales, il n'y a point d'exclus. Mais, il faudra que

chacune se résigne à se tenir à côté de sa voisine en des attitudes conciliatrices. L'avenir seul, après des supputations attentives, aura l'autorité nécessaire pour clôturer les débats et faire les comptes individuels.

Jusqu'alors, il convient de ne point préjuger des résultats, de s'efforcer moins à violenter le verdict futur, mais de chercher au contraire à pénétrer plus avant dans l'étude de cette dualité toujours active que forment le milieu et l'individu. Du milieu, on n'a entrevu que les facteurs essentiels, on n'a guère que des présomptions et on en est encore à se demander si la civilisation atténuée ou accroit la criminalité. Il est nécessaire de creuser tous les problèmes secondaires qu'il comporte, tant physiques que psychologiques, sociaux et moraux.

Quant à l'individu, nous venons de le déclarer, il reste tout autant une mine inépuisable d'investigations et d'observations. Mais à une condition toutefois : C'est que, pour procéder à ces investigations et à ces observations, on abandonnera les anciens errements, on se décidera à voir l'homme tel qu'il est, comme un être pourvu de besoins qu'un invincible déterminisme physiologique pousse vers leurs satisfactions.

Certes, il serait imprudent de prétendre dans cette large voie, aussi peu frayée que difficile, de tracer même de modestes sentiers.

C'est à peine si le problème se présente à notre esprit avec la clarté suffisante à son énoncé. Nous le pressentons sans pouvoir le définir autrement. Il faudra partir des nécessités fondamentales pour arriver progressivement aux acquis derniers d'une civilisation toujours en travail. Puis, chaque fois, faire la part de ce qui paraît normal et de ce qu'on est en droit de considérer comme anormal. Et au sujet de l'individu et de ses tendances, comme au sujet du milieu et de ses influences, ne pas perdre de vue qu'en matière de criminalité comme en toute autre, les vrais critères sont la conservation et le progrès tant des unités individuelles que des collectivités sociales.

Nous avons laissé en dehors de ces études les questions relatives au milieu, à son influence et à la puissance et au nombre de ses facteurs. C'est l'individu dans ses tares anatomiques, biologiques, sociologiques que nous avons étudié. Nous n'avons parlé des théories sociales que pour mettre en regard des doctrines où l'individu intervenait d'une manière prépondérante, celles qui le reléguaient à l'arrière-plan. Ceci dit pour expliquer tout ce que, dans le problème de la criminalité, nous avons laissé en dehors de notre cadre. Nous garderons dans nos conclusions la même réserve. Nous nous bornerons à énoncer la manière dont, selon nous, il

y aurait avantage à tenter l'étude des délinquants. Nous transcrivons simplement les conclusions de notre rapport au III^e Congrès d'Anthropologie criminelle. Les réflexions auxquelles nous les avons soumises depuis ne les ont guère modifiées.

Disons toutefois bien haut, qu'en cherchant à pénétrer plus avant le facteur biologique que Ferri avait marqué d'un X et devant lequel il s'était arrêté, nous n'avons point la prétention de résoudre l'inconnu. L'X reste pour nous, comme pour le maître italien. Et nous croyons même qu'il n'y a pas qu'un X mais des X ; que chaque individu comporte le sien, qu'il en possède même souvent plusieurs. Mais il est des X dont la recherche échappent aux méthodes régulières ; les problèmes d'intégration ne supportent guère de règles fixes et se résolvent souvent par tâtonnement ; c'est à peine si l'on peut indiquer des voies, des sentiers, sans trop oser affirmer qu'un certain nombre ne sont pas des impasses. Les X biologiques sont encore bien plus récalcitrants que les x du calcul intégral. Nous ne songeons donc à leur sujet qu'à indiquer des méthodes d'investigations, sachant bien que l'infinie variété des faits naturels mettra souvent en défaut nos recettes, même les plus compliquées. Nous terminons toutefois par la nôtre.

« L'étude du problème de la criminalité doit

être, avant tout, l'étude de la psycho-physiologie du criminel. Cette étude psycho-physiologique est soumise aux conditions suivantes :

« Envisager l'évolution individuelle et l'évolution sociale comme subordonnées à trois ordres de facteurs que, faute de dénominations mieux appropriées, nous appelons nutritifs, génésiques, intellectuels. Ramener tout acte normal, individuel ou social à l'action plus ou moins directe de l'un de ces trois facteurs, ou de la résultante de plusieurs d'entre eux. Rechercher, dans les actes pathologiques sociaux, les déviations morbides ou tout au moins anormales de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Comprendre dans ces déviations, tout d'abord les effets de la non-satisfaction pure et simple du besoin. Ensuite, la non-satisfaction d'un besoin déterminé, auquel des circonstances particulières ont imprimé un caractère qui peut le rapprocher ou l'éloigner considérablement du besoin normal physiologique. Enfin, rechercher, dans les états dégénérés ou déséquilibrés, la filiation des anomalies successives subies par l'un de nos facteurs ou de plusieurs d'entre eux, anomalies dont la résultante finale constitue ou engendre les états de dégénérescence ou de déséquilibre ».

BIBLIOGRAPHIE

- BAER. — *Der Verbrecher in anthropologischer Beziehung*. Leipzig, 1893.
- BENEDIKT. — *Biologie und kriminalistisch conference*. Wien, 1886. Actes des 2^e et 3^e congrès d'ant. crim.
- BORDIER. — *La question des criminels* (Rev. philos. mai 1881).
- BOURNET. — *Lettres médicales écrites d'Italie*. Paris, 1884.
- BROUARDEL. — *Le criminel* (Trib. med. Paris, 1890).
- CORDEY. — *Les principales découvertes de la nouvelle école d'anthropologie criminelle*. Lausanne, 1889.
- COUTAGNE. — *De l'influence des professions sur la criminalité*. Actes des 2^e et 3^e congrès d'ant. crim.
- DALLEMAGNE. — *Étiologie fonctionnelle du crime*. Rapport au 3^e congrès d'anthrop. criminelle. — *Dégénérés et déséquilibrés*. Bruxelles, 1894.
- DIEKOFF. — *Verbrechen en und Wahsinn*. Allg. Zeitsch. für Psych. 1887.
- DRILL. — *L'homme criminel* (Messager juridique. Moscou, 1882).
— *Les criminels mineurs*. Moscou, 1884.
— *Des principes fondamentaux de l'École d'anthrop.* Actes du 3^e congrès d'anthrop. criminelle.
- DORTEL. — *L'anthropologie criminelle et la responsabilité médico-légale*. Paris, 1891.
- FÉRÉ. — *Dégénérescence et criminalité*. Paris, 1881.

- FERRI. — *La scuola criminale positiva*. Conf. di Prof. Enrico Ferri. Napoli, 1885.
 — *I Nuovi orizzonti del delitto, etc.* Bologna, 1884.
 — *Sur la valeur des conditions individuelles physiques et sociales qui déterminent le crime*. Actes du 3^e congrès d'anthrop. criminelle, 1889.
 — *La sociologie criminelle*. Paris, 1893.
- FLETCHER. — *The new school of crim. anthropol.* Washington, 1891.
- FRANK. — *Les facteurs sociaux du délit*. Conférence. Bruxelles, 1891.
- FRASATI. — *Die neue positive schule in Russland* (Zeits. f. ges. Schafw. 1890, 5).
- GARDEL. — *Lyon médical*, 1878.
- GAROFALO. — *Criminologia, studio dell delitto, etc.* Torino, 1885.
 — *La criminologia*. 3^e édition. Paris, 1892.
 — *Rapport au 3^e congrès d'anthropologie criminelle*.
- GERMA. — *Le criminel et l'anthropologie criminelle*. Toulouse, 1891.
- GOZZER. — *La théorie du crime*. Arch. anth. crim. 15 mai 1894.
- GUILLOT. — *Les prisons de Paris et les prisonniers*. Paris, 1890.
- HEGER. — *La question de la criminalité au congrès de médecine mentale à Anvers*. Bruxelles, 1885.
- HÖLDER. — *Der Irren freund*, 1888.
- HOUZÉ. — *Normaux et dégénérés*. La Clinique. Bruxelles, 1890.
 — *Programme du cours d'anthropologie*. Bruxelles, 1890-1891.
- HOUZÉ et WARNOTS. — *Existe-t-il un type de criminel anatomiquement déterminé?* Actes du 3^e congrès d'anthrop. criminelle.
- JELGERSMA. — *Les caractères physiques intellectuels*

- et moraux chez le criminel* — ne sont d'origine pathologique. Actes du 3^e congrès d'anthrop. criminelle.
- KIRM. — *Die Psychosen in der Strafanstalt*. Allg. Zeitsch. für Psych. B^d 45.
- KOHLER. — *Ueber die psych. weiblicher Strafflage*. Allg. Zeitsch. für Psych. B^d 33.
- KURELLA. — *Criminelle Anthropol. und positive Straff. recht* (Centr. für Nerdenheilk. oc. 1888.
— *Naturgeschichte des Verbrecher*. Stuttgart, 1893.
- LACASSAGNE. — *L'homme criminel comparé à l'homme primitif*. Conférence, Lyon, 1884.
— *Les sentiments primordiaux des criminels*. Actes du 3^e congrès d'anthropologie criminelle.
- LATOUR. — *Le service de médecine mentale dans les prisons de Belgique*. Actes du 3^e congrès d'ant. crim.
- LAURENT. — *L'anthropologie criminelle et les nouvelles théories du crime*, Paris, 1891.
— *Les habitués des prisons de Paris*, Lyon, 1890.
- LÖMBROSO. — *L'homme criminel*, 2^e édit. française, 2 vol. Paris, 1895.
- LÖTZ. — *Ueber Atavismus des Verbrecher* (Allg. Zeitsch. für Psych. 1889).
- MAGNAN. — *De l'enfance des criminels*. Actes du 2^e congrès d'anthrop. criminelle.
- MANOUVRIER. — *Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels ?* Actes du 2^e congrès d'anth. criminelle.
— *Questions préalables à l'étude comparative des criminels et des honnêtes gens*. Actes du 3^e congrès d'anthropologie criminelle.
— *Les aptitudes et les actes*. Rev. scient. août. 1891.
— *La genèse normale du crime*. Société d'anthrop. de Paris, 1895.

- MARANDON DE MONTEYL. — *De la criminalité et de la dégénérescence*. Arch. d'anth. crim. 15 mai 1891.
- MORSELLI. — *Lettre*. Arch. d'anth. crim. 15 mars 1893.
- NÄCKE. — *Étude comparative des signes de dégénérescence chez les femmes normales, etc.* Actes du 3^e congrès d'anthrop. criminelle.
- *Verbrechen und Wahnsinn beim Weibe*. Wien und Leipzig, 1894.
- ORCHANSKY. — *Actes du 2^e congrès d'anth. criminelle*.
- PRENS. — *Étude sur la criminalité d'après la science moderne* (Revue de Belgique, décembre 1880.)
- *La criminalité et l'état social*. Bruxelles, 1890.
- RAUBY. — *Des aliénés criminels*. Arch. anth. crim. 1894 et 1895.
- RAUN. — *Actes du 2^e congrès d'anthrop. criminelle*.
- SANDER. — *Die Beziehungen zwischen geist. und Verbrecher*. Berlin, 1886.
- SERGI. — *Le degenerazioni umane*. Roma, 1887 et Milano, 1889.
- *Natura ed origine della delinq.* Napoli, 1885.
- SOMMER. — *Beitrage zur Kenntniss Krimin. Irr.* Allg. Zeitsch. für psyc. 1884.
- TAMBERINI. — *Contributo alla psich. criminal* (Rev. experiment. 1886.
- TARDE. — *L'atarisme moral*. Arch. anth. crim. 1889.
- *La philosophie pénale*. Lyon, 1890.
- *Pro domo mea*. Arch. anth. crim. 15 mai 1893.
- TAUZI. — *Ueber moralisch Irrs. und gebor. Verb.* Allg. Zeitsch. für Psych. 1886.
- TOPINARD. — *Criminologie et anthropologie*. Actes du 2^e congrès d'anth. crim.
- *L'anthropologie criminelle*. Rev. d'anth. nov. 1887.
- WILDERMUTH. — *Ueber degenerat. Zeich. bei Epilep. und Idiot*. Wurtemb. med. Corresp. Bd 1886.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAP. I. <i>Type criminel. Criminel-né, Criminel atavique</i>	16
CHAP. II. <i>Le criminel-né comme fou moral</i>	63
CHAP. III. <i>Le criminel-né comme épileptique</i>	74
CHAP. IV. <i>Le criminel fou</i>	88
CHAP. V. <i>Le criminel hystérique</i>	103
CHAP. VI. <i>Le criminel comme neurasthénique</i>	110
CHAP. VII. <i>L'atavisme psychique selon M. Colajanni</i>	116
CHAP. VIII. <i>Le crime et le criminel selon M. Garofalo</i>	123
CHAP. IX. <i>Le crime et le criminel selon M. Tarde</i>	139
CHAP. X. <i>Les théories sociales</i>	154
CHAP. XI. <i>Criminel d'occasion et criminel par passion</i>	166
CHAP. XII. <i>Les infantiles, les féminisés et les sévères</i>	172
CHAP. XIII. <i>Le criminel comme dégénéré</i>	177
CHAP. XIV. <i>Le crime et le criminel selon M. Enrico Ferri</i>	193
CONCLUSIONS	200
BIBLIOGRAPHIE	210